L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1561 - VENDREDI 17 JANVIER 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

VENTE AUX ENCHÈRES
STATION BIEN NAÎTRE du MARAULT



Jeudi 23 Janvier
Ferme du Marault, Magny-Cours (58)

50 reproducteurs charolais sélectionnés par le HBC
9h00 : présentation des animaux et animations
14h00 : VENTE

Catalogue et vidéos sur www.charolaise.fr

Prospective

Imaginer l'agriculture de demain



Le hasard fait que, presque simultanément, deux études tentent de définir les scénarii selon lesquels l'agriculture pourrait évoluer dans les dix années qui viennent. L'une émane de l'Union européenne et l'autre, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bourgogne Franche-Comté et de la Chambre régionale d'agriculture. La première imagine l'évolution des productions agricoles au sein de l'UE, quant à la seconde, elle révèle cinq pistes d'évolution pour le nord Bourgogne. Un double regard passionnant sur l'horizon 2030, à découvrir dans nos pages.

Pages 19 et 22

Côte d'Or

› Interview

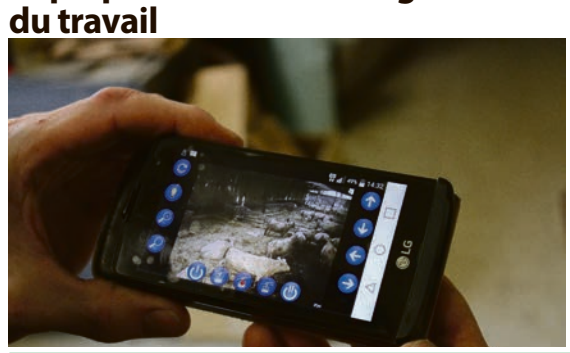
Calamités : Vincent Lavier s'insurge du taux de perte attribué au département



Nièvre

› Vêlages

Cette période délicate pour les éleveurs implique de nouvelles organisations du travail



Yonne

› ZNT

Un moratoire est demandé pour une agriculture déjà bien malmenée



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ





Sommaire

Panorama
04 • Label: La contractualisation obligatoire en Label Rouge est lancée
05 • Environnement: Vente de phytos: une hausse qui interroge
06 • Europe : Brexit : Des négociations sur un accord de libre échange au pas de charge

Côte d'Or
07 • GDS : Aller de l'avant
08 • Élections municipales : Bientôt aux urnes
09 • Photovoltaïque : Des innovations à la pelle
10 • Calamités agricoles : «Une décision incompréhensible»

Nièvre
11 • Herd-Book Charolais : Station d'évaluation «Bien naître» : un intérêt indiscutable pour les utilisateurs
12 • Chambres d'agriculture : La fertilité des sols : une gestion multi-critères, un suivi dans le temps
13 • Chambre d'Agriculture : L'intérêt agronomique du slip se confirme
14 • Élevage : Vêlages : une organisation minutieuse

Yonne
15 • ZNT : La FNSEA demande un moratoire
16 • AVE 89 : la mise à disposition de salariés pour répondre aux besoins des exploitants
17 • Chambre d'agriculture de l'Yonne: Des vœux et de gros enjeux
18 • Viticulture : Des couverts pour apporter de la matière organique au sol des vignes

Région et plus
19 • Prospective : Quel avenir pour les zones intermédiaires en nord Bourgogne ?
20 • Climat : La sécheresse : et après
21 • Social : MSA, 10 jours pour voter !
22 • Prospective : Des pistes à dix ans pour l'agriculture européenne

Infos Services
23 • Firmes & Machinisme
24-25 • Marchés
26-27 • Petites annonces
28-32 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Recherche

Inrae, nouveau porte-drapeau français de la recherche agricole

En fusionnant l'Inra et l'Irstea au 1er janvier, la France se dote d'un outil de recherche agronomique de premier plan en Europe. Le centre de Bourgogne Franche-Comté contribue à la crédibilité de cet ensemble.

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), est né le 1er janvier de la fusion de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agricutlure (Irstea).

Inrae devient, par sa taille et l'étendue de ses domaines de recherche, le premier organisme de recherche spécialisé au monde en agriculture, alimentation et environnement.

Il a été lancé officiellement le 9 janvier par ses deux ministres de tutelle, Didier Guillaume, en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation et Frédérique Vidal, pour la Recherche, aux côtés de Philippe Mauguin, pdg d'Inrae.

Construire une recherche d'excellence

Cette création s'inscrit dans un objectif précis : mieux appréhender les défis liés aux attentes sociétales concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la transition des agricultures, la préservation des ressources naturelles, la restauration de la biodiversité, l'anticipation et la gestion des risques. Il s'agit aussi de construire une recherche d'excellence au service de la production de connaissances, de l'enseignement, de l'innovation, en appui aux politiques publiques. La création de cet Etablissement public à caractère scientifique et technologique (EPCST) marque l'aboutissement d'un processus de fusion engagé en février 2018. Fort d'une communauté de 12 000 personnes et de plus d'un milliard d'euros de budget, Inrae fédère un peu plus de 200 unités de recherche et une quarantaine d'unités expérimentales au sein de 14 départements scientifiques implantées dans 18 centres de recherche sur toute la France. En Bourgogne Franche-Comté, le centre Inrae est présidé par Nathalie Munier-Jolain. Il concentre ses recherches sur l'agroécologie : biodiversité, interactions biotiques et systèmes de culture, l'alimentation, goût, sensorialité, enfin, l'économie et la sociologie du développement des territoires ruraux et périurbains. Son effectif s'élève à près de 800 personnes, dont 40 % de partenaires de site (AgroSup Dijon, CNRS, universités de Bourgogne et de Franche-Comté, CHU Dijon). Son budget est de 29 millions d'euros et il dispose de 12 000 mètres carrés de laboratoires.

BERTY ROBERT



la météo présentée par Dijon Céréales

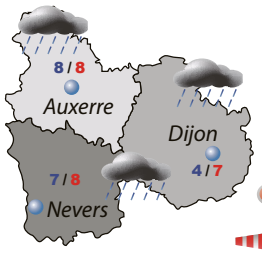
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 17 Janvier

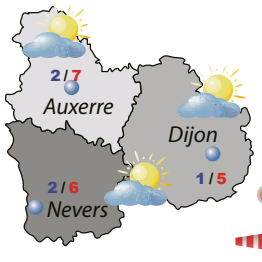


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents seront modérés.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Roseline
Soleil : 08h37 - 17h25
Lune : 00h38 - 12h25

Samedi 18 Janvier



Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 5 à 8°C
Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Prisca
Soleil : 08h36 - 17h27
Lune : 01h55 - 12h50

Dimanche 19 Janvier



Beau temps
Le soleil restera présent et accompagné de quelques nuages localement.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 3 à 6°C
Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Marius
Soleil : 08h35 - 17h28
Lune : 03h11 - 13h17

Prévisions à 7 jours

Lundi 20 Janvier au Mercredi 22 Janvier
Un ciel nuageux à couvert en perspective.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 5 à 7°C

Du Jeudi 23 Janvier au Dimanche 26 Janvier
Le soleil sera présent jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous un ciel couvert.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 5 à 7°C

Votre avis nous intéresse !

Chère lectrice, cher lecteur,

Terres de Bourgogne lance actuellement une étude auprès de son lectorat afin de mesurer l'intérêt de lecture que vous portez à notre journal, mais aussi, vos attentes en terme d'informations et de contenus divers. L'évolution des moyens de communication nous conduit également à nous projeter davantage dans la communication numérique. Nous souhaitons là aussi recueillir vos attentes.
Nous avons confié au cabinet ACTHUEL, qui connait bien l'agriculture et le monde rural, le soin de contacter nos lecteurs pour réaliser cette enquête. Certains d'entre vous seront donc contactés par téléphone dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. Le questionnaire n'est pas très long, mais il nous permettra ensuite d'améliorer votre journal, Terres de Bourgogne. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

L'ÉQUIPE DE TERRES DE BOURGOGNE

Hommage

Décès de Claude Cochonneau, président de l'APCA

Claude Cochonneau, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) est décédé le 22 décembre, à l'âge de 62 ans, dans un accident d'installation électrique survenu sur son exploitation. Il était agriculteur dans la Sarthe.

Après la mort de Claude Cochonneau, décédé sur son exploitation accidentellement, l'APCA a salué *«l'homme d'engagement, l'agriculteur, le politique qui a ?uvré toute sa vie à la défense et aux intérêts des agriculteurs ainsi qu'à la promotion de l'agriculture française»*. Dans un communiqué, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a rendu hommage à *«un interlocuteur de confiance, un homme de dialogue, de compromis, de construction»*. La Confédération paysanne, quant à elle, a salué également, *«malgré des différences de vue»*, son *«engagement professionnel»* Claude Cochonneau était né le 15 décembre 1957 au Mans.

Rôles multiples

Il présidait l'APCA depuis 2016, et était engagé notamment dans les questions sociales des agriculteurs. Il a été vice-président de la FNSEA entre 2002 et 2014, chargé principalement du dossier de l'emploi et du social. Depuis janvier 2019, il était président du groupe de protection sociale complémentaire consacré au monde agricole Agrica. Conseiller économique et social depuis 2013, il était devenu vice-président du Conseil économique social et environnemental (Cese) en décembre 2015. Il a été maire de sa commune de Marçon, entre Le Mans et Tours, de 2001 à 2014. Son exploitation comporte 75 ha de terres en polyculture, avec un élevage porcin et une production de vin AOC coteaux du Loir dans le sud de la Sarthe. Sébastien Windsor, premier vice-président de l'APCA, assure pour l'heure l'intérim. L'APCA tiendra une session élective le 29 janvier afin d'élire son nouveau président. La décision a été actée par le conseil d'administration le 9 janvier. Les candidats ne sont pas encore connus.

AGRAPRESSE



Claude Cochonneau avait été réélu le 20 mars 2019 à la présidence de l'APCA.

Emploi

Le poids des saisonniers dans l'agriculture

Une étude récente du ministère du Travail révèle la place prise par les travailleurs saisonniers, notamment dans les emplois liés à l'activité agricole.

Les travailleurs saisonniers sont loins d'être anecdotiques dans la configuration de l'emploi en France, et notamment dans l'agriculture, comme le révèle une étude récente réalisée par le ministère du Travail. Un peu plus d'un million de personnes a occupé un emploi saisonnier en France, entre avril 2018 et mars 2019.

On en dénombrait exactement 1,05 million. Plus d'un quart de ces 1 050 000 saisonniers travaillent dans l'agriculture, où ils représentent un tiers de l'emploi, selon le service statistique du ministère du Travail. Ainsi, mi-août 2018, près de 45% des salariés dans la culture de légumes, melons, racines et tubercules étaient saisonniers. À la mi-septembre de la même année, c'était près de 70 % des salariés de la culture de fruits, notamment la vigne.

Près de la moitié des saisonniers exercent leur activité dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et des loisirs, principalement sur les lieux de vacances. Logiquement, ce sont les régions côtières (particulièrement la Côte d'Azur) mais aussi les régions montagneuses (les Alpes notamment) et viticoles (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Grand Est) qui sont les plus concernées.

Durée variable des contrats

Dans l'agriculture, les travailleurs saisonniers sont très souvent des ouvriers non qualifiés (90 %), plus fréquemment des hommes (62 %) et ils sont âgés en moyenne de 36 ans. Dans les filières non agricoles, les saisonniers sont plus jeunes (31 ans), ils appartiennent à des catégories plus diversifiées (53 % employés, 14 % ouvriers non qualifiés). La parité y est quasiment respectée.

Sur un an, un saisonnier a en moyenne 1,7 contrat : un peu moins dans la restauration (1,4) et un peu plus dans le divertissement (2,1). En moyenne, les contrats durent 67 jours (soit 2 mois environ) et sont plus longs que les autres contrats temporaires (46 jours). Cette durée varie en fonction de la filière : 84 jours dans la restauration contre 44 dans les vendanges. Entre avril 2018 et mars 2019, un saisonnier a travaillé en moyenne 180 jours (soit environ 6 mois), toutes activités salariées (saisonnière et non saisonnière) confondues.

Dans 45 % des cas, il n'exerce que des activités saisonnières, sans aucun emploi en complément. Il ne travaille alors que 110 jours par an (soit un peu moins de 4 mois). Enfin, la probabilité pour un travailleur saisonnier d'être uniquement saisonnier est près de deux fois plus élevée lorsqu'il a 50 ans ou plus.

SOURCE : DARES

En bref

Vitagora et la région Bourgogne Franche-Comté s'engagent pour l'agroalimentaire

Premier employeur industriel de France avec près de 430 000 salariés, le secteur agroalimentaire souffre d'une méconnaissance ou d'idées reçues fortement ancrées dans les esprits. Les entreprises du secteur peinent à recruter, ce qui les obligent parfois à devoir refuser des contrats. Afin de remédier à cette situation en Bourgogne Franche-Comté, territoire qui compte plus de 5 600 entreprises du secteur, le pôle de compétitivité Vitagora et la Région, en collaboration avec Creativ'21, le cluster emplois-compétences du bassin dijonnais, se sont engagés durant l'année 2019 à promouvoir les métiers de la filière agroalimentaire. Objectif: sensibiliser les prescripteurs et les demandeurs d'emploi, et soutenir les entreprises dans leurs démarches RH. Des matinales de sensibilisation ont été organisées auprès des prescripteurs de recrutement. Une enquête auprès des demandeurs d'emploi a aussi été menée. Il en est ressortie une méconnaissance des secteurs et des métiers. Au regard de ces résultats, Vitagora et la Région ont imaginé une campagne de sensibilisation et d'information au grand public afin de répondre à cette demande d'information et de valoriser les opportunités de ce secteur en recrutement. Cette campagne se présente, d'une part, sous une forme digitale diffusée sur les réseaux sociaux de Vitagora (Twitter, LinkedIn et Facebook) depuis le début de ce mois de janvier, ainsi que par le biais de portraits de salariés, ou d'organisations (essentiellement des PME) qui vont paraître dans la presse locale.

Les entrepreneurs de services agricoles en assemblée générale à Beaune

La prochaine assemblée générale d'Entrepreneurs des territoires (EDT) Bourgogne, qui rassemble les entrepreneurs de services agricoles, forestiers et ruraux, se déroulera le vendredi 24 janvier dans les locaux du CFPPA de Beaune (8, avenue du Parc) à partir de 9H30. Cette année est particulière car ce sera celle du rapprochement avec les homologues franc-comtois faisant naître ainsi une union régionale collant au découpage territorial de Bourgogne Franche-Comté. A cette occasion, le président de la Fédération nationale, Gérard Napias, participera aux travaux de l'assemblée générale et viendra entériner la création de cette nouvelle Union régionale. Au programme, également : un point sur la problématique du broyage des haies, et le déploiement de la nouvelle convention collective nationale dédiée aux Entrepreneurs des territoires, par Erwan Charpentier, directeur adjoint de la fédération nationale FNEDT.



Label

La contractualisation obligatoire en Label Rouge est lancée

En conséquence d'un accord interprofessionnel datant de mai dernier, les producteurs de viande bovine Label Rouge doivent désormais conclure des contrats d'un an minimum pour toute transaction de bovin vif ou de viande bovine revendiquant le fameux label.

Par un arrêté paru au Journal officielle du 10 décembre, les ministres de l'Économie et de l'Agriculture ont étendu l'accord interprofessionnel du 22 mai, qui prévoit de rendre obligatoire la contractualisation pour la viande bovine Label Rouge. Pour les cinq prochaines années, les opérateurs devront donc conclure des contrats (d'un an minimum) pour toute transaction de bovins vifs ou de viande bovine Label Rouge. L'accord interprofessionnel prévoit que *«les opérateurs s'engagent mutuellement sur des volumes prévisionnels»*. Pour l'amont, ces volumes devront être *«exprimés en têtes d'animaux ou en nombre de carcasses entières»*. Quant au prix, *«librement négocié entre les parties»* il *«prend en compte un ou plusieurs indicateurs»* (coûts de production et indices de marché), élaborés et diffusés par Interbev (Interprofession bétail et viandes). L'accord indique aussi que *«les co-contractants s'efforceront d'optimiser»* le nombre d'animaux labellisés (pour l'amont) et le taux de valorisation de la carcasse (pour l'aval).

Sécuriser les relations commerciales

Dans un communiqué du 20 décembre, Interbev a rappelé que la contractualisation vise à *«sécuriser les relations commerciales entre les parties prenantes»* et à *«favoriser une juste rémunération de chaque acteur de la filière, et notamment des éleveurs»*. *«La règle est désormais fixée pour l'ensemble des opérateurs»*, s'est félicitée de son côté la Fédération nationale bovine (FNB-éleveurs de bovins viande) dans un communiqué du 20 décembre. *«En Label Rouge, les pratiques commerciales du passé privant l'éleveur d'une juste rémunération n'ont donc plus lieu d'exister»*, a souligné Bruno Dufayet, le président de la FNB. Le plan de filière de la viande bovine a fixé l'objectif d'atteindre 40 % de label pour l'offre de viande bovine d'ici 2023. Prochaine étape : la révision du cahier des charges commun aux douze Labels Rouges, qui sera soumis à l'Institut national des appellations d'origine (Inao) à la fin du mois de janvier.

AGRAPRESSE



Pour la FNB, la contractualisation obligatoire résonne comme une garantie de la juste rémunération de l'éleveur.

Vin

Se former aux métiers du vin en Bourgogne

Créatrice d'emplois, la filière des vins de Bourgogne coordonne la formation et le recrutement de ses futurs salariés.

Partant du constat, généralisé, d'un manque chronique de main-d'oeuvre au niveau de la production, la filière viti-vinicole de Bourgogne se mobilise pour structurer l'offre et la recherche d'emploi en Bourgogne, mais aussi pour faire en sorte que les programmes de formation répondent aux besoins des entreprises grâce à une co-construction de ceux-ci. Les maisons, caves et domaines de Bourgogne connaissent, depuis plusieurs années, une pénurie de recrutement pour leurs métiers (salarié viticole, tractoriste, caviste, opérateur sur chaînes d'embouteillages et conditionnement, métiers de la maintenance…). Une enquête, menée au printemps dernier, révèle que la filière recherche actuellement près de 700 salariés, et en particulier, 450 ouvriers viticoles, 150 tractoristes, 60 cavistes… Ce besoin structurel est appelé à durer et à s'amplifier. De ce fait, à l'appel des entreprises, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) et l'Union des maisons de vins de Grande Bourgogne (UMVGB) ont mis en place, avec le soutien du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), un plan d'actions autour de la formation et de la recherche d'emploi.

Associer les collectivités territoriales

Il s'agit du programme Vita Bourgogne qui repose, notamment, sur un ambitieux plan de communication dans le but d'attirer de futurs candidats vers les formations et les entreprises qui recrutent. La filière a d'ores et déjà prévu d'investir 150 000 euros. Elle espère aussi entraîner les collectivités territoriales à ses côtés, le projet promettant d'être une excellente opportunité de développement pour les territoires de la région. Au-delà de la mise en réseau de tous les acteurs régionaux de la formation et du recrutement que prévoit le programme, une plateforme en ligne Vita Bourgogne, mise en place cet été, permettra de répertorier toutes les offres d'emploi et de formation de la filière viti-vinicole de la région.

Elle centralisera toutes les informations sur les formations, les métiers, les démarches à suivre pour aider les candidats dans leur projet. Des job datings et des journées portes-ouvertes permettant de découvrir les métiers seront également organisés.

Brève

Ne pas oublier les retraités actuel

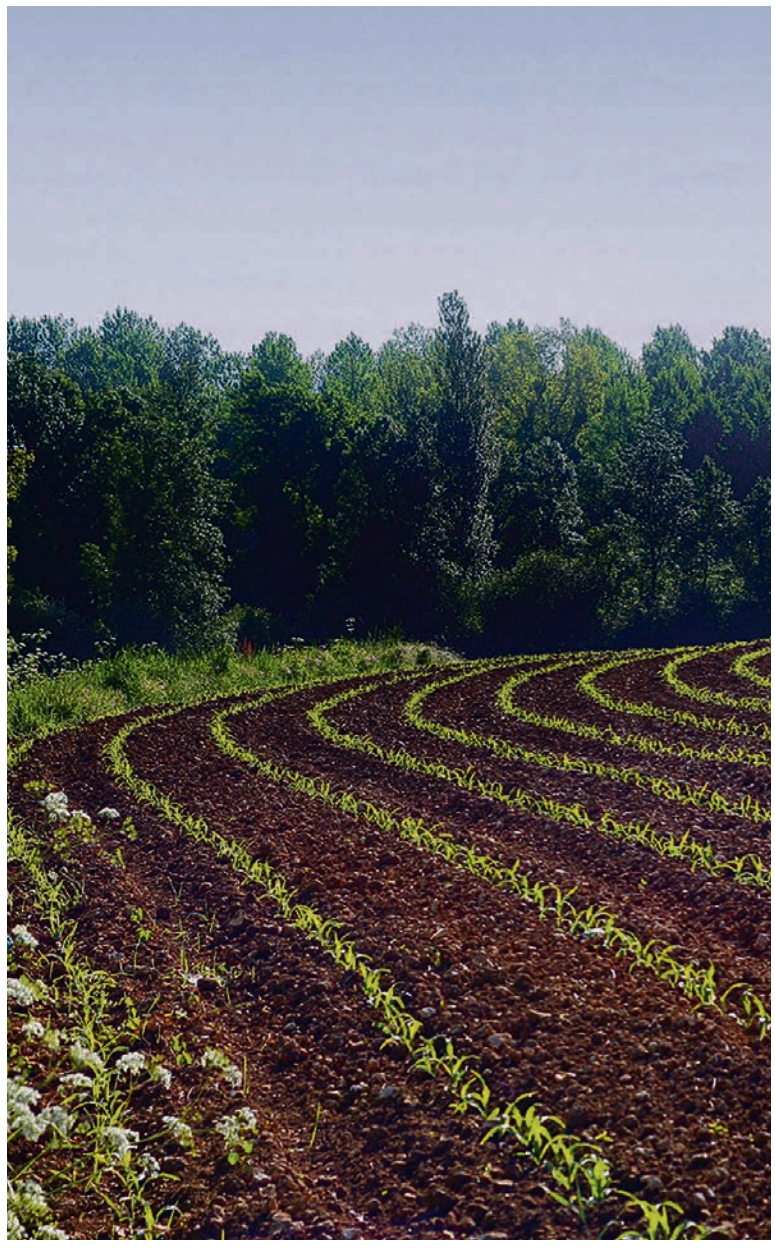
Pour la FNSEA et sa section des anciens exploitants, la revalorisation des retraites à 85 % est *«indispensable pour l'ensemble des retraités actuels et à venir de la métropole et d'outre-mer»*. Si la FNSEA soutient la création d'un régime universel des retraites, elle ne souhaite pas *«marginaliser»* les anciens exploitants. Et de rappeler que les retraités agricoles sont parmi ceux qui touchent les pensions les plus faibles de notre pays. En effet, la moyenne des retraites d'un chef d'exploitation ne dépasse pas 780 € par mois pour les hommes et 580 € pour les femmes, selon la FNSEA, lorsque la retraite moyenne des Français atteint 1380 € par mois.



Environnement

Vente de phytos : une hausse qui interroge

La hausse des ventes de pesticides en 2018 a représenté 21% en volume, a indiqué le 7 janvier le gouvernement, quand l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP) l'a chiffrée à 8%. Une évolution à contre-courant par rapport à l'objectif réaffirmé de -50% en 2025 via le plan Ecophyto. Mais il est aussi important de nuancer entre quantités vendues et quantités utilisées.



Certes les objectifs gouvernementaux de baisse du recours aux produits phytos sont maintenus, mais des facteurs externes peuvent influer sur le niveau des ventes.

Selon un communiqué émanant des quatre ministères de l'Agriculture, de la Santé, de la Recherche et de la Transition écologique *«après une légère baisse en 2017 (-3%), le comité du plan Ecophyto 2 + a constaté une augmentation globale forte (+21%) des quantités vendues de produits phytopharmaceutiques en 2018»*. La quantité de substances actives atteint 85 876 tonnes, avec en tête le soufre (16%) et le glyphosate (11%). Ce bilan d'Ecophyto, plan de réduction des pesticides, est tiré des chiffres de ventes des distributeurs, alors que l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP) s'appuie sur celles des industriels. 68 000 tonnes de produits phytosanitaires (+8% sur un an) ont été commercialisées auprès des coopératives et négociants en 2018, d'après un communiqué de l'organisation professionnelle.

Impact de la Redevance pour pollution diffuse

Des deux côtés, l'anticipation du relèvement de la Redevance pour pollution diffuse (RPD) au 1er janvier 2019 semble déterminante : ce même phénomène d'anticipation des volumes a été observé en 2008 et 2015, selon l'UIPP. *«Avec un «déstockage» de produits qui a pu être supérieur chez les coopératives et négociants par rapport à leurs fournisseurs»*, avance Eugénia Pommaret, la directrice générale de l'UIPP. L'union pointe aussi une hausse des ventes de soufre et de cuivre, matières actives très pondéreuses dont des quantité relativement importantes seraient issues d'entreprises non adhérentes. Pour analyser l'évolution des volumes de phytos, reste la montée en puissance du bio. 41 600 exploitations (+13% sur un an) étaient engagées en agriculture biologique à fin 2018, d'après le gouvernement, soit près de 9,5 % des fermes françaises. Celles-ci peuvent avoir recours au cuivre et au soufre pour protéger leurs cultures, soit des quantités de matières actives *«en kg/ha au lieu de g/ha»* par comparaison avec les autres traitements en conventionnel, indique-t-on à l'UIPP. L'évolution du Nombre de doses unités (Nodu) agricole est de +24% entre 2017 et 2018. Cet indicateur permet d'apprécier l'intensité d'utilisation des produits phytos, rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une *«dose unité»* qui lui est propre. Là encore, toute évolution d'une année sur l'autre est *«à considérer avec précaution»*, souligne la note de suivi Ecophyto : il s'agit de données de vente et non d'utilisation.

Objectif réaffirmé pour 2025

La hausse de 2018 est notamment liée à des changements d'assolement et à l'interdiction des néonicotinoïdes au 1er septembre qui augmentent les Indicateurs de fréquence de traitements (IFT), rapporte l'UIPP. Exemple: l'IFT est chiffré à 5,1 pour le blé tendre, 16,5 pour la pomme de terre. L'interdiction des néonicotinoïdes fait que *«l'IFT de 1 avec des semences traitées passe à 4 ou 5 avec des traitements en plein champ»*, affirme Eugénia Pommaret. Dans un tweet, le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a réaffirmé l'objectif de *«baisse de 50% de l'utilisation de pesticides en 2025»*. Un point de satisfaction réside dans *«le nombre et les quantités de substances les plus préoccupantes (qui) diminuent d'année en année»*, d'après le communiqué. Elles affichent -15% pour les Cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR 1)) et - 9% pour les CMR 2 entre 2009-11 et 2016-18. Quant aux produits de biocontrôle à risque faible, ils sont à +20% entre 2017 et 2018. Leurs ventes ont presque doublé (+ 85%) en moyenne triennale, entre 2009-11 et 2016-18. L'UIPP note *«une augmentation constante de la part des produits de biocontrôle en volume»*, passée de 13,4 % en 2010 à 23,7% en 2017, selon les chiffres du ministère de l'Agriculture.

AGRAPRESSE

Ecophyto : pour une remise à plat

«La politique menée depuis 10 ans ne produit pas les résultats attendus», a observé, dans un tweet, la ministre de la Transition écologique et solidaire Elisabeth Borne, à l'occasion du comité de suivi du plan Ecophyto le 7 janvier. *«Il nous faut lui donner un nouveau souffle car nous n'avons pas d'autre choix que d'aller vers une société moins dépendante des produits phytosanitaires»*, a-t-elle ajouté. *«Nous, on n'y comprend plus rien»*, a commenté Eric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA et président de l'Association général des producteurs de blé (AGPB), auprès de l'AFP, à propos de la différence entre les chiffres donnés par les industriels et ceux du gouvernement : des ventes 2018 de phytos à +8%, d'un côté, +21 %, de l'autre. *«On constate que les pratiques agricoles ont évolué»* et que les progrès *«sont bien réels»*. Il demande donc que les indicateurs soient *«remis à plat»*.

En bref

Phytos: l'efficacité des Equipements de protection individuels (EPI) serait surestimée

Dans une étude à paraître dans le journal Safety Science en mars, des chercheurs de l'Inserm et de l'Inra ont examiné la littérature scientifique disponible concernant l'efficacité des Equipements de protection individuels (EPI) des applicateurs de produits phytosanitaires. Considérant 66 articles concernant les pays de l'OCDE, les chercheurs soulignent que *«malgré le fait que les EPI soient un critère clé dans l'attribution des Autorisations de mise sur le marché (AMM)»*, leur efficacité dans les conditions réelles *«pourrait être surestimée»*. Parmi les 66 articles scientifiques retenus pour cette synthèse, les chercheurs ont trouvé peu de données concernant l'efficacité des EPI dans les conditions réelles, comme la taille des parcelles et le temps d'exposition. Par ailleurs, un nombre important d'articles montre que les EPI recommandés ne sont pas toujours utilisés sur le terrain en raison d'équipements peu pratiques, d'un manque de formation, ou faute de disponibilité. Estimant que ces différences entre la protection théorique et sa mise en oeuvre représentent un risque pour les opérateurs, les scientifiques appellent à *«prendre ces écarts en compte et à les inclure dans la réglementation pour protéger la santé des personnes travaillant dans le secteur agricole»*.



Brèves

Le film Au nom de la terre disponible en DVD



Au nom de la terre, film réalisé par Edouard Bergeon et porté par le comédien Guillaume Canet sera disponible en DVD à partir du 4 février. Sorti en 2019, ce film, qui s'appuie sur l'histoire du père d'Edouard Bergeon, agriculteur qui a mis fin à ses jours, a rassemblé 2 millions de spectateurs dans les salles de France. La trame est la suivante : à 25 ans, Pierre reprend la ferme familiale. Il développe cette exploitation pendant des années mais, face à l'accumulation des dettes, il s'épuise au travail, jusqu'à la fin tragique. Au nom de la terre porte un regard humain sur l'évolution du monde agricole de ces 40 dernières années.

Le domaine Trapet distingué par la Revue du vin de France

La cérémonie de remise des Grands Prix de La Revue du vin de France s'est tenue le 7 janvier à la mairie du Vème arrondissement de Paris. À cette occasion, La Revue du vin de France a célébré et récompensé onze personnalités françaises qui ont marqué le monde du vin pendant l'année écoulée. Parmi elles, le Domaine Trapet, basé à Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or, qui a reçu le prix de l'oenotourisme. On ne présente plus ce domaine incontournable de la Côte de Nuits, que Jean-Louis et son épouse Andrée ont su mener au firmament qualitatif de la Bourgogne, désormais aidés de leurs enfants, dans une démarche qui s'appuie sur les principes de la biodynamie. Cette famille vigneronne a créé en 2015 une table d'hôtes dans une élégante demeure ancienne de Gevrey-Chambertin.

Europe

Brexit: des négociations sur un accord de libre échange au pas de charge

La présidente de la Commission européenne prévient le Premier ministre britannique que le délai de 11 mois prévu pour négocier la relation post-Brexit entre l'UE et le Royaume-Uni est extrêmement court. Les États-Unis aussi espèrent rapidement entamer - et conclure - des négociations avec Londres sur un accord de libre-échange.



A l'heure où le Royaume-uni s'apprête à quitter l'Union européenne, un coup d'accélérateur est donné aux négociations sur les échanges commerciaux.

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen accompagnée de Michel Barnier, négociateur en chef de l'UE, a rencontré à Londres le 8 janvier le Premier ministre britannique Boris Johnson pour faire le point sur l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE et aborder la question de leur future relation commerciale. Ursula von der Leyen a de nouveau mis en garde le locataire de Downing Street concernant le délai très court - de 11 mois - dont le Royaume-Uni et l'UE disposeront, à partir de février, pour négocier leur relation post-Brexit. L'UE est *«prête à concevoir un nouveau partenariat avec des droits de douane nuls, des quotas nuls, un dumping nul»*, a déclaré la présidente de la Commission de Bruxelles. Mais, a-t-elle prévenu, *«sans extension de la période de transition»* post-Brexit, il ne sera *«pas possible d'avoir un accord sur chaque aspect»* de cette future relation qui doit couvrir le commerce, la sécurité, les affaires étrangères, les relations culturelles, les transports ou encore le domaine de la pêche.

Domaines prioritaires

La période de transition post-Brexit et de négociation de la relation stratégique entre le Royaume-Uni et les Vingt-sept commencera le 1er février, lorsque les parlements britannique et européen auront ratifié l'accord de retrait acté en octobre. La Croatie qui vient de prendre pour les six prochains mois la présidence du Conseil de l'UE estime que le commerce et la pêche doivent constituer les deux domaines prioritaires qui devront faire l'objet d'un accord d'ici fin 2020. Les États-Unis aussi espèrent pouvoir débuter très rapidement après le retrait du Royaume-Uni de l'UE des négociations pour un accord commercial bilatéral. Le négociateur en chef en matière agricole du représentant américain au commerce, Gregg Doud, affirme que cela se fera très rapidement. *«Je pense que les gens seront étonnés de la rapidité avec laquelle nous pourrons démarrer les négociations avec le Royaume-Uni lorsque cette occasion se présentera»*, souligne-t-il dans le Podcast du Farm Journal. Et de préciser : *«Nous avons déjà passé en revue avec le Congrès les objectifs de négociation, ce qui constitue en quelque sorte les discussions préalables»*. Pour le principal syndicat agricole britannique, la National farmers' union (NFU) l'essentiel sera d'examiner tous *«les futurs accords commerciaux et de s'assurer que nous ne permettons pas l'importation de denrées alimentaires qui seraient illégales pour nos agriculteurs»*. Pour cela, elle demande qu'une commission sur les normes alimentaires soit mise sur pied.

AGRAPRESSE

«L'ombre de la Pac»

Le Royaume-Uni va *«se débarrasser de l'ombre de la Pac»* après 2020, s'est félicité Theresa Villiers, secrétaire d'Etat du Royaume-Uni à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales, lors de la conférence agricole d'Oxford le 8 janvier. Une fois sorti de l'UE, le Royaume-Uni prépare un nouveau système « plus simple et plus équitable » de soutien des agriculteurs qui seront rétribués pour des actions en faveur de l'environnement et du climat *«basé sur le principe de l'argent public pour les biens publics»*. Entre les deux, la transition commencerait dès 2021 : *«Nous commencerons alors à réduire les paiements directs de manière équitable et progressive»*, a précisé Theresa Villiers. Un financement de 2,85 milliards de livres (3,46 Mrds €) va être débloqué pour soutenir le secteur agricole jusqu'en 2022 (2,06 Mrds € en 2020-2021 et 1,4 Mrds € en 2021-2022) afin de maintenir les paiements directs au même niveau qu'en 2019 et compléter le financement de l'UE pour les projets de développement rural que les agriculteurs recevront jusqu'en 2023 au plus tard.

Conjoncture

Sur les céréales, dix pays se partagent l'essentiel des transaction internationales

Les pays de la Mer Noire et l'Argentine apparaissent comme les puissances montantes du moment.

Sur les 375 millions de tonnes de céréales vendues dans le monde, une dizaine de pays en exportent 356, soit 95% du commerce international. Les pays du bassin de la Mer Noire dominent les trois marchés de céréales, blé, orge, maïs même si les Etats-Unis restent les premiers exportateurs de grains. Durant la campagne 2019-2020, l'ensemble des agriculteurs de la planète aura produit 2 162 millions de tonnes de céréales (blé, orge et maïs essentiellement). Plus de 85% des transactions commerciales sont effectuées par sept pays et par l'Union européenne (320 Mt sur 375Mt). En ajoutant le Brésil et l'Afrique du sud,neuf pays et l'Union européenne (UE) expédieront d'ici la fin du mois de juin prochain, 356 Mt de grains, soit 95% des transactions internationales et près de 17 % de la production mondiale de grains. L'Inde et la Chine, les deux principaux producteurs mondiaux de céréales (544 Mt), sont *«des nains commerciaux»* à l'échelle de la planète, aussi bien à l'export qu'à l'import. Ils produisent avant tout des céréales pour nourrir leur population.

Un tiers pour la France

Les Etats-Unis restent en tête des pays exportateurs de céréales (77 Mt, soit 21,5 % des ventes mondiales). Mais trois ans auparavant, ils avaient commercialisé 92 Mt. Les marchés des céréales sont de plus en plus pilotés par les pays de la Mer Noire (Russie, Ukraine et Kazakhstan) auxquels il faut ajouter la Roumanie et la Bulgarie. Mais, membres de l'Union européennes, leurs ventes sont comptabilisées avec celles des vingt-huit pays adhérents. La Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan expédieront jusqu'à 107 Mt de grains, toutes variétés confondues depuis les ports de la Mer Noire. La nouvelle campagne 2019-2020 confirme l'ascension commerciale de l'Argentine. Elle dispute la deuxième place des pays exportateurs mondiaux de grains avec l'Ukraine. Cinquième puissance exportatrice, l'UE vendra 36 Mt de grains. Mais la France livrera à elle seule un tiers des grains européens auxquels il faut ajouter le blé et l'orge vendus sur le marché européen. Le Canada (32 Mt) et l'Australie (14 Mt) sont les 6ème et 7ème pays exportateurs de blé et d'orges. Mais l'ile-continent n'est plus en mesure d'approvisionner les pays asiatiques comme par le passé car elle est confrontée depuis plusieurs années à des étés austraux caniculaires. Enfin, les marchés mondiaux peuvent compter tous les ans sur les 8 à 10 Mt de blé kazakh. Le Kazakhstan a surmonté son enclavement en en faisant un axe stratégique. Il approvisionne à ses frontières plusieurs régions de la planète : le bassin de la Mer Noire (via l'Ukraine), le Moyen Orient (via la mer Caspienne) et la Chine avec laquelle il partage une frontière commune.

AGRAFIL

GDS

Aller de l'avant

Le président du Groupement de Défense Sanitaire de Côte-d'Or annonce des projets pour la nouvelle année.



Jean-Luc Chevalier, rencontré la semaine dernière sur son exploitation laitière près de Saint-Seine-l'Abbaye.

Jean-Luc Chevalier, éleveur de 75 vaches Simmental à Cestres, soignait ses jeunes veaux en ce matin du 8 janvier. Cette tâche quotidienne terminée, le Côte-d'orien de 49 ans abordait avec nous l'actualité sanitaire et les différents dossiers du département. À la tête du GDS21 depuis un an et demi, Jean-Luc Chevalier se réjouit tout d'abord de la bonne tenue des 23 assemblées cantonales de la fin d'année 2019 : « *De bons rendez-vous se sont déroulés, nous en avons profité pour nous rendre une nouvelle fois sur le terrain. Des dialogues constructifs ont animé chaque réunion, les remarques et différents points de vue que nous avons recueillis vont nous permettre d'orienter aux mieux nos actions futures* » (voir encadré).

Un second souffle

En 2020, le GDS veut se concentrer davantage sur sa mission de prévention, sans s'égarer dans un volet social qui n'est pas de son ressort. « *Nous affichons la ferme volonté de conserver notre esprit mutualiste. Nous allons continuer de défendre les intérêts des éleveurs et ce, jusqu'au niveau national* », souligne le président du GDS. Une augmentation de la cotisation de 10 centimes d'euro par bovin est effective pour l'année en cours : « *pour être performant et faire des choses intéressantes, il faut être fort financièrement. Il n'y avait eu aucune hausse depuis 2014* », rappelle le président. Jean-Luc Chevalier souhaite redynamiser le fonctionnement du GDS et notamment le déroulé de ses différentes réunions organisées tout au long de la campagne : «*nous avons déjà innové lors de nos dernières assemblées cantonales, celles-ci ont été particulièrement techniques et synthétiques. Les rendez-vous interminables, ce n'est plus d'actualité ! Nous voulons conserver des moments conviviaux à la fin de chaque rendez-vous pour que les éleveurs aient le temps de parler*».

Proposition tuberculose

Jean-Luc Chevalier va prochainement inviter le référent national de la tuberculose bovine basé à la DGAL , pour discuter, avec lui et en présence du bureau départemental du GDS, de la stratégie à suivre pour ces dix prochaines années dans le département : «*les éleveurs sont littéralement blasés de cette maladie. Nous avons besoin de leur donner des perspectives pour y voir plus clair. Nous devons arrêter de subir la tuberculose, nous serons peut-être amenés à vivre toujours avec, mais il nous faut d'autres réponses. Nous sommes descendus à trois foyers cette dernière campagne en Côte-d'Or, c'est une satisfaction. Au national, on nous annonce un durcissement de la réglementation car la situation est actuellement très compliquée au sud ouest du pays : nous sommes fermement opposés à un durcissement ici, en Côte-d'Or, car un travail sérieux est réalisé depuis de nombreuses années. Nous ne sommes pas du tout dans la même situation* ». Lors de cet entretien avec le référent national de la tuberculose (en l'occurrence Fabrice Chevalier, ancien salarié de la DDPP21), le GDS proposera de nouvelles pistes à envisager dans la «*zone rouge*» : « *il y a bien sûr les mesures de biosécurité que de nombreux éleveurs mettent en place au quotidien. Déjà une trentaine d'éleveurs ne mettent plus de bovins dans leurs prés situés dans cette zone à risques, ils ne font plus que du foin. Il faut aussi et surtout aller plus loin dans la biosécurité stratégique, qui consiste à activer des leviers avec différents partenaires. Nous devons inventer de nouvelles choses avec eux, travailler davantage avec les acteurs du terrain. Il faut aller plus loin dans les échanges parcellaires, un travail est à réaliser avec la Chambre d'agriculture et pourquoi pas la Safer. Nous voulons continuer de travailler avec le monde de la chasse, les discussions se multiplient depuis déjà un an. Le piégeage doit être redynamisé, le blaireau est encore une menace sur notre territoire : cet animal nous fait du mal car il transporte la mycobactérie. D'intéressants travaux sont en cours pour assainir les terriers, avec notamment la propulsion de chaux dans ces terriers* ».

Rendez-vous en avril

L'assemblée générale départementale du GDS, qui évoquera tous ces dossiers, est programmée fin mars. « *Nous voulions, comme tout les ans, la tenir en début d'année mais avec le salon de l'agriculture qui débute le 23 février et surtout les élections municipales qui se tiennent en mars, il était difficile pour nous d'accueillir et d'échanger comme il se doit avec nos élus. Avec leur pouvoir de réserve, cela n'aura pas été facile d'avancer. De tradition, nous souhaitons accueillir les représentants de l'État à notre assemblée, le secrétaire général de la préfecture, mais également le président du Conseil départemental qui soutient le monde agricole côte-d'orien depuis de nombreuses années. Et nous en avons bien besoin ! Nous communiquerons en date et en heure sur ce rendez-vous qui sera une nouvelle fois organisé à Sombernon pour arranger le plus de monde possible* », informe le président.

AG

Retour des assemblées : IBR et BVD très discutés

L'IBR et la BVD ont alimenté la majorité des discussions lors des assemblées cantonales du GDS. Concernant l'IBR, Jean-Luc Chevalier a affiché une ferme volonté de diminuer le nombre d'animaux positifs dans le département : « *D'importants efforts doivent être réalisés. Nous nous donnons deux bonnes années pour obtenir des résultats significatifs et faire des économies par la même occasion. En visant un seuil acceptable, nous pourrions économiser*
200 000 euros, car il y aura moins de prophylaxies, d'analyses et de prélèvements. Cette même somme serait intégralement convertie en pouvoir d'achat dans les fermes ». La Côte-d'Or se dote d'un véritable plan d'actions pour parvenir à ses fins, un courrier a été envoyé fin septembre aux élevages concernés par l'IBR. Le GDS échange également avec les services vétérinaires pour trouver des solutions dans ce domaine. Des visites dans les élevages sont aussi programmées pour que les vaches positives ne soient plus conservées dans les différents cheptels.
L'arrêté ministériel BVD a également été présenté lors de ces réunions cantonales, en présence de la DDPP. Le GDS de Côte-d'Or a fait le choix de travailler avec les vétérinaires. «*Nous pensons que c'est la meilleure solution. Les vétérinaires réceptionneront les échantillons et seront là pour interpréter les résultats* », commente Jean-Luc Chevalier, en rappelant que les boucles auriculaires devront être utilisées dès la campagne prochaine. C'est une décision régionale Bourgogne-Franche-Comté. Le coût total de l'opération pour l'éleveur sera aux environs des 3 euros à 3,5 euros par veau : « *une pince au prix unitaire de 13 euros sera partiellement ou intégralement prise en charge par les GDS cantonaux. Le surcoût de la boucle est d'1,15 euro. L'analyse en elle-même s'élève à 4,70 euros. Cette année l'aide du Conseil régional sera fléchée pour 1 euro sur la vaccination à l'identique de l'année dernière, mais également sur le coût de l'analyse du dépistage auriculaire. Suivant le nombre d'analyses réalisées durant cette année, l'aide devrait être de 2,3 à 2,8 euros par analyse réalisée* ». Ce plan BVB n'a visiblement pas laissé indifférents les éleveurs présents, comme le décrit le président du GDS, qui a lui-même participé à un tiers de ces réunions : « *trois types de réactions sont à distinguer. Il y a ceux qui vaccinaient, qui faisaient tout pour être le plus propres possible et qui ont affiché une certaine déception. Je peux les comprendre, mais les exigences de la filière, demandeuse du dépistage BVD, doit les rassurer. La vaccination est de toute manière vouée à disparaître à terme, sauf en cas de situations non favorables. Les personnes qui ne faisaient rien jusqu'à aujourd'hui vont prendre le chemin du dépistage assez facilement. Je note d'ailleurs que 14 000 boucles sont déjà commandées dans le département, dont les trois quarts sont issues du cheptel allaitant. Enfin, il y a ceux qui expriment un mécontentement en pointant du doigt la charge supplémentaire que ce dépistage engendre. Nous leur répondons qu'il faut bien prendre conscience que cette maladie amène des pertes économiques énormes dans les élevages avec les diarrhées néo-natales, les mortalités, les troubles de la reproduction... Il ne faut pas oublier non plus, les économies d'antibiotiques que cette démarche va permettre. Ce qui va pleinement dans le sens de la lutte contre l'antibio-résistance* ».

Élections municipales

Bientôt aux urnes

Les Côte-d'oriens élisent leurs conseillers municipaux les 15 et 22 mars prochains. Un agriculteur, maire d'une commune du Châtillonnais, évoque ce double rendez-vous.

Les élections municipales approchent à grands pas, les résultats du premier tour seront connus dans moins de deux mois. Malgré cet agenda de plus en plus restreint, un nombre non négligeable de maires ne savent toujours pas s'ils rempilent ou non pour un nouveau mandat de six ans. C'est notamment le cas d'Olivier Gallien, premier édile d'Oigny (36 habitants), petite commune à moins de dix kilomètres de Baigneux-les-Juifs. Cet exploitant producteur céréalier bio aux multiples *«casquettes»* professionnelles (président du service de remplacement de Côte-d'Or, de la commission emploi de la FDSEA et du groupement d'employeurs Agri-Ressources 21) livre son ressenti et aborde les différentes facettes de ses fonctions.

Deux sans trois ?

Olivier Gallien terminera son deuxième mandat de maire dans quelques semaines, *«J'ai donc débuté en 2008. À l'époque, je faisais déjà partie du conseil municipal depuis six ans. Je me suis lancé car j'aime réaliser des projets, c'est toujours passionnant. Par exemple, ici à Oigny, nous sommes en train de terminer la mise aux normes de l'assainissement. Un petit parc éolien pourrait également voir le jour d'ici deux ans»*. S'il souhaite poursuivre l'aventure, le Côte-d'orien de 54 ans, père de trois enfants, sait qu'il devra prendre une décision dans les tout prochains jours: *«la date limite des inscriptions approche mais j'hésite encore. Aujourd'hui, je ne suis pas encore sûr de vouloir repartir dans mes fonctions. J'ai toujours pensé qu'il était important d'avoir un roulement à ce poste. Il est intéressant, dans bien des domaines, qu'il n'y ait pas toujours les mêmes personnes à la tête de quelconque organisme»*. Olivier Gallien ne met pas longtemps pour révéler la principale raison de son hésitation, une raison liée à l'installation de cinq éoliennes sur le territoire communal : *«comme un peu partout, le sujet de l'éolien divise et notre commune n'échappe pas à la règle. Les discussions avec les opposants ne sont pas toujours simples. Dans tous les cas, elles sont très énergivores d'où l'intérêt, peut-être, de mettre une nouvelle personne à la tête de la commune pour mieux avancer sur ce dossier»*.

Nombreuses réunions

En général, les responsabilités de maire peuvent vite devenir *«prenantes»*, comme l'explique Olivier Gallien : *«il y a des tas de choses à faire dans une commune. Le travail ne manque pas si le conseil municipal est actif et a des idées en tête pour mener à bien des projets. Être maire , on l'entend souvent dire, est aussi de plus en plus difficile. Mais je suis très mal placé pour me prononcer sur ce sujet, car les problèmes sont beaucoup plus nombreux au sein de plus grandes communes. À mon échelle, je ressens tout de même un évolution ces dernières années. Par exemple, les administrés sont de plus en plus exigeants et beaucoup moins patients, les services qu'on nous demande doivent être réalisés tout de suite!»* Le maire est régulièrement monopolisé et assure au minimum une permanence par semaine : *«il y en a une à Oigny, tous les mois, et les autres chaque semaine à Baigneux, où le secrétariat a été regroupé. Nous avons aussi bon nombre de représentations de tout genre. Le suivi des dossiers, comme les deux principaux projets que j'ai précédemment évoqués, impliquent également des rendez-vous et des déplacements»*.

La dernière élection ?

Comme dans toute commune de moins de 100 habitants, sept conseillers devront être élus à Oigny les 15 et 22 mars. *«Nous faisons actuellement le point sur celles et ceux qui se présentent ou non. Si tout n'est pas encore calé, je ne me fais pas de soucis pour qu'au moins sept personnes soient rapidement trouvées. Beaucoup de maires ne se représentent pas en France ? Je peux le comprendre mais je ne me fais pas trop de soucis pour les villes et villages où il y a un vivier d'habitants plus important qu'ici. Là ou il y du monde, je pense qu'il y aura toujours un maire.C'est en revanche beaucoup plus problématique dans les toutes petites communes. À mon avis, il y aura de plus en plus de fusions dans les prochaines années. Les fusions sont dans l'air du temps. Politiquement, on sent bien qu'on veut nous mener dans cette direction.. Il n'est pas impossible que ces élections à Oigny soient les dernières... Dans six ans, la donne aura peut-être beaucoup changé en France»*.

AG



Olivier Gallien ne sait pas encore s'il se représente à Oigny.

Un village très agricole

Avec 36 âmes, Oigny fait partie des petites communes du département. Ce village du Châtillonnais est tout de même *«loin de la queue du peloton»*, comme tient à le souligner Olivier Gallien: *«j'ai souvenir qu'à l'époque, c'était Menesble, dans le canton de Recey-sur-Ource, qui était la plus petite commune de Côte-d'Or avec à peine une douzaine d'habitants. Cela a peut-être évolué, il faudrait vérifier. Des toutes petites communes, il y en a beaucoup dans le secteur, je pense notamment à Orret, tout proche d'ici, qui ne compte que 16 administrés»*. Oigny, malgré sa faible population, compte la bagatelle de cinq exploitations agricoles : *«la proportion d'exploitants est importante, c'est vrai. Avec les agriculteurs, leurs épouses et leurs enfants, on peut dire que près de la moitié du village vit dans une ferme !»* Quatre chefs d'exploitation du village font même partie du conseil municipal : *«on dit toujours qu'il est important, voire même essentiel, que le monde agricole soit bien représenté au sein des conseils municipaux. C'est important pour la vie locale, nous pouvons nous libérer plus facilement que d'autres catégories professionnelles pour gérer certains dossiers. À Oigny, le monde agricole est majoritaire au sein du conseil»*.

MSA : l'autre scrutin

Délégué cantonal MSA de Baigneux, Olivier Gallien tient à rappeler l'autre échéance très importante de cette fin du mois: *«Les élections MSA se déroulent du 20 au 31 janvier, il est capital de se mobiliser à cette occasion. Le monde agricole doit voter en masse pour montrer aux Pouvoirs Publics qu'il tient à son régime spécifique. Il ne faut surtout pas qu'il nous arrive la même chose que le RSI, le régime des indépendants, qui a été dissous début 2018 sous le gouvernement Macron. Nous faire rejoindre le régime général : là est bien le risque... L'agriculture doit montrer qu'elle est bien là, bien vivante !»*
À l'issue de son actuel mandat, Olivier Gallien ne sera plus délégué cantonal de Baigneux, mais représentera désormais la FDSEA à la MSA.

Brèves

Réunions cantonales FDSEA

La FDSEA de Côte-d'Or tient en ce moment ses réunions cantonales.
Après Bligny-sur-Ouche, Sombernon, Baigneux-les-Juifs, et Arnay-le-duc cette semaine, les prochains rendez-vous sont donnés le 21 janvier à 9h30 la salle de la coopérative de Mirebeau-sur-Bèze, le 22 janvier à 10 heures au pôle agricole de Créancey, le 23 janvier à 14 heures à l'espace Jean-Bertin de Saulieu, le 24 janvier à 9h30 à la salle Les Glorieux de Genlis, le même jour à 10 heures à la salle de la Tonnellerie de Venarey-Les Laumes, le 27 janvier à 9h30 à la coopérative Bourgogne du sud à Beaune, le 27 janvier à 14h30 pour le canton de Châtillon/Montigny (lieu à déterminer), le même jour à 10 heures pour Recey (à la maire de Lucey), le 30 janvier à 14 heures à la ferme du Bois de Change à Quetigny (pour Dijon Est).

Concertation

Réfléchir à de nouvelles approches de la sécurité

Jusqu'au 24 janvier, en Côte-d'Or, vous pouvez contribuer à la grande réflexion lancée en juin par le ministère de l'Intérieur sur les nouvelles organisations nécessaires des acteurs de la sécurité.

Le ministère de l'Intérieur a demandé l'organisation sur l'ensemble du territoire d'assises territoriales de la sécurité intérieure au plus près des acteurs de la sécurité (forces de l'ordre, élus, population, justice, etc.) avec pour objectif la rédaction d'un livre blanc devant traduire les orientations de sécurité intérieure pour les années à venir. En Côte-d'Or, ces assises se tiennent jusqu'au 24 janvier en 4 phases et onze réunions. Les thématiques abordées sont notamment l'organisation territoriale des forces de sécurité intérieure, les partenariats existants ou à créer dans le cadre du continuum de sécurité, l'adoption des nouvelles technologies au service de la protection de la population. Vous pouvez participer à cette grande concertation en envoyant une contribution écrite, jusqu'au 22 janvier sur l'adresse suivante: pref-assises-SI-21@cote-dor.gouv.fr . Ces assises s'inscrivent dans le contexte suivant : face aux nouveaux enjeux de sécurité liés à l'évolution de la société et à la transformation numérique, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a souhaité le 12 juin 2019 la rédaction collaborative du Livre blanc de la sécurité intérieure. Le résultat des assises contribuera à la rédaction du Livre blanc

Photovoltaïque

Des innovations à la pelle

La Région Bourgogne-Franche-Comté et la Fédération française du bâtiment (FFB) ont organisé une réunion dédiée au photovoltaïque, la semaine dernière à Dijon.



Pierrick Maitre dresse un état des lieux «solaire» très dynamique.

Plusieurs représentants des filières agricoles ont assisté, le 8 janvier, à une intervention de Pierrick Maitre. Président d'AFCB Solaire et gérant du bureau d'études Starenco, il a notamment présenté les dernières innovations.

Pouvez-vous, tout d'abord, nous présenter AFCB Solaire et Starenco ?

«AFCB Solaire est une jeune association, créée en 2019. Son but est de structurer la filière photovoltaïque en Bourgogne-Franche-Comté. Nos adhérents sont des professionnels du solaire : il y a des installateurs, des couvreurs, des électriciens, des chauffagistes, des bureaux d'études… L'idée est d'être un relais d'informations, en communiquant en interne sur les décisions nationales et la législation qui évoluent régulièrement. AFCB Solaire intervient également auprès des prescripteurs et du législateur localement, comme la Région, les Départements, la Dreal, la DDT, Enedis, RTE … Starenco est une entreprise spécialisée dans l'énergie solaire photovoltaïque, qui travaille en tant que bureau d'études pour accompagner les porteurs de projets dans l'industrie, l'agriculture, le tertiaire et les collectivités».

Plusieurs innovations ont été citées cet après-midi, qu'en est-il ?

«Le solaire est un domaine d'activités incroyablement mouvant ! Des nouveautés techniques, économiques et financières voient constamment le jour. Des réalisations innovantes existent déjà dans le sud de la France et devraient prochainement arriver chez nous. Le photovoltaïque est, par exemple, de plus en plus utilisé pour le séchage de matières. L'agrivoltaïsme se développe lui aussi, l'idée est de mettre l'énergie produite au service de la production agricole. Pour cela, des cultures maraichères, viticoles ou arboricoles sont équipées de panneaux qui changent d'orientation en fonction des conditions climatiques. L'alternance ombrages/lumières leur profite, l'eau qui ruisselle sur les panneaux peut aussi être collectée pour irriguer ces productions. Un système d'arbres solaires (tracker) qui suit la course du soleil, un peu à la manière d'un tournesol, se développe dans le monde agricole. Son but est d'obtenir une production d'électricité plus linéaire pour favoriser l'autoconsommation. Nous pouvons aussi mentionner l'intéressante symbiose entre le photovoltaïque et la méthanisation : l'électricité produite localement sert à alimenter en partie les besoins électriques du méthaniseur. Des techniques innovantes ne cessent d'être créées : des panneaux produisent désormais de l'électricité sur leurs deux faces : recto-verso… Je ne vous parle même pas de ce qui se prépare aujourd'hui dans les laboratoires !»

Quelle est l'actualité du photovoltaïque en Côte-d'Or ?

«La synergie entre le métier d'agriculteur et le photovoltaïque a toujours été présente. C'est encore le cas aujourd'hui, bien entendu. Sur le plan technique, notre rendez-vous consistait à lever les doutes et les idées reçues sur le photovoltaïque que certains pouvaient avoir. Nous avons mis l'accent sur les facteurs-clé de succès. Sur le plan financier, nous avons exposé quelques chiffres. Pour un projet standard de 500m², la facture varie entre 80 000 et 85 000 euros pour une installation fournie, posée, livrée clé en mains par un professionnel qualifié.
L'amortissement est ainsi atteint après huit à dix ans, en intégrant les charges de fonctionnement. La rentabilité tourne donc autour de 6 à 7%. Mais le marché va de plus en plus vers l'autoconsommation dont la pertinence économique est meilleure. Autrement dit, l'énergie produite sur la ferme sert davantage à son fonctionnement et est de moins en moins destinée à être vendue sur le réseau. Le législateur encourage l'évolution vers ce modèle par un mécanisme d'aides et d'accompagnement.
Les tarifs d'achats subventionnés sont eux amenés à s'arrêter dès lors que la parité réseau sera atteinte.»

PROPOS RECUEILLIS PAR AG

MSA

Meilleurs vœux !

La cérémonie des voeux de la MSA Bourgogne s'est déroulée le 7 janvier à Dijon.



Médaillés du travail et retraités ont été mis à l'honneur.

Comme chaque début d'année, Dominique Bossong, président, et Armelle Rutkowski, directrice générale, avaient convié l'ensemble du personnel MSA du site de Dijon à la cérémonie des vœux de la nouvelle année.

Le président a souhaité santé, bonheur et épanouissement à chaque employé avant d'insister sur l'importance de voter entre les 20 et 31 janvier : *«Nous allons élire de nouveaux délégués qui défendront l'institution et construiront de beaux projets sur nos territoires. Nous avons besoin d'un bon taux de participation pour montrer aux Pouvoirs Publics que la profession agricole soutient son régime de protection sociale. Comme la dernière fois, en plus du traditionnel vote par correspondance, nous pourrons voter par internet. Votez et faites voter autour de vous !»* Les différentes interventions sont à retrouver en page régionale.

Médaillés et retraités

Cette cérémonie a été l'occasion, comme chaque année, de remettre plusieurs médailles du travail et d'honorer les nouveaux retraités. Médaille d'argent (20 années de service) : Fabienne Ayoul, Sophie Berrette, Maryline Guigon, Catherine Martel, Axelle Michel Jacson, Isabelle Rousseau. Médaille d'or (35 années de service) : Jean-Jacques Billaud, Martine Duchassin, Jean-Charles Gornouvel, Francis Guilland. Médaille grand or (40 années de service) : Pascale Cotelle, Vincent Espinosa, Dominique Francois, Jean-François Rabut. Retraités : Anne Lanier, Patricia Minet, Jean-François Rabut.

▸ Agenda

Besoin d'un salarié à temps partiel ?

Vous êtes exploitant sur les cantons de Saulieu-Liernais, Arnay-le-Duc ou Pouilly-en-Auxois, vous avez besoin d'un salarié à temps partiel ? Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 vous propose de partager le temps de travail d'un salarié avec une autre exploitation de votre secteur. Agri Ressources en tant qu'employeur prend en charge toute la gestion liée au salariat (recrutement, contrat de travail, bulletin de sa-laire, MSA…), vous accompagne dans la relation avec le salarié et vous apporte les conseils pour être en conformité avec la législation sociale. Mutualiser le temps de travail d'un ouvrier agricole permet d'avoir un salarié « au juste temps et au juste coût » ! Contact : Pascaline Ginet 03 80 68 67 68 / geagricoles21@gmail.com

04-03 Charolais à Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs charolais à l'espace Jean Bertin de Saulieu mercredi 4 mars. Au programme : vente de reproducteurs Charolais avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs participants ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au Pôle agricole de Créancey, par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau. La liste des bovins à vendre se trouve également sur le site de la Chambre d'agriculture. La Fédération charolaise de Côte-d'Or est également présente sur Facebook.

23-01 Trophées de l'agriculture

La quatrième édition des trophées de l'agriculture se déroule jeudi 23 janvier au palais des congrès de Dijon. Au programme : accueil à 18h, voeux du président de la Chambre d'agriculture à 18h30, conférence de Pascale Hébel, économiste spécialisée dans l'anticipation du comportement des consommateurs à 18h40, cérémonie de remise de trophées à 19h15, cocktail dinatoire à 20h45.



Calamités agricoles

«Une décision incompréhensible»

Le président de la Chambre d'agriculture s'insurge qu'un taux de perte de seulement 45% ait été attribué à la Côte-d'Or dans le dossier des calamités.

Vous avez abordé le sujet des calamités lundi, lors de la réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture. Quelle est la situation ?

«Nous sommes revenus sur la décision du CNGRA, le Comité national de gestion des risques agricoles, qui s'est réuni le 18 décembre dernier pour établir le montant des indemnisations dans les différents départements touchés par la sécheresse 2019. À la surprise générale, le taux de pertes retenu pour les prairies de Côte-d'Or est de seulement 45% alors que notre demande portait sur un taux 60%. Nous sommes tous extrêmement déçus, cette déception est à la hauteur des attentes que nous avions mises dans ce dossier. Le travail avait été réalisé sérieusement, selon un protocole bien défini : nous sommes allés dans plusieurs exploitations agricoles constater les dégâts, plusieurs enquêtes ont été réalisées. L'administration locale, en l'occurrence la DDT, est allée dans notre sens et a appuyé notre demande, nous étions tous d'accord sur ce taux de 60%. Ces pertes ont été évaluées en toute objectivité. Cette décision est incompréhensible. D'après les échos que nous avons eus, ce CNGRA s'est vraiment mal passé, il y a des décotes dans tous les départements».

Quelles seront les conséquences pour les éleveurs de Côte-d'Or ?

«Par rapport à l'an passé, nous espérions qu'un plus grand nombre d'exploitations rentre dans le dispositif des indemnisations. Selon nos estimations, nous envisagions de passer de 500 à 700 dossiers. Ce ne sera malheureusement pas le cas. Il y en aura un peu plus, mais nous serons loin des 700 dossiers espérés. Pour rappel, plusieurs taux de pertes avaient été retenus en 2018, pour une moyenne de 40%. Je n'ai pas d'informations sur le montant que toucheront les exploitations. Il faut faire attention aux sommes annoncées dans les différents communiqués, je pense notamment aux 122 millions d'euros qui seraient attribués aux 20 départements demandeurs des calamités. En effet, comme l'an passé, cette somme ne sera pas intégralement utilisée. En Côte-d'Or, en 2019, plus de six millions d'euros avaient été annoncés, mais moins de la moitié avait finalement été redistribuée, car tous les éleveurs n'étaient pas éligibles. Pour celles et ceux qui le sont, il faudra prochainement télédéclarer ses pertes, pour espérer toucher l'argent ces prochaines semaines. Lundi, nous avons également parlé de plusieurs déboires rencontrés avec les assurances : des taux de pertes dérisoires sont parfois retenus dans certaines exploitations, c'est une autre préoccupation. Autre point : l'abaissement du seuil d'éligibilité de 13 à 11% de pertes de produit brut théorique a été validé par effet rétroactif, plusieurs exploitants ont été récemment indemnisées pour 2018. Nous espérons qu'il en soit de même en 2019».


L'expertise terrain relevait pourtant des pertes de récolte sur prairies de 60%, comme le rappelle Vincent Lavier.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

La FDSEA de Côte-d'Or dénonce *«l'attitude du ministère de l'Agriculture qui ne prend plus en compte les réalités de terrain»* et insiste pour que le seuil de recevabilité de 13% puisse être ramené à 11% comme cela a été le cas pour les dossiers *«sécheresse prairies»* de 2018. La FDSEA s'étonne par ailleurs de l'absence des autres syndicats à cette réunion du 18 décembre.

Territoire

Une première maison France Services en Côte d'Or

La Maison des services au public de la communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône vient d'être labellisée France Services. Elle inaugure un label appelé à se développer.

France Services est un nouveau label qui vient de faire son apparition en Côte-d'Or, à la Maison des services au public (MSAP) de la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône (CAP Val de Saône, 24 000 habitants). Basée à Pontailler-sur-Saône depuis 2010, dans une ancienne halle de fret de la SNCF réaménagée, la structure est la première du département à pouvoir se revendiquer officiellement France Services. D'autres suivront dans le courant de l'année (Semur-en-Auxois, Arnay-le-Duc, Mirebeau-sur-Bèze et Is-sur-Tille), quant aux autres MSAP de Côte-d'Or, elles pourront être labellisées d'ici le 31 décembre 2021. Le 8 janvier, élus locaux et représentants de l'Etat s'étaient donnés rendez-vous à Pontailler afin d'inaugurer symboliquement l'apparition d'un label qui découle d'une volonté gouvernementale, forgée lors du grand débat national mené l'an dernier, à la suite du mouvement des gilets jaunes. Ce dernier avait mis en exergue le sentiment d'abandon émanant d'habitants de zones rurales du territoire national, concernant l'accès à de nombreux services, et notamment ceux de l'Etat, pourtant essentiels. Pauline Marti-Millière, responsable de la MSAP de la CAP Val de Saône, rappelle la vocation de la structure qu'elle dirige : *«Il s'agit d'apporter aux usagers du territoire des services de proximité. Afin d'être labellisés France Services, nous avons répondu à un appel à projet de l'Etat et nous avons été audités entre juillet et octobre 2019. On nous a demandé d'avoir plus de partenaires présents et l'Etat a exprimé des exigences, en termes de démarches administratives et de renseignements à donner aux habitants. Dans ce but, les deux agents salariés par notre structure ont suivi des formations»*. Neuf partenaires sont présents (voir encadré), sur le site ou en back-office et ils aident les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien. Par rapport à 2018, la fréquentation de la MSAP de la CAP Val de Saône, à Pontailler, a connu une progression, selon sa responsable, de 24 %, en 2019 (plus de 4 000 visites au total). Une progression qui découle de la proposition de nouveaux services, tels que des ateliers de création de CV et de lettres de motivation à destination des demandeurs d'emploi, mais aussi de l'arrivée d'un nouvel agent d'accueil. C'est également la preuve de la pertinence de l'existence de telles structures et de la nécessité de les renforcer. Le label France Services est l'un des outils de cette consolidation.

BERTY ROBERT



La Maison des services à Pontailler-sur-Saône existe depuis 2010 mais elle est la première en Côte-d'Or à obtenir le label France Services.

Les neufs partenaires

Ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), finances publiques (déclarations de revenus, appropriation du prélèvement à la source), ministère de la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès au droit) assurance maladie, assurance retraite, allocations familiales, Pôle emploi, Mutualité sociale agricole, La Poste.

Herd-Book Charolais

Station d'évaluation «*Bien Naître*» : un intérêt indiscutable pour les utilisateurs

Le Herd Book Charolais organise le 23 janvier à la Ferme du Marault à Magny-Cours la vente aux enchères de veaux issus de la station d'évaluation. L'occasion de s'intéresser au travail de sélection de l'association mais aussi de recueillir le témoignage d'utilisateurs de cette station. Nous sommes allés pour cela à la rencontre de Pauline Michot, Ingénieure au HBC et Alain Chevalier, éleveur à Magny-Cours.


Pauline Michot, ingénieure au HBC en compagnie de l'éleveur Alain Chevalier.

Depuis dix ans, le Herd Book Charolais sélectionne ce qui se fait de mieux au sein des élevages inscrits du pays.
Cette année encore la sélection a été drastique. : 3 000 veaux ont été choisis préalablement par les experts raciaux du HBC. Au final, 50 veaux provenant de 48 élevages et 19 départements seront disponibles à la vente aux enchères du jeudi 23 janvier. *«Tous ces animaux sont sélectionnés en fonction de leur niveau d'ascendance. Ils proviennent à la fois de nos 200 apporteurs réguliers mais aussi d'animaux repérés par les techniciens du HBC lors de visite. De plus ils ont une moyenne de croissance de 1,4kg en contrôle ce qui est l'objectif a atteindre dans le protocole de la station»* précise Pauline Michot, ingénieure au HBC. Elle poursuit : *«Ce repérage en ferme permet de mettre en avant des éleveurs qui n'osent pas proposer d'animaux à la station de peur de ne pas être au niveau, or il faut penser l'inverse. Il peut arriver qu'une bête se révèle en station»* ajoute l'ingénieur.

Les atouts de la promotion 2020

A travers la station Bien Naître du Marault, l'objectif du HBC est de mettre à la disposition des éleveurs des reproducteurs qui conjuguent à la fois la facilité de naissance et l'aptitude au vêlage. La sélection 2020 a donc porté une attention particulière sur les qualités de naissance et de vêlage, tout en cherchant des lignées diversifiées pour proposer des taureaux de qualité adaptés à tous types d'élevages et de productions (qualités bouchères, élevage mixte, développement musculaire, sans cornes...) La qualité des ascendances mater nelles et paternelles est un point fort pour la sélection des 50 veaux de cette promotion. On compte cette année 39 pères différents et 36 grands-pères maternels. *«Il faut préciser que tout ces animaux sont indexés. Ils rentrent en station à partir du 1er septembre pour un mois d'adaptation. Ensuite, ils sont contrôlés pendant 84 jours et sont pesés tout les 28 jours. Et en fin de contrôle, nous établissons le pointage morphologique et la mesure de l'ouverture pelvienne. Le protocole sanitaires est également très strict car nous vaccinons en systématique la tuberculose, l'IBR et la BVD sans oublier la FCO pour la mise à la reproduction et la vente à l'export»* explique dans le détails Pauline Michot. Ce qui est valorisant pour les techniciens c'est qu'ils retrouvent aujourd'hui dans les élevages, des animaux qui ont été évalués au début de la station. Pour évoluer et continuer à répondre à la demande des éleveurs, Pauline Michot estime que la station va devoir travailler sur de nouveaux phénotypes comme par exemple la qualité des sabots.

THÉOPHILE MERCIER

Repère
La vente aux enchères se déroule le jeudi 23 janvier à 14h. La mise à prix est de 2 500 euros avec des enchères de 50 euros. Comme chaque année, Martial Tardivon de la Sicafome sera le commissaire priseur. Enfin pour la première fois cette année, la vente sera disponible en ligne. Tout les animaux sont disponibles en photo sur le site charolaise.fr.
Renseignements : Patrick Simon: 06 11 09 15 84, ou à psimon@charolais-expansion.com


50 veaux comme celui-ci seront proposés à la vente le 24 janvier prochain.

«Les éleveurs y retrouvent leur compte»

Alain Chevalier est polyculteur éleveur à Magny-Cours. Depuis 7 ans, il s'est lancé dans le commerce d'animaux ayant des aptitudes au vêlage pour de jeunes éleveurs tout juste installés. Pour ce faire, il achète des taureaux provenant de la station d'évaluation pour la reproduction de ses génisses. *«Mon objectif est d'acheter des taureaux issus d'un schéma de sélection en vêlage facile. J'ai trouvé dans cette stratégie, une facilité de mise en œuvre. J'ajoute que depuis que j'achète des taureaux à la station, je n'ai jamais eu de problème»* précise t-il. Ce dernier attache de l'importance à réaliser un bon premier vêlage avec ses génisses. *«L'intérêt c'est d'avoir de la performance. Actuellement, je suis capable d'avoir des veaux qui pèsent 40kg à la naissance et qui peuvent atteindre à l'âge adulte 1400kg chez les mâle et 800 kg pour les femelles. Par ailleurs, le fait de rechercher le critère du vêlage facile est nécessaire à la fois pour l'organisation du travail car vous avez moins de surveillance mais aussi moins de frais de vétérinaire en raison de la diminution des interventions. Aujourd'hui, je ne peux plus concevoir de surveiller mes vaches au moment des vêlages comme avant»* estime t-il. *«Pour moi, le Herd Book Charolais a bien fait de se lancer dans la station d'évaluation car vous pouvez en un seul lieu vous faire une idée sur les bêtes que vous voulez éventuellement acheter. Par rapport au concours classique, je trouve que cela donne une autre image du Marault»* dit -il en conclusion.

Élections Municipales 2020

Sylvain Mathieu candidat à Château-Chinon

La saison des candidatures pour les élections municipales de mars prochain est lancée. Après la ville de Decize ces derniers jours, c'est au tour de Château-Chinon de connaître ses futurs candidats. Dans une vidéo postée cette semaine sur son compte Facebook, le président du Parc Régional du Morvan s'est déclaré candidat pour la sous-préfecture du département.
«J'ai toujours été attaché au Morvan, et j'ai toujours eu à cœur de le servir» a déclaré Sylvain Mathieu. Il poursuit : *«Pour moi la politique n'est pas une aventure en solitaire, mais une aventure collective. Si j'ai décidé de me présenter à la Mairie de Château-Chinon c'est après avoir réussi à constituer une équipe ayant des compétences, de l'envie et de l'énergie et qui croit en cette ville et en son avenir. Il y a tout pour bien faire et c'est la raison pour laquelle, je vous donne rendez-vous dans les semaines qui viennent pour travailler ensemble à la construction de ce projet»* a ainsi conclu celui qui est aussi vice-président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

THÉOPHILE MERCIER


Sylvain Mathieu(à gauche sur la photo) est candidat pour la Mairie de Château-Chinon. Il est photographié ici lors de la dernière session de l'année au Parc Régional du Morvan à Saint-Brisson.

Chambres d'agriculture

La fertilité des sols : une gestion multi-critères, un suivi dans le temps

L'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture organise une formation le jeudi 23 janvier à Nevers sur le thème de la fertilité des sols. L'objectif est avant tout de comprendre les indicateurs analytiques du sols.



Une formation est proposée par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre à Nevers le 23 janvier à partir de 09h00

La gestion de la fertilité des sols, sous ses différentes composantes physiques, chimiques et biologiques, est un élément essentiel de la bonne conduite des systèmes de culture. Elle s'évalue tout au long du cycle cultural. Plusieurs méthodes (profil *«3D»* à la fourche frontale, test bêche, profil racinaire, sont disponibles pour observer l'état structural du sol lors de la préparation du sol au semis, mais également au cours de l'hiver et du printemps où les conditions d'observation sont propices. La préparation du sol n'a pas pour unique vocation de créer de bonnes conditions d'implantation, elle permet également au sol d'avoir un fonctionnement proche de l'optimum au printemps, période à laquelle les échanges gazeux, les réactions chimiques et les interactions biologiques sont intenses. Les analyses chimiques demeurent un outil performant pour appréhender l'évolution des réserves minérales du sol. À ce sujet, le pH oriente l'intégralité des équilibres physiques, chimiques et biologiques. Le suivi de ce paramètre est essentiel. Le phosphore est également un point de vigilance. Ce paramètre est assez fortement déficitaire dans les sols nivernais par l'histoire agricole du territoire. Les fumiers et les composts de bovins restituent cet élément en quantité insuffisante comparée aux exportations. Les impasses longues en phosphore peuvent s'avérer pénalisantes à moyen terme (10-15 ans). La gestion de la fertilité des sols englobe par essence des facteurs multiples dont la bonne compréhension nécessite un suivi répété sur le moyen terme. L'exploitant agricole ou le conseiller en charge du conseil procèdera à un diagnostic rigoureux en passant en revue les facteurs explicatifs à tour de rôle. Le diagnostic permet d'adapter le menu analytique en conséquence (analyse de sol, analyse foliaire, menu général, menu spécifique, etc). Une formation est proposée par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre à Nevers le 23 janvier à partir de 9h00 : Fertilité des sols : comprendre les indicateurs analytiques (C. Barnéoud). L'équipe grandes cultures de la CDA58 est en mesure de répondre à vos sollicitations individuelles. Ne restez pas dans le doute vis-à-vis d'un problème naissant ou avéré.

ÉQUIPE GRANDES CULTURES CDA58

En bref

Eco-pâturage : la ville de Clamecy cherche des éleveurs.

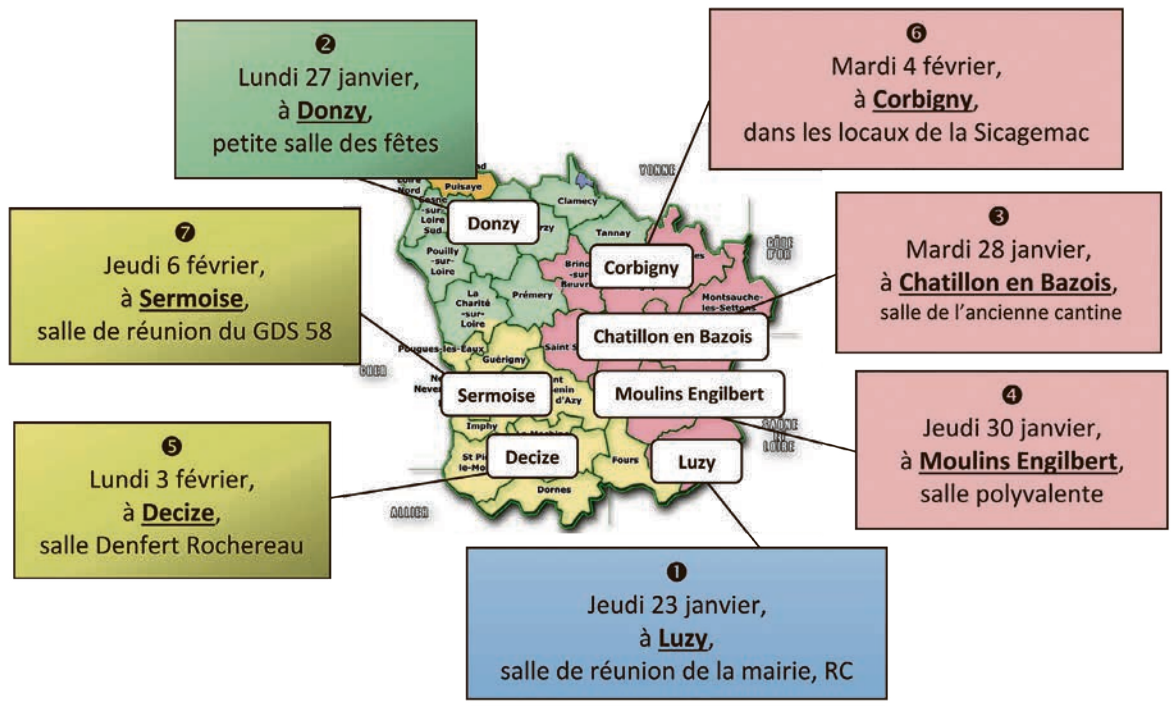
La Ville de Clamecy est engagée depuis 2008 dans une démarche d'entretien de ses espaces verts sans pesticides, en pratiquant notamment une gestion différenciée en fonction de l'usage des lieux. Elle possède une diversité de terrains herbacés, situés aux pourtours du centre-ville, entretenus jusqu'à ce jour par fauche mécanique par les services municipaux, voire laissés à l'abandon. Aujourd'hui, la municipalité souhaite valoriser ses espaces via l'éco-pâturage. Elle est donc à la recherche d'éleveurs caprins et ovins pour l'entretien de ces parcelles. Pour ce faire, une convention municipale de prêt à usage peut être finalisée avec un ou des éleveurs en leur mettant à disposition des terrains à titre gratuit, pour l'entretien par pâturage ovin et/ou caprin. La convention précisera les conditions de mises à disposition, définies en amont entre les signataires. L'éleveur devra se trouver en conformité avec les aspects administratifs et sanitaires liés à la détention d'un cheptel, et disposer d'un contrat d'assurance adapté. Il devra notamment être déclaré auprès de l'EDE de son département, disposer d'un numéro de cheptel, assurer la traçabilité des animaux (entrées, sorties, bouclage, etc.), disposer d'un vétérinaire référent et devra être à jour des prophylaxies obligatoires. L'appel à manifestation d'intérêt avec la liste des parcelles et les modalités de candidature est à retirer auprès de Lison Delsalle.
Les candidats transmettront un dossier de candidature comprenant :
- Coordonnées
- Description du cheptel (nombre d'animaux, race, lots...)
- Motivations et argumentaire pour la mise en valeur des terrains mis à disposition

Le dossier de candidature est à transmettre avant le 28 février à :
Mairie de Clamecy Place du 19 août 58 500 Clamecy
Ou par mail à : lison.delsalle@mairie-clamecy.fr
Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Lison Delsalle animatrice agro-environnement lison.delsalle@mairie-clamecy.fr 03.86.27.54.32

GDS : La campagne pour la BVD est lancée

Depuis le 1er août la loi a rendu obligatoire la mise en place de boucle de BVD pour l'élevage bovin. Localement, le GDS assure l'organisation et la mise en place de cette réglementation par délégation de l'État. Afin de vous donner toutes les informations liées à cette nouvelle prophylaxie, le GDS 58 organise sept réunions d'informations à travers tout le département. (voir carte).
Ces rencontres débutent toutes à 14h15.

Plus d'informations auprès de Valérie Salomé - GDS 58 - 03 86 90 18 90
valerie.salome.gds58@reseaugds.com



Sept réunions d'informations sont organisées à travers tout le département afin d'informer les éleveurs sur les particularités de cette nouvelle prophylaxie.

Chambre d'Agriculture

L'intérêt agronomique du slip se confirme

L'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture vient de déterrer les premiers slips qu'elle avait enfoui dans les sols en novembre dernier. L'objectif de cette opération est d'étudier l'état de l'activité biologique des sols. Au delà de l'aspect insolite, c'est avant tout une véritable expérimentation. Explications.



Les slips déterrés vont être ainsi remplacés par de nouveaux, et ce protocole sera répété jusqu'en juin prochain.

Comme nous vous en parlions dans notre édition 1554 du 22 novembre, l'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture s'est lancée dans une expérimentation à l'aide de slips en coton biologique dont l'objectif est rappelé par Habib Benmansour, conseiller Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture : *«L'idée du test consiste à évaluer l'activité biologique de ces sols en enterrant des sous-vêtements (slips) en coton bio dans les parcelles pendant quelques mois. Il permet de visualiser l'intensité des phénomènes de dégradation et de minéralisation de la matière organique dans les sols et d'estimer le niveau d'activité biologique des sols, dans les parcelles, en conditions réelles. Le degré de dégradation, mais aussi la couleur renseignent sur les éventuels problèmes de la parcelle (anaérobie, compactions,…). Les différences peuvent être importantes d'une conduite à l'autre. Le test ne répond pas à un protocole scientifique établi mais est un indicateur visuel contribuant à mieux connaître son sol, tout en étant un outil simple à mettre en place dans l'animation avec les agriculteurs»* explique le conseiller. Il poursuit : *«nous avons voulu comparer plusieurs techniques culturales. Notre choix s'est porté sur une parcelle en techniques culturales simplifiées sans apport de la matière organique (TCS sans MO). Cette dernière se situe chez Benoît Mathé à Bazolles. La deuxième est une parcelle en TCS mais cette fois avec apport de matières organiques réguliers (TCS avec MO) située à Pazy chez Guillaume Sansoit et la troisième est en semi-direct sous couvert permanent appartenant à Thierry Bauvais à Pougny»* détaille Habib Benmansour.



Habib Benmansour, conseiller Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture déterre les slips avec précaution.



Même si, à première vue ces derniers semblent dégradés, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions scientifiques de cette expérimentation.

L'heure des premières observations

Ce jeudi 9 janvier était donc l'heure du premier déterrage des slips dans les trois parcelles enfouis dans le sol en novembre dernier. Même si, à première vue, ces derniers semblent dégradés, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions scientifiques de cette expérimentation. *«Nous allons devoir peser le slip comme nous l'avons fait avant son enterrement il y trois mois. Ainsi nous allons pouvoir étudier la quantité de coton dégradée»* conclu Habib Benmansour.

Les slips déterrés vont être ainsi remplacés par de nouveaux, et ce protocole sera répété jusqu'en juin prochain.

THÉOPHILE MERCIER

Benoît Mathé, élu à la commission végétale de la Chambre d'Agriculture

«L'idée de cette expérimentation est de montrer de manière ludique que l'agronomie est accessible au plus grande nombre. Ces observations s'adressent à tous et il n'est pas forcément nécessaire d'être ingénieur pour réaliser ce test. Nous connaissons tous le sol sur le dessus, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il y a aussi une vie en dessous. L'objectif est donc de sensibiliser les agriculteurs sur l'importance de la vie microbienne du sol».

MSA

Une cérémonie conviviale et festive

L'antenne nivernaise de la mutualité sociale agricole a organisé sa traditionnelle cérémonie des vœux dans les locaux du restaurant d'entreprise. L'occasion comme chaque année de récompenser des salariés pour leur longévité au sein de la structure.

Simple et détendue. Telle a été l'ambiance de cette traditionnelle cérémonie des vœux pour l'antenne nivernaise de la MSA. Le président, Dominique Bossong, a ouvert ce moment convivial en souhaitant ses vœux à l'ensemble du personnel et il a tenu à faire le bilan de de ses cinq années de mandats. Il s'est notamment félicité des bons résultats obtenus par la mutuelle agricole : *«Tous les ratios le montrent, notre caisse remonte chaque année dans le classement des 35 caisses de France»* a tenu à souligner le président de la MSA. Puis Armelle Rutkowski, la directrice générale, a pris la parole à son tour en insistant sur les efforts des salariés dans une année 2019 marquée par la revalorisation de la prime d'activité, les évolutions législatives ou encore le prélèvement à la sources. *«Tous ces changements n'ont pas attendu la galette des rois pour améliorer notre quotidien»* a t-elle déclaré avec le sourire. Une remarque qui en dit long sur les soubresauts que doit affronter la MSA . *«Un quotidien déjà bien impacté par l'activité liée à la mutualisation avec la Franche-Comté que seul votre engagement et votre professionnalisme ont permis de réussir»* a lancé la directrice générale à l'adresse de ses salariés. Nouveauté cette année à Nevers, la création d'un dispositif d'entraide institutionnel, constitué de 12 personnes formées à législation : *«Ils seront en poste dans le courant du mois de janvier pour venir en aide aux caisses qui en ont besoin, pour la résorption des stocks et la diffusion des bonnes pratiques»* a ainsi précisé la directrice générale visiblement très satisfaite de ces avancées. Enfin, c'est le sujet du moment, les élections à la MSA: *«Il est essentiel qu'en tant que salariés de la MSA, nous nous mobilisions pour défendre notre régime afin de poursuivre, dans les meilleures conditions, notre mission de service public et au-delà, nos actions en direction des territoires ruraux»* a martelé la directrice générale en conclusion.



Les salariés distingués posent en compagnie des élus de la MSA.

La tradition est respectée

Comme il est de coutume durant cette cérémonie, la MSA récompense certains salariés à la fois pour leur longévité au sein de l'entreprise mais aussi pour leur départ à la retraite bien mérité. Cette cérémonie n'a donc pas dérogé à la règle en mettant à l'honneur cette année 14 salariés: 8 pour les médailles d'honneur agricoles et 6 départs à la retraites. Pour les médailles d'argent, récompensant 20 ans de services, ont été mis à l'honneur : Magalie Drouin ; Stéphane Martin ; Julien Perroux ; Loïc Reboux et Marie-Aude Vignel. La médaille de Vermeil a été attribuée à Laurence Sourti pour ses 30 ans d'engagements. La médaille d'or a été remise à Catherine Lasnier et Florence Randon. Enfin, Brigitte Beaufeu, Michel Billoue, Françoise Boiteux, Marie-Pascale Dovillaire, Albertine Pereira et Mireille Vitoux ont reçut des récompenses pour leur départ à la retraites.

Ce beau moment chaleureux et convivial s'est conclu par le pot de l'amitié et la galette des rois.

THÉOPHILE MERCIER

▸Agenda

29/01 Visite de ferme

Bio Bourgogne organise le mercredi 29 janvier une après-midi technique sur le thème de l'élevage biologique. Cet événement se tiendra au lieu dit « *Les coupes de Pouligny*», à Montigny-sur-Cannes (58). Au programme dès 14h : Visite de l'élevage bovin allaitant de Daniel Maillaut en abordant principalement les thématiques suivantes : L'alimentation, la première médecine sur mon élevage. Intérêt de la méthode Obsalim® et l'homéopathie, médecine alternative, efficace, peu onéreuse et passionnante. D'autres thèmes pourront être abordés au fil des discussions. Pour vous inscrire, contacter Damien Nicolas, Conseiller polyculture-élevage, BIO Bourgogne 06.30.02.24.01 – 03.86.36.94.25 damien.nicolas@biobourgogne.org

13/02 Réunion d'information BVD

La Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne organisent une journée filières et perspectives en AB , le 13 février Salle des fêtes de Sully La Tour à partir de 09h.

▸Formations

Le 23 janvier
Fertilité des sols comprendre les indicateurs analytiques

Mieux comprendre et interpréter ses résultats d'analyses de sol
Public : Agriculteurs, agricultrices et porteurs ayant des cultures et/ou des prairies
Contact : Céline Beauvois, responsable de stage, au 03 86 93 40 55
Lieu : à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Le 23 janvier **Utiliser le Guide Européen des Bonnes Pratiques d'Hygiène** en fromagerie fermière

Cette formation répond à l'obligation qu'ont les agriculteurs transformant leur lait de mettre à jour leur Plan de Maitrise Sanitaire en respectant le GBPH Européen.
Public : Elle est réservée à ceux qui ont déjà fait une formation initiale sur le GBPH français.
Contact : Christian Étienne, responsable de stage, au 06 33 13 88 24. Lieu : à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre



Élevage

Vêlages : une organisation minutieuse

Les vêlages se poursuivent dans le département. L'occasion de s'intéresser à l'organisation du travail durant cette période cruciale pour les éleveurs. Exemple au Gaec des Plots situé à Devay.


Philippe et Frédéric Maillaut, deux des trois associés au Gaec.

Cela ne chaume pas au Gaec des Plots. L'exploitation située à Devay est en pleine campagne de vêlage. Une campagne qui a débuté depuis novembre dernier et qui doit s'achever en avril prochain. « *Pour le moment, nous avons 150 veaux de nés sur les 350 prévus cette année* » explique Philippe Maillaut, l'un des trois associés du Gaec avec Philippe son frère et Michel Laborde. Pour assurer la surveillance durant toute la période de vêlage, les trois exploitants ont mis en place des tours de gardes : « *Chacun fait au moins 24h de surveillance avec une nuit par garde. Et on s'assure toutes les trois heures qu'il n'y a pas de soucis particulier. Comme dans d'autres exploitations, nous avons mis en place des caméras. Elles nous facilitent grandement le travail et elles nous évitent de nous relever la nuit. Nous en avons installé cinq pour nous permettre de balayer l'ensemble de la stabulation* » ajoute Philippe Maillaut. Cette surveillance est d'autant plus importante que cette année, les exploitants ont constaté d'avantage de torsions que l'année dernière. «*À la même période, nous avons réalisé deux fois plus de césariennes que l'an passé. Même les vétérinaires ne savent pas d'où ça vient. Il est difficile d'affirmer que la sécheresse joue un rôle dans ce phénomène* » concède Philippe Maillaut.

L'arrivée du robot nous a soulagé

L'organisation du travail durant les vêlages au Gaec des Plots est facilitée par l'arrivée, il y a un an, d'un robot d'alimentation.
Un engin autonome sans chauffeur qui se déplace du hangar de stockage jusqu'à la stabulation et qui est capable de distribuer jusqu'à quatre rations d'engraissement. « *Nous l'avons acheté il y a un an, et maintenant nous ne pourrions pas nous en passer. Tout est programmé informatiquement est le robot sait précisément la quantité d'aliments qu'il doit distribuer. L'engin se repère à l'aide d'un câble creusé dans le sol sur près d'un kilomètre. C'est un investissement de 300 000 euros mais nous avons bénéficié de 20 000 euros d'aides* » ajoute de nouveau Philippe Maillaut. Avec cet outil, les exploitants estiment avoir gagné une matinée de travail. « *Nous pouvons nous consacrer davantage à la surveillance des animaux et à l'entretien des parcs. L'arrivée de ce robot nous a soulagé* » conclu Philippe Maillaut.

THÉOPHILE MERCIER


L'arrivée du robot, il y a un an a soulagé le travail des exploitants.

Le robot en vidéo.
Retrouvez prochainement le robot d'alimentation sur la page Facebook de Terres de Bourgogne.

Environnement

Dégâts de Corbeaux : une charge de plus pour les agriculteurs

À l'image des dégâts de sangliers, les attaques de corvidés touchent de nombreux céréaliers et polyculteurs du département. Dans la région, la Fredont travaille avec les OPA pour mettre en œuvre un programme de régulation. Explications.

Les corvidés (Corbeaux freux et Corneilles noires) se sont très bien adaptés aux milieux façonnés par l'homme et aux pratiques agricoles. De plus, ces deux espèces territoriales ont très peu de prédateurs naturels.
Ainsi, elles prolifèrent rapidement et peuvent causer des dégâts importants sur les cultures (parfois plusieurs hectares arrachés), provoquer des dégradations sur les menuiseries (arrachage des joints de portes et fenêtres), causer des nuisances sonores et poser des problèmes de salubrité publique. La Fredon Bourgogne Franche-Comté (Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal) s'est associée à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, aux côtés de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA, pour mettre en place un programme de régulation permettant aux agriculteurs de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour protéger leurs cultures contre les attaques de corvidés.
Selon les données croisées de la FDC 58 et la CA 58, 224 861 € de dégâts ont été déclarés entre 2014 et 2018 dont 38 488 € en 2018 (dégâts sur cultures, vergers, menuiseries, stockage d'aliments, etc).Ce programme de régulation serait testé dans un premier temps sur les territoires continus les plus touchés, au sud-ouest du département.

«Nous sommes les premières victimes»

En attendant les exploitants les plus touchés n'en peuvent plus de cette situation. C'est le cas notamment de Dominique Châtelain, céréalier sur la commune de Tintury et impacté depuis plusieurs années par des dégâts de corvidés : «*Cette année, j'ai cumulé les dégâts de sangliers mais aussi de corbeaux. Mais je fais très peu de déclarations car le corbeau ne réalise pas assez de dégâts au regard de la réglementation. Cette dernière nous impose une franchise de 300 euros par kilos. En clair, il faudrait déclarer 300 euros et plus de dégâts. Mais lorsque vous avez plusieurs ilots comme moi, il est impossible d'atteindre le seuil requis pour que notre déclaration soit prise en compte. Auparavant, vous aviez un produit répulsif qui était incorporé à la semence mais qui est désormais interdit. Pour vous donner un exemple concret, l'année dernière 20% de mes 50ha de tournesol ont été attaqués par les corbeaux directement sur pied. Car il faut savoir que les corvidés mangent les graines au stade cotylédon, au moment où la germination est la plus intense. Mais de mon point de vue, il est inutile de remblaver une culture qui aurait été touchée à moins de 20% de sa surface. Car vous risquez de compléter la culture déjà emblavée au départ et de vous retrouver avec deux stades de pousse sur la même parcelle, c'est donc ingérable. Ce que j'aimerais c'est que le corbeau soit classé en nuisible, qu'on puisse le chasser à tout moment et surtout que l'on ait des compensations. Pour le moment, nous n'avons donc plus que nos yeux pour pleurer*» conclut l'agriculteur.

THÉOPHILE MERCIER

Le bon réflexe, c'est de déclarer
Si vous êtes victime de dégâts, merci de vous faire connaître directement auprès de la FREDON au 03 80 25 95 40.

ZNT

La FNSEA demande un moratoire

2019 aura été l'année des promesses électorales pour le gouvernement qui s'est jeté sur l'agriculture comme un âne sur un champ de carottes, sans réflexions ni mesures. Après la RPD (Redevance pour pollutions diffuses), la séparation de la vente et du conseil, la FNSEA n'avale pas la dernière couleuvre qui continue de casser méthodiquement l'économie agricole française.

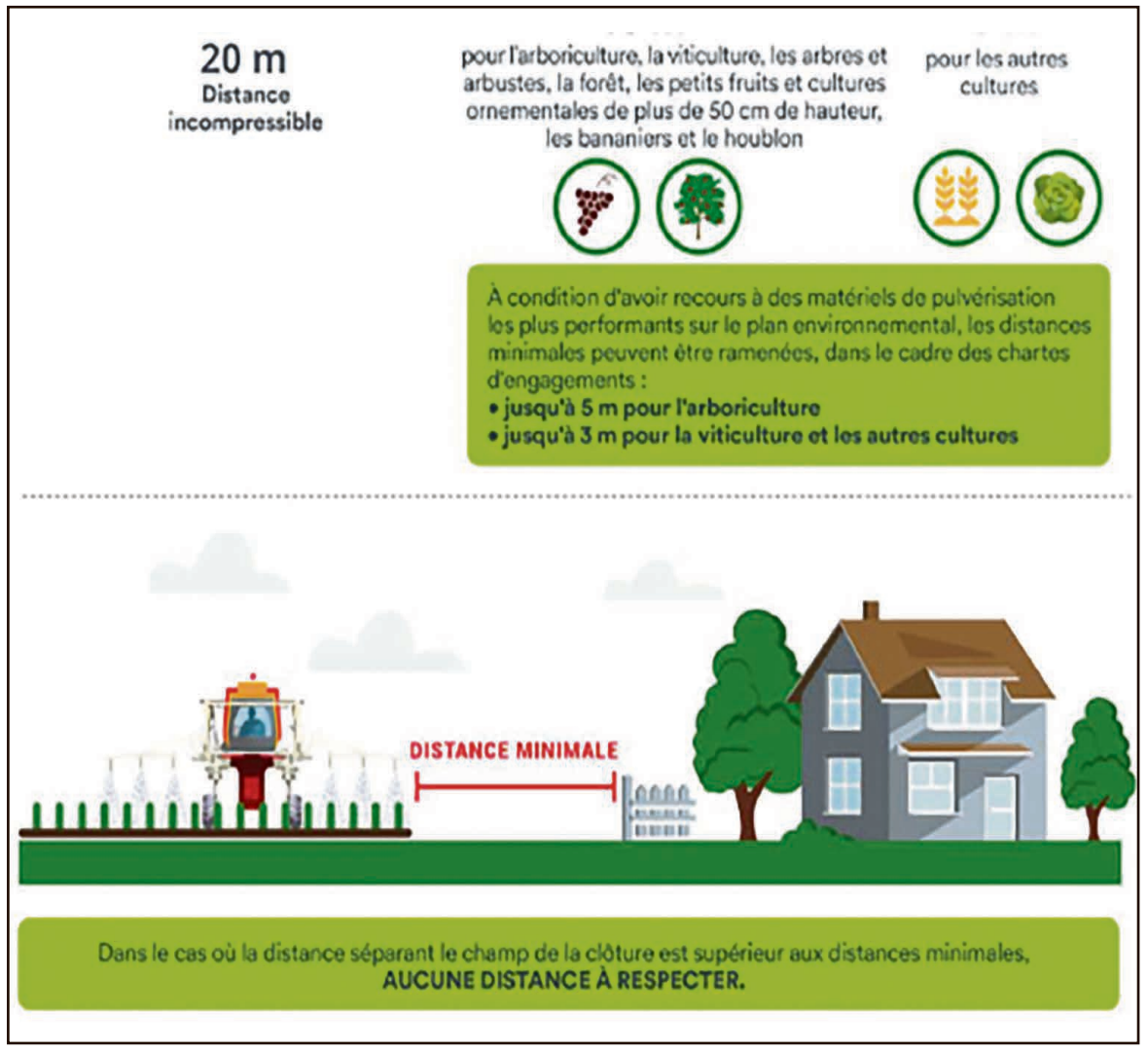


Illustration des ZNT par le ministère de l'agriculture.

La réglementation publiée entre les deux réveillons par le gouvernement (le 29 décembre), après une consultation publique est l'exemple même de la nouvelle façon de faire de la politique. *« En même temps »*, on promet le bon fin novembre pour mieux promouvoir le pire avant le dernier réveillon de l'année.

Un travail incomplet et imprécis

C'est ainsi que la FNSEA et les agriculteurs perçoivent cet arrêté inique du gouvernement. En effet, ce texte est mal ficelé et ne rend rien à la qualité d'un travail nécessaire pour anticiper toutes les difficultés techniques de la mise en application d'un texte juridique contraignant pour l'ensemble des agriculteurs de France déjà soumis à une surenchère de normes et de texte franco-français. Si le ministre avait promis de se baser sur la science, le texte l'oublie un peu vite.

Le texte de base est pris sur une réaction passionnelle, dictée par la peur, plutôt sur des données scientifiques.

Si l'avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) manque à ce stade, il est manifeste qu'un agronome de terrain n'a pas dû se pencher sur le texte qui nie les connaissances agronomiques, technologiques, économiques et même sociales.

Pourtant le Président de la République s'était engagé à ne pas imposer des réformes sans en évaluer l'impact ni mettre les agriculteurs dans des impasses.

Un déni de réalités

Alors, face à ce déni de réalités, la FNSEA demande un moratoire au gouvernement.

Le syndicat majoritaire demande la suspension de l'application de cet arrêté tant que l'État n'aura pas répondu aux multiples interrogations de la profession : Prise en charge économique de cet abandon d'agriculture et modification de la relation avec les propriétaires ; intégration de cette nouvelle contrainte de production dans les dispositif d'accompagnement de la politique agricole (SIEZ, MAEC, ….) ; prise en charge de ces zones de protection dans les projets d'urbanisme passés, actuels et futurs ; consultation de l'ANSES principalement afin que ses avis soient intégrés dans un arrêté mieux rédigé, et mise en œuvre des chartes de bon voisinage.

Si le verbe de la FNSEA reste courtois, la détermination du syndicat est plus forte que jamais.

FDSEA DE L'YONNE



« ZNT … Non, non et trois fois NON »

« Ce n'est pas une pilule à avaler, c'est un missile adressé aux agriculteurs et viticulteurs », le président de la FDSEA de l'Yonne refuse la notion de zone de non traitement et nous dit pourquoi.

Damien Brayotel : *« Cet arrêté est avant tout dogmatique. Il est pris pour des considérations électoralistes à quelques semaines des municipales. Le texte n'est pas concret, loin des réalités, il va créer des conditions qui une fois de plus vont atteindre le revenu des exploitants en ajoutant des difficultés dans les itinéraires techniques, en modifiant la relation avec les propriétaires des terrains agricoles et en stigmatisant toujours plus les agriculteurs face à leurs voisins ».*

À Paris le 27 novembre le ministre avait fait une déclaration rassurante.

DB : *« Si le jour de notre manifestation, le ministre nous a déclaré que l'arrêté s'appuierai sur « la science, rien que la science et toute la science », je constate, une fois encore, la façon de faire de la politique de ce gouvernement. Face aux pressions, celui-ci ne tient pas ses promesses. Bien sûr, nous étions confrontés à des demandes pour que les zones de non traitement soient de 150 mètres. Sans notre détermination ce 27 novembre, je n'ose pas imaginer l'allure du texte aujourd'hui ».*

Vous n'avez pourtant pas l'air de penser que 20, 10 et 5 mètres soient un moindre mal ?

DB : *« Je ne serai satisfait que lorsque nous aurons obtenu le zéro mètre. Les agriculteurs sont des professionnels. Nous sommes conscients des peurs véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux et plus que tous, nous ne souhaitons pas exposer les riverains, nos familles ou nous-même à des produits qui pourraient être toxiques. Nous savons faire, ce n'est pas une question de distance ! C'est une question de respect des procédures, d'application des règles d'épandages, avec les technologies modernes qui sont les nôtres aujourd'hui. Elles nous permettent de travailler sans exposer les riverains. Nous appliquons les produits à la limite de nos parcelles sans impacter la parcelle voisine. Quant aux produits dangereux, ils sont déjà interdits. Pour les autres, ils ont des conditions d'application que chacun d'entre nous doit appliquer, nous sommes d'ailleurs formés pour cela avec le Certiphyto»*

L'arrêté ouvre des possibilités de réduction de distances.

DB : *« 3, 5, 10 et 20 selon les conditions et les produits… Ce n'est pas zéro mètre. Je persiste à affirmer que nous savons faire le zéro mètre. La diminution sous conditions des chartes de bons voisinages n'est pas un pis-aller pour moi… C'est hors de question. Une haie, un mur, des buses anti dérive, des systèmes de récupération sont autant de conditions naturelles ou matérielles qui nous permettent de ne pas exposer les riverains. Zéro mètres est notre objectif ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE LOUSSOT, DIRECTEUR DE LA FDSEA 89

▶ Agenda

29/01 et 05/02 Ventes aux enchères 2020
Le 29 janvier ainsi que le 5 février auront lieu des ventes aux enchères à Charmoy, organisées par l'Union Charolais Croissance. Plus de 200 reproducteurs ont été sélectionnés. Pour plus d'informations, contacter Bruno Elmanowsky au 06.09.82.85.46.

18/01 34e concours des vins de Chablis
Le samedi 18 janvier a lieu le 34e concours des vins de Chablis, à 9 h 30, au BIVB Chablis (1, rue de Chichée). Petit Chablis 2018, Chablis 2018, Chablis Premier Cru 2018, Chablis Grand Cru 2017 seront jugés. Le concours sera présidé par Gaëtan Bouvier, meilleur sommelier de France en 2016, chef sommelier du restaurant Saisons de l'Institut Paul Bocuse à Lyon.

18/01 Forum des métiers à Auxerre
Un forum des métiers, organisé par la MFR de Bourgogne-Franche-Comté Ouest, a lieu le samedi 18 janvier, au bâtiment le 89 (16-18 boulevard de la Marne, à Auxerre), de 9 h 30 à 16 h 30. Une journée organisée sous forme d'animations professionnelles pour permettre aux jeunes en phase d'orientation d'assister à des démonstrations concrètes, d'échanger avec les professionnels et des jeunes motivés, ainsi que de vérifier un projet de formation, où les filières des branches agricoles et viticoles seront représentées.

▶ En bref

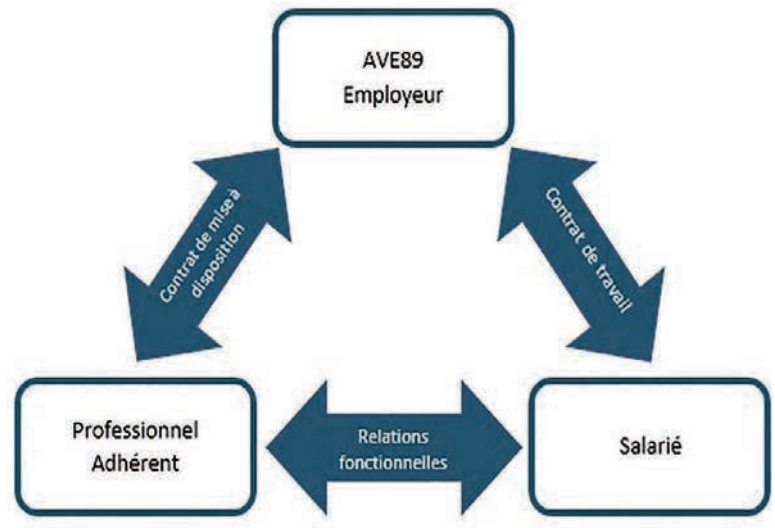
Quelques consignes pour un abattage en toute sécurité
L'abattage d'arbres est dangereux. Pour minimiser les risques d'accidents, des règles de sécurité sont essentielles. Avant l'abattage, un temps d'observation de l'arbre, de son houppier et son environnement immédiat est nécessaire. Car le danger peut arriver de partout. Aussi, il faut observer un chemin de repli de 15 à 20 mètres, obliquement à la direction d'abattage, à utiliser dès le début de la chute de l'arbre. Surtout, ne pas rester à proximité. Sur un arbre dépérissant, les vibrations générées par les coups de masse sur les coins peuvent provoquer des chutes de branches. Il est alors bon d'utiliser des alternatives pour le faire tomber comme un câblage ou un coin mécanique. Après l'abattage, pensez à vérifier les branches et houppiers alentour. Aussi, il est nécessaire de porter des équipements de protection individuelle de sécurité, d'éviter le travail isolé et respecter les distances de sécurité, d'identifier les dangers particuliers et les communiquer à toutes les personnes concernées, et d'organiser en amont les secours.

FDSEA Service emploi (5/6)

AVE 89 : la mise à disposition de salariés pour répondre aux besoins des exploitants

Groupement d'employeurs, AVE 89 met à disposition des salariés auprès d'exploitants qui en font la demande. Avec pour missions de gérer la charge administrative du salarié, afin de faciliter la tâche des employeurs. Comme c'est le cas pour Bastien Merlot, un jeune salarié qui intervient sur différentes exploitations, adhérentes d'AVE 89.


Claire Toussaint, conseillère emploi et Emeline Boutet, chargée en développement, sont les visages d'AVE 89.



Le fonctionnement d'AVE 89.

Agri-viti emploi89 (AVE 89) est un groupement d'employeurs départemental spécialisé en agriculture et viticulture, créé en 2013. La structure a pour mission de mettre à disposition des salariés qualifiés, ou débutants, auprès des exploitations qui en font la demande. Son atout est la prise en charge totale de la gestion administrative du salarié, de l'embauche à sa fin de contrat, en passant par ses bulletins de salaire ou encore par la formation du salarié. Mais AVE 89, c'est avant tout l'emploi partagé. Ce dispositif permet, en tant qu'employeur, de trouver une réponse à des besoins en termes d'emploi à pourvoir, tout en offrant au salarié la possibilité de travailler à temps plein. Ainsi, le salarié est mis à disposition chez plusieurs adhérents-employeurs mais avec un seul contrat de travail (un seul employeur : AVE 89).

Un fonctionnement que connaît bien Bastien Merlot, de Lainsecq. *«Suite à mon BTS ACSE (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation), j'ai été embauché à la Cuma Coopensil de Saint-Sauveur-en-Puisaye (il y a cinq ans) qui cherchait au départ principalement un chauffeur pour la partie ensilage, en mi-temps»*, indique-t-il. *«Un an après, la Cuma avait un besoin pour gérer l'administratif, les payes. L'objectif était que la Cuma n'ait plus qu'à gérer uniquement mon travail, mais plus le côté administratif. La Cuma a donc fait appel à AVE 89 pour ces missions».*

«Les adhérents d'AVE 89 peuvent faire appel à mes services»

Il y a un an, le contrat de Bastien Merlot a évolué. *«Je pouvais travailler avec le matériel de la Cuma, chez tous les exploitants qui en font partie. Mais je n'avais pas le droit de conduire un tracteur qui ne faisait pas parti du parc matériel de la Cuma. Alors mon contrat a évolué et mon nombre d'heures mensuelles a augmenté (de 151 heures à 169 heures, pour 39 heures hebdomadaires) pour que je puisse travailler chez des agriculteurs adhérents à AVE 89, en plus du travail que j'effectue avec»*, explique-t-il. *«Ainsi, d'autres agriculteurs adhérents à AVE 89 peuvent faire appel à mes services par leur billet».*

Le jeune homme de 25 ans a également un projet de pré-installation dans la tête. *«Je suis né dans le milieu agricole. Mon père était en Gaec à cinq avec sa famille».* Aujourd'hui, le père de Bastien Merlot est en statut individuel, avec 70 vaches laitières pour une SAU de 100 ha, principalement axée sur la production laitière. *«Ce projet est un souhait personnel. J'ai repris 21 ha en cultures sur l'exploitation. C'est dans le but de commencer à mettre la main à la pâte et d'apporter quelque chose à l'activité familiale».* Avec pour projet futur de reprendre l'installation de son père, d'ici quelques années.

CHRISTOPHER LEVÉ

▶ Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Créer mon aire de lavage/remplissage et gérer mes effluents phytosanitaires
Le 29 janvier. Contact : Loïc Dominice au 03.86.94.22.09.

Suivre l'évolution de la biodiversité et de la qualité des sols en ACS
Le 29 janvier. Contact : Louis Gabaud au 03.86.94.22.29.

La bio j'y vais j'y vais pas (élevage).
Les 4 et 12 février. Contact : Jérôme Laviron au 03.86.92.36.35.

La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner son exploitation
Le 5 février. Contact : Jules Martin au 03.86.94.26.38.

Avoir un bon chien de troupeau
Les 5 février, 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre. Contact : Denis Arnoult au 03.86.74.70.94.

Mes Parcelles : solution internet pour piloter mes cultures
Les 13 et 20 février. Contact : Sandra Martinet au 03.86.94.28.42.

Serein face aux évolutions réglementaires avec Mes Parcelles (PPF)
Le 18 février. Contact : Sandra Martinet au 03.86.94.28.42.

Formations proposées par le CFPPA d'Auxerre La Brosse

Soudure perfectionnement
Les 29 et 30 janvier 2020. Contact : Delphine Levasseur au 03.86.94.60.25.

Maintenance du matériel agricole
Les 11, 12 et 13 février 2020. Contact : Delphine Levasseur au 03.86.94.60.25.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Des vœux et de gros enjeux

Le mardi 7 janvier ont eu lieu les vœux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. L'actualité agricole ainsi que les enjeux pour 2020 ont été abordés. Une année qui s'annonce notamment décisive en ce qui concerne les ZNT (Zones de non traitement), le renouvellement des générations ou encore l'adaptation au changement climatique.


Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a présenté ses vœux le mardi 7 janvier.

« *Ce que l'on peut souhaiter aux agriculteurs en 2020 ? Des prix rémunérateurs, même si nous n'avons pas la main dessus. Il y a les Egalim qui sont entrés en vigueur l'année dernière, mais le retour est encore timide. On espère en 2020 voir des avancées au niveau de la production laitière pour les Egalim*», indique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Lors des vœux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui ont eu lieu le mardi 7 janvier, Arnaud Delestre a aussi souhaité que cette nouvelle année apaise les relations entre les agriculteurs et une partie des citoyens, dans un contexte où l'agriculture française, bien que l'une des plus fiables au monde, est souvent décriée par la population.

Le président de la Chambre a ensuite parlé des grands enjeux à venir. A commencer par le sujet qui fait le plus parler en ce début d'année : les ZNT (Zones de non traitement). «*Le 29 décembre, un décret est paru au journal officiel avec des distances prises suite aux recommandations de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) : qui sont de 20 m pour certaines substances les plus préoccupantes, 10 m pour les cultures hautes (arboricultures, viticultures et autres petits fruits de plus de 50 cm de haut) et 5 m pour les autres cultures (colza, blé, orge…)*», détaille Arnaud Delestre. Cette règle ne sera appliquée qu'à compter du 1er juillet 2020 pour les cultures semées avant le 1er janvier 2020. Les distances pourraient être réduites (à 3 m pour les grandes cultures et en viticulture, et à 5 m en arboriculture) avec l'utilisation d'un certain nombre d'éléments permettant de limiter la dérive (comme la présence d'un mur le long d'une propriété, d'une haie, de l'utilisation d'une buse antidérive, de l'utilisation en viticulture de matériel spécifique de pulvérisation face par face). Pour cela, la signature d'une charte départementale de bon voisinage est nécessaire. Une rencontre est d'ailleurs prévue avec les associations de maires. Cependant, le sujet reste flou. «*Qui sont les signataires, quels sont les délais à respecter ?*», s'interroge Arnaud Delestre. Une signature qui ne devrait pas être actée avant les élections municipales approchant qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains.

La gestion de l'eau «primordiale pour continuer à cultiver»

Autre enjeu fort de l'année évoqué lors des vœux : le défi climatique. Après deux années de fortes sécheresses, l'adaptation au changement climatique est l'une des priorités. «*On souhaiterait pouvoir mettre en place quelques réserves par endroits pour garantir un certain nombre de cultures spécifiques qui pourraient en avoir besoin l'été, comme le maraîchage par exemple*», commente Arnaud Delestre. «*Cela serait aussi utile pour l'abreuvement du bétail. On va travailler pour voir comment il est possible de gérer le stockage de l'eau. A travers des systèmes de retenu d'eau par exemple, ou en faisant des postes d'abreuvement. La gestion de l'eau sera primordiale dans les prochaines années pour pouvoir continuer à cultiver*».

Un point a également été fait sur la PAC (Politique agricole commune). «*On sait que la sortie du Royaume-Uni avec le Brexit aura une incidence économique sur le budget de la prochaine Pac*», développe le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. La mise en place d'une nouvelle Pac devrait probablement se faire entre 2020 et 2023. Arnaud Delestre a aussi évoqué les attaques de loup a répétition dans le département. «*Les dernières en date ont été faites durant les fêtes de fin d'année dans le Tonnerrois (à Jully et Villiers-Louis notamment)*». Pour le moment, ces cas sont à l'étude par l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) pour déterminer si la responsabilité du loup est engagée, exclue ou non exclue.

Renouveler les générations

Enfin, Arnaud Delestre a parlé d'un dernier grand enjeu, celui du renouvellement des générations. «*On sait que 50 % des agriculteurs en place aujourd'hui, seront soit en retraite soit à l'âge de la retraite dans les dix ans qui viennent. C'est-à-dire que cela demande un renouvellement énorme*», assure-t-il. En élevage, 70 % du cheptel dans la Région Bourgogne-Franche-Comté est détenue par des agriculteurs qui ont plus de 55 ans. Le renouvellement, notamment au niveau de l'élevage, fait donc partie des inquiétudes à avoir dans le département. «*Depuis deux-trois ans, on perd en moyenne une vingtaine d'éleveurs laitiers par an dans le département, qui n'en compte plus que 150 aujourd'hui*», poursuit-il.

Cependant, le nombre d'installations se maintient dans l'Yonne ces dernières années avec environ 50 installations aidées, par an.
Pour le président de la Chambre, la pérénité de l'agriculture française passe par du changement. «*Il y a beaucoup de perspectives en agriculture mais il faut accepter qu'il y ait des choses qui doivent changer. Il y a des nouvelles cultures qui sont mises à l'essai, qui peuvent être prometteuses. On a un gros souci dans le département avec la production de colza (avec les grosses altises et les grosses sécheresses notamment) qui représentait un tiers de notre surface de production il y a quelques années. Aujourd'hui, il faut arriver à trouver d'autres plantes qui peuvent s'adapter à nos territoires*», confie-t-il.

«*Cependant, je pense que le colza n'est pas fini. C'est une plante qui a des capacités. Il y a une filière qui est très organisée. Il faut arriver à s'adapter et faire en sorte que la production ré-augmente. On fait aussi des essais avec des plantes compagnes (comme la féverole) qui attirent les insectes pour qu'ils n'aillent pas sur le colza*», conclut Arnaud Delestre.

CHRISTOPHER LEVÉ

Vœux du président

Les vœux de Pascal Maupois, président de la Fédération Groupama de l'Yonne et vice-président de Groupama Paris-Val-de-Loire

Pour Groupama Paris Val de Loire et le département de l'Yonne, l'année 2019 se caractérise par une très belle dynamique commerciale avec des résultats en progression sur l'ensemble de nos marchés. Ce qui fait la différence sur le terrain, c'est notre proximité et notre capacité à accompagner les sociétaires dans leurs projets ou en cas de coup dur.
Je suis convaincu que le renforcement de la synergie entre les conseillers commerciaux et les élus de Caisses locales favorise le développement de nos activités et conforte notre stratégie de conquête.
Sur le plan des aléas climatiques, l'année 2019 a été marquée par des événements qui ont touché les vignes et les céréales, qu'il s'agisse du gel, de la grêle ou de la sécheresse, pour un montant total d'indemnisations de 14 millions d'euros dans l'Yonne.
2019, c'est aussi une année qui a été rythmée par de nombreuses opérations de valorisation du territoire icaunais, à l'initiative de nos Caisses locales, de notre Fédération départementale ou encore de la Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire.
Je pense notamment à l'inauguration de la chambre de la Grande Mademoiselle au château de Saint-Fargeau, à la journée de promotion de l'agriculture icaunaise à l'AJA avec Christiane Lambert et les responsables d'OPA, à notre Soirée Rencontres avec l'économiste Christian Saint-Etienne, ou encore à la semaine de la santé dans nos agences.
Nous avons aussi renforcé nos actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière, avec l'achat par nos Caisses locales d'un simulateur de conduite et l'organisation d'une semaine de la sécurité routière des séniors en collaboration avec la Préfecture de l'Yonne, le SDIS et la Gendarmerie.
2019, c'est aussi la poursuite de notre programme d'investissement dans nos agences, avec la rénovation des agences de Sens et Avallon.
Pour toutes ces réalisations, je tiens à remercier les élus et les collaborateurs de Groupama dans l'Yonne, ainsi que tous nos partenaires, à qui je souhaite une très bonne et heureuse année 2020 !



Viticulture

Des couverts pour apporter de la matière organique au sol des vignes

Jeudi 9 janvier a eu lieu une journée de formation, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur la maîtrise des couverts et des engrais verts en viticulture. Avec pour objectif de sensibiliser les viticulteurs à l'intérêt de l'implantation de couverts végétaux dans l'inter-rang des vignes.



Benoît Bazerolle a expliqué aux viticulteurs les types de mélanges possibles pour les couverts, afin de favoriser l'apport de matière organique dans le sol.



Six viticulteurs ont suivi la formation pour comprendre l'intérêt de l'implantation de couverts végétaux dans l'inter-rang des vignes.

«*L'objet de la formation est de sensibiliser les viticulteurs à l'intérêt de l'implantation de couverts végétaux dans l'inter-rang de vignes, tout en leur signifiant les avantages et les inconvénients de cette technique*», indique Benoît Bazerolle, conseiller viticulture à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. «*Car c'est une technique nouvelle en vigne étroite, une technique plus éprouvée en vigne haute et large, et une technique largement éprouvée en grandes cultures. L'idée est d'acquérir des références sur la restructuration du sol, sur le coût de l'implantation et du passage, les bénéfices possibles en restitution d'éléments minéraux du style azote, phosphore, potasse…*», détaille-t-il.

Lors de la formation, les viticulteurs présents ont donc pu voir l'intérêt et la faisabilité d'un couvert végétal, mais aussi découvrir les outils d'autodiagnostic de fonctionnement d'un sol, adapter la composition des couverts végétaux en fonction de situations pédoclimatiques différentes, et repenser les modalités de semis (dates et matériels). «*On réfléchit depuis plusieurs années sur le sol. D'une part sur la réduction de l'utilisation du désherbage chimique, où il faut trouver des alternatives. D'autre part sur l'intérêt que porte le viticulteur à vouloir travailler sur l'activité biologique du sol, à le refaire vivre avec les micro-organismes*», explique Florian Bussy, conseiller viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Les légumineuses pour capter l'azote

Les viticulteurs intéressés peuvent tester la technique des couverts sur leurs exploitations. «*Je conseille de choisir une parcelle qui se porte bien au niveau de la vigueur et des rendements, une parcelle facile à travailler car il y a l'implantation des couverts, des semis, mais aussi la phase plus délicate de destruction. Donc il faut pouvoir intervenir facilement*», confie Benoît Bazerolle.

Quant aux types de couverts ? «*Ce que l'on conseille c'est de faire des mélanges avec quatre à six espèces, pas plus*», continue le conseiller viticulture à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. «*Dans ces mélanges là, le plus souvent on choisi la famille des légumineuses (féveroles, pois d'hiver, pois fourrager, trèfles, vesces) à hauteur de 50 à 70 % en fonction de l'état de la parcelle*».

Alors, pourquoi des légumineuses ? Car elles ont la capacité de capter de l'azote atmosphérique qu'elles vont ensuite retransformer en azote minérale, disponible rapidement pour le sol et la plante. «*Et on complète le mélange avec des graminées (avoine, seigle) et une espèce du type phacélie, de la famille des hydrophyllaceaes. Ainsi que les crucifères (comme le radis, la moutarde ou le colza) avec un objectif de capter l'azote qui peut être dans le sol au moment de l'automne et de le restituer quand on détruit la plante au printemps*», ajoute Benoît Bazerolle. «*On s'adapte selon le type de sol et selon le viticulteur*».

Aussi, il faut veiller à détruire les plantes avant les risques de gelées printanières, soit avant fin mars.

Des reliquats azotés réalisés

«*Le but est également de mesurer la matière organique qu'il faut apporter au sol, afin de la limiter*», reprend Florian Bussy.

Pour suivre la dynamique des couverts végétaux, des reliquats azotés sont réalisés, à l'image de ce qu'il se fait en grandes cultures pour piloter la fertilisation, deux à trois semaines après la destruction du couvert puis à des stades clés du développement de la vigne : à cinq-six feuilles étalées, à la floraison, en entrée d'hiver et sortie d'hiver, «*pour voir la dynamique de l'azote dans les sols. Même si c'est très difficile de savoir quelle est la part qui va être utilisé réellement par la vigne*», conclut Benoît Bazerolle.

CHRISTOPHER LEVÉ

En bref

Concours général agricole, 356 échantillons présélectionnés

La présélection des vins pour le concours général agricole, dont la finale aura lieu le dimanche 23 février lors du salon de l'agriculture à Paris, a lieu le jeudi 23 janvier, dès 9 h 30, à la salle des Beauroy de Beine.

Cette année, le concours général agricole a séduit 81 viticulteurs, dont trois nouveaux, coopératives ou négociants, qui présentent des échantillons, toutes appellations et obligatoirement millésimés 2018, sauf pour les Grands crus et Irancy millésimés 2017 et les Crémant millésimés et non millésimés.

Créé en 1870 par le ministère de l'Agriculture, le concours général agricole est le seul concours organisé sous le contrôle de l'État. «*Attendu des professionnels et du grand public, et reconnu en France comme à l'étranger, ce concours est le rendez-vous annuel incontournable pour la viticulture icaunaise. Il permet de valoriser les productions, de mieux faire reconnaître les terroirs et de se faire référencer sur un marché de produits de haute qualité. Les enjeux pour le département restent incontestables. C'est une vitrine de la qualité de nos vins et de nos produits auprès d'une clientèle française et internationale*», indique la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui organise la présélection.

CHRISTOPHER LEVÉ



Prospective

Quel avenir pour les zones intermédiaires en nord Bourgogne ?

Face aux difficultés techniques et économiques auxquelles est confrontée l'agriculture de la zone intermédiaire du nord de la Bourgogne, avec des rendements et des revenus variables et orientés à la baisse, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Bourgogne-Franche-Comté et la Chambre régionale d'agriculture ont commandé et co-financé une étude prospective.



Dédier le nord Bourgogne à la production énergétique : une des idées de l'étude commandée par la Draaf et la Chambre régionale d'agriculture.

Son titre est un peu long, mais la réalité à laquelle elle se réfère est complexe et pleine d'incertitudes : l'étude commandée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Bourgogne Franche-Comté et la Chambre régionale d'agriculture s'intitule *«L'agriculture dans les zones «intermédiaires» et «à faible potentiel» : difficultés, potentialités et dynamiques à l'horizon 2030 »*. 2030, c'est dans dix ans, et c'est demain. On est donc là dans de la prospective bien ancrée dans la réalité déjà vécue par ces zones agricoles du nord-Bourgogne. Le but étant d'identifier les futurs possibles. Oeuvre du Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture, elle s'inscrit dans un contexte bien précis. La zone intermédiaire du nord de la Bourgogne présente des caractéristiques pédologiques peu favorables à l'origine de rendements faibles, et des fragilités diverses (déprise démographique, marché de l'emploi peu dynamique, difficultés d'accès aux services de base, etc.) qui justifient la conduite d'une réflexion stratégique sur le devenir de la région. L'étude en question, qui a mobilisé des acteurs locaux, donne lieux à l'élaboration de cinq scenarii de développement possibles pour l'agriculture locale, qui vont dans des directions parfois diamétralement opposées (voir encadré). Les deux premiers sont les deux extrêmités d'une chaîne de pratiques agricoles mondialisée ou au contraire, hyper-localisée. Le troisième indique clairement qu'une agriculture sans orientation forte, dans l'un des sens précédemment évoqués, ne pourrait perdurer qu'en s'adossant à des activités complémentaires. Le quatrième scénario est assez radical dans son esprit, prônant la conversion de toute la zone à une finalité purement énergétique. Un choix qui peut, aujourd'hui encore, paraître presque provoquant, sur un plan sociétal, mais qui repose pourtant sur une certaine cohérence. Enfin, l'ultime scénario entrevoit un développement en accord avec les préceptes du marketing territorial, sans doute porteur de développement économique mais avec une philosophie sujette à débat, consistant à faire de toute une zone du territoire un poumon vert pour citadins stressés... C'est la grande vertu des études prospectives : elles sont avant tout prétexte à réflexion et à discussions.

Questions sur la rentabilité d'un modèle

Dans le premier scénario, on peut clairement voir une course à l'agrandissement. Ici, la taille moyenne des exploitations dépasserait les 1000 ha. De leur côté, les fermes en polyculture-élevage retrouveraient des marges de manoeuvre en contractualisant avec les grandes surfaces, qui chercheraient à développer leur offre en produits locaux. Il s'agirait néanmoins pour le distributeur de s'approvisionner au plus bas coût. La rentabilité des exploitations resterait précaire. Selon l'étude, en 2030, leur nombre pourrait avoir été divisé par trois mais les surfaces agricoles se seraient maintenues. La deuxième option, prévoyant le développement de circuits courts, permettrait aux polyculteurs éleveurs de tirer leur épingle du jeu. Ils vendraient aux particuliers et dans la restauration collective tenue d'augmenter la part des produits locaux dans ses repas. Les collectivités se mobiliseraient en finançant des infrastructures logistiques. Quelques céréaliers prendraient le même chemin mais cela pourrait s'avérer plus compliqué. Très peu resteraient en mono-activité. Globalement, la dynamique des circuits-courts ne suffirait pas à enrayer la baisse du nombre d'exploitations : plus de la moitié d'entre-elles pourraient avoir disparu à l'horizon 2030, et un quart de la SAU se trouverait à l'abandon. Le territoire se redynamiserait grâce au développement de l'accueil à la ferme et du tourisme.

Projets collectifs de production d'énergie

L'hypothèse prévoyant une orientation forte sur la production énergétique ne vient pas de nulle part : sur le nord Bourgogne, plusieurs installations existent déjà en ce sens. Selon le scénario de l'étude, de plus en plus de panneaux photovoltaïques verraient le jour sur les hangars agricoles. Il y aurait en parallèle des projets collectifs de production d'énergie solaire ou éolienne. Les exploitants mettraient aussi à disposition certaines de leurs terres les plus mauvaises. Quant aux polyculteurs-éleveurs, ils développeraient des méthaniseurs en *«petits collectifs»* impliquant 5 à 10 exploitations. Les coopératives, quant à elles, monteraient des projets plus vastes, autour de cultures intermédiaires à vocation énergétique, qui pourraient mobiliser jusqu'à 200 fermes ! Au final, le nombre d'exploitations pourrait avoir diminué en 2030, mais celles qui se seraient maintenues auraient retrouvé un équilibre économique. Avec le quatrième scénario, c'est la pluriactivité qui prévaudrait, conséquence de marchés mondiaux ne permettant pas une rémunération suffisante. Beaucoup d'exploitants cesseraient leur activité. Ceux qui résisteraient deviendraient pluriactifs. Petite production d'énergie, fourniture de services écosystémiques (stockage du carbone, préservation de la qualité de l'eau, etc.), tourisme, entretien paysager et investissement foncier constitueraient de nouvelles sources de revenus. Cette diversification permettrait en 2030 de conserver un tissu d'exploitations de taille moyenne.

Marketing territorial

Enfin, le cinquième scénario s'appuierait sur la création et la promotion d'une marque territoriale. Ici, des acteurs économiques locaux s'associeraient dans un projet de marketing. L'idée consisterait à viser la clientèle parisienne, en quête de produits respectueux de l'environnement et de relative proximité, mais dont les besoins ne seraient pas satisfaits par l'agriculture du Bassin parisien, largement tournée vers l'export. C'est ainsi que la marque *«Sources de la Seine»* pourrait être créée. Dans un premier temps, elle se structurerait autour de farines de qualité. Les exploitations produisant les céréales devraient être certifiées Haute valeur environnementale (HVE).

Le scénario imagine qu'en 2025, quelque 300 céréaliers exploitant 20 % de la SAU seraient concernés. La marque s'ouvrirait alors à d'autres productions, notamment le maraîchage, l'élevage.

BERTY ROBERT

Cinq pistes très différentes

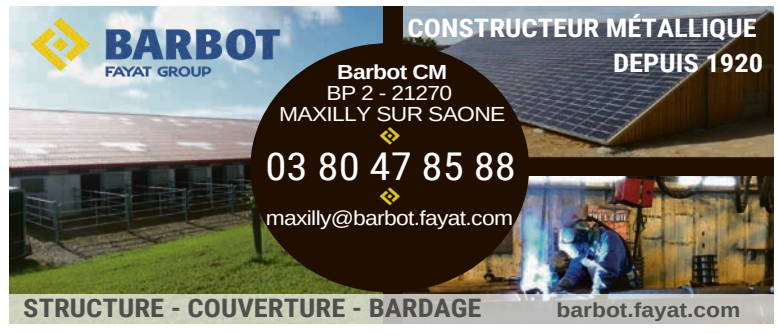
Scénario 1
Une agriculture industrielle tournée vers l'export, reposant sur de très grandes exploitations, mobilisant du matériel technologique de pointe et une main-d'œuvre peu nombreuse, dans un territoire qui se vide.

Scénario 2
Une agriculture tournée vers le marché local, via des circuits courts et des productions diversifiées, employant une main-d'œuvre importante, parfois précaire en début d'activité mais induisant une relative reprise démographique.

Scénario 3
Une agriculture multi-fonctionnelle faite d'agriculteurs pluri-actifs dont le nombre finit par se stabiliser, qui compensent leurs faibles revenus agricoles par la production de services environnementaux, le développement du tourisme rural, etc.

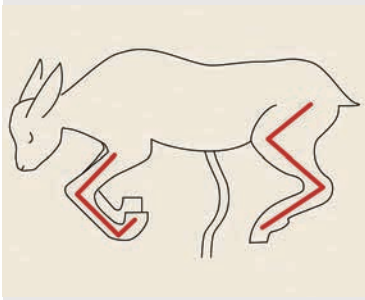
Scénario 4
Une agriculture résolument tournée vers la production d'énergie verte (méthanisation, éolien, solaire), y compris au travers du photovoltaïque au sol, et au détriment de la production alimentaire, qui n'occupe plus que 70 % de la SAU.

Scénario 5
Une agriculture inscrite dans une démarche territoriale structurée autour d'une marque locale, qui s'appuierait sur un cahier des charges HVE niveau 3 et viserait la clientèle parisienne, au moyen notamment de campagnes de communication.



▶ *Chronique ovine*

A l'agnelage, la position en siège est à risque



une astuce pour vérifier la position de l'agneau : les pattes avant forment un U et les pattes arrière un Z, ce qui est facilement identifiable à l'intérieur de la brebis.

Lors de la mise-bas, la présentation arrière de l'agneau est toujours une position à risque. Si les deux pattes sont dépliées (onglons à l'envers), l'agneau est engagé doucement par l'opérateur jusqu'à voir les jarrets. Puis il est extrait rapidement. Mais parfois, on ne trouve que la queue et les pattes repliées à l'intérieur (voir schéma avec une astuce pour indentifier les pattes arrière des pattes avant). Ce cas est plus délicat car il faut repousser l'agneau le plus loin possible avant de prendre une patte, et de déplier le «*Z*» doucement en protégeant les onglons. La même opération est ensuite réalisée avec la seconde patte.

Dégager rapidement les voies respiratoires

Attention, la position «*crawl*» avec une seule patte dépliée n'est pas du tout adaptée à une position en siège. Lorsque les jarrets deviennent visibles, la même opération que précédemment est préconisée : l'agneau est tiré rapidement. Dans cette position, le cordon est écrasé contre le bassin et l'agneau peut alors respirer des eaux foetales ! En conséquence, il est important de lui dégager les voies respiratoires et de le surveiller au cours des minutes qui suivent la naissance.

EQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO)

Climat

La sécheresse, et après...

La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté tire le bilan des actions d'accompagnement mises en place après les deux périodes de sécheresse historique connues en 2018 et 2019.

Après la mobilisation de tous (FDSEA, JA, Chambres d'agriculture) pour faire face à ces sécheresses historiques, l'heure est venue de faire le bilan de ces accidents climatiques qui ont marqué les esprits des agriculteurs(-rices) de la Région.

Au niveau de l'État

Pour la sécheresse 2019, il est encore trop tôt pour avoir un bilan précis. Cinq départements ont sollicité la procédure «*calamités*» avec un avis favorable du ministère après réduction des enveloppes : la Haute-Saône (900 000 €), la Côte d'Or (10 millions d'€), la Nièvre (16,4 millions d'€), la Saône-et-Loire (13 millions d'€). Le dossier de l'Yonne sera étudié lors de la prochaine commission. Si l'assurance climatique permet de faire face aux aléas pour certaines cultures, heureusement qu'il y a encore le régime des calamités pour les systèmes herbagers. Pour la sécheresse 2018, ce fonds a versé 34,8 millions aux agriculteurs de la région, sans compter les 16 millions supplémentaires provenant de l'exonération pour la taxe sur le foncier non bâti.

Au niveau de la Région et des conseils départementaux

Une enveloppe de 10 millions d'euros avait été annoncée, 5 millions pour les mesures d'urgence et 5 millions pour des aides aux investissements liés à la sécheresse (stockage de l'eau et stockage du fourrage dans le cadre du plan de compétitivité des exploitations agricoles).

Mesures d'urgence

Pour les mesures d'urgence, il y a eu 3,8 millions d'euros de consommés soit 76 % de l'enveloppe initialement prévue, pour plus de 8 000 agriculteurs qui ont bénéficié d'une aide moyenne de 487 € pour 86 UGB. Les taux d'utilisation ont été très variables : la Nièvre, le Territoire de Belfort et la Saône-et-Loire ont consommé respectivement 96 %, 95 % et 81 % de leur enveloppe. Devant la complexité et le coût de traitement du dispositif, les financeurs ont exclu le principe de renouveler une aide d'urgence pour l'année 2019.

Aides aux investissements

Pour les aides aux investissements, il y a eu 241 dossiers de déposés, dont 184 pour le stockage du fourrage, 30 pour le stockage de l'eau et 27 pour le séchage en grange. Il y a eu des difficultés pour retenir certains dossiers notamment en Franche-Comté à cause des planchers de montants d'investissements éligibles (trop élevés) et de la grille de sélection (pas assez de points pour le stockage du fourrage). Plus de 2,98 millions de Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader) ont été consommés sur les 3,5 millions d'euros prévus pour 2019-2020 soit 85 % de l'enveloppe la première année. Le solde sera consommé en 2020. Les départements qui n'ont pas utilisé toute l'enveloppe PCAE vont continuer d'intervenir (Nièvre, Haute-Saône…) Les départements qui ont consommé toute leur enveloppe vont également continuer d'intervenir, mais ils souhaiteraient pouvoir moduler le taux d'intervention de la Région : (Yonne, Saône-et-Loire…) La Côte d'Or et le Doubs continueront à apporter des cofinancements pour les bâtiments, mais ils souhaiteraient la mise en place d'un appel à projets spécifique hors Feader, sur le stockage de l'eau (TOP UP). La Région envisagerait la mise en place d'un appel à projets spécifique sur le stockage de l'eau avec les crédits non utilisés sur les mesures d'urgence (1,2 million d'euros) hors Feader. Une réunion sera programmée sur le sujet en janvier entre la Région et les services des conseils départementaux.

FRSEA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

MSA

N'oubliez pas de voter

La MSA Bourgogne vient d'organiser ses traditionnelles cérémonies d'échanges de vœux à Dijon, Nevers et Auxerre : l'occasion de rappeler l'importance des élections qui ont lieu dans quelques jours.

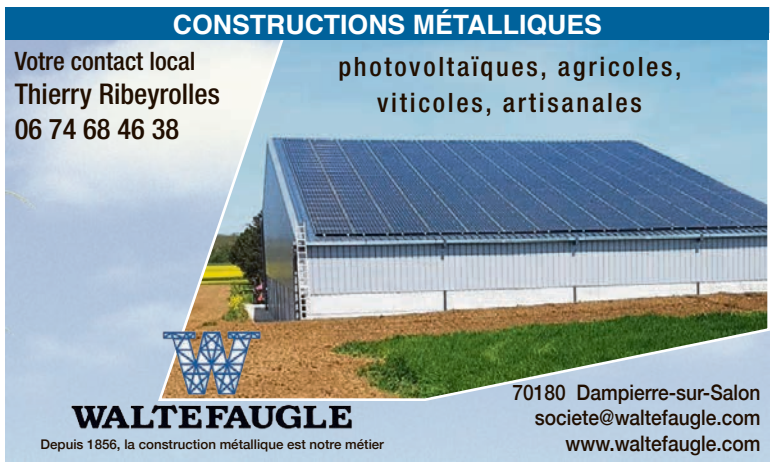


Dominique Bossong, lors du rendez-vous dijonnais.

Dominique Bossong, président, et Armelle Rutkowski, directrice générale, ont convié l'ensemble du personnel MSA des sites de Dijon, Nevers et Auxerre pour les cérémonies des vœux de la nouvelle année. Ces trois rendez-vous conviviaux ont permis de rappeler l'approche du scrutin. Dominique Bossong donne rendez-vous entre le 20 et le 31 janvier pour élire les délégués qui continueront à défendre le régime de protection sociale pour les cinq prochaines années : « *Je compte sur vous pour voter dans quelques jours car nous avons besoin d'un bon taux de participation pour montrer aux Pouvoirs Publics que la profession agricole soutient son régime de protection sociale et pour mieux nous défendre lors de la négociation de la prochaine convention d'objectifs et de gestion. Comme la dernière fois, en plus du traditionnel vote par correspondance, nous pourrons voter par internet. Le collège des salariés agricoles est habituellement celui qui vote le moins, mais je ne comprendrais pas que le taux de participation de notre caisse ne soit pas à 100%, donc votez et faites voter autour de vous* ».

Le président de la MSA a profité de ces cérémonies pour dresser le bilan du mandat : « *les efforts demandés sont, chaque année, plus difficiles à intégrer, mais comme je vous l'avais dit l'année dernière, l'avenir de notre régime en dépend. Nous ferons tout pour que la négociation de la prochaine convention d'objectifs et de gestion nous permette de porter une protection sociale à la hauteur des besoins de l'ensemble du monde agricole. Malgré un contexte exigeant, nous avons répondu présents à toutes les évolutions législatives. Je citerai la prime d'activité, la DSN, le prélèvement à la source…. De nouvelles évolutions législatives sont en préparation, nous devrons encore et toujours nous y préparer afin de répondre aux besoins de nos ressortissants. Je pense par exemple à la réforme des retraites, au nouveau mode de calcul des prestations logement, à la déclinaison du plan stratégique…*

La MSA souhaite se positionner comme l'organisme de protection sociale « du dernier kilomètre », surtout sur les territoires ruraux. «*Notre implication dans les maisons France Service en est la preuve* », souligne Dominique Bossong, « *les Pouvoirs Publics sont conscients de la qualité de votre travail, notre guichet unique, notre présence sur les territoires et notre capacité à pouvoir agir effectivement et immédiatement sur les territoires que ce soit par l'allègement des contraintes financières à nos ressortissants ou par l'accompagnement social personnalisé que nos équipes mettent en œuvre au quotidien. Après cette année difficile dans toutes les productions, nous avons obtenu une enveloppe de plus de 2,7 millions d'euros pour des prises en charge partielles de cotisations. Prises en charge qui bénéficient à la fois aux exploitants mais aussi à leurs salariés. Cette réactivité n'est possible que grâce à la double spécificité d'organisation professionnelle agricole et d'institution mutualiste qui différencie la MSA des autres régimes de protection sociale. Pour la maintenir, il y a les élections*».



Social

MSA, 10 jours pour voter !

Les opérations de vote concernant les élections des délégués cantonaux de la Mutualité sociale agricole (MSA) débutent le 20 janvier et vont s'étaler jusqu'au 31.



Du 20 au 31 janvier se tiendront les élections des délégués de la Mutualité sociale agricole (MSA). Quelque 2,5 millions d'adhérents du régime de sécurité sociale agricole sont appelés aux urnes pour élire plus de 15 000 délégués cantonaux. Les votants peuvent s'exprimer en ligne ou par courrier à ce scrutin qui se tient tous les cinq ans. Ils auront à choisir entre 29 600 candidats au poste de délégué.
Ces élus, répartis en trois collèges (exploitants, salariés et employeurs), « *constituent le socle du fonctionnement de la MSA* », explique la Sécu agricole sur son site. Leur double casquette d'élus locaux et de bénévoles actifs sur le terrain en fait les *«premiers relais entre les adhérents et la MSA»*. Les délégués *«sont le pilier de l'organisation démocratique qui nous caractérise»*, résume Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA (CCMSA).

Proposer des améliorations

Ils siègent aux assemblées générales des 35 caisses locales de la MSA. C'est là qu'ils désignent, parmi eux, les administrateurs des caisses (1 071 au niveau national). Une fois par an, les AG votent également *«les résolutions politiques et financières présentées par le président du conseil d'administration et le directeur»*, explique la CCMSA. Représentants des adhérents (5,6 millions de ressortissants du régime agricole en 2018), les délégués *«peuvent déposer des motions proposant des améliorations de la protection sociale. Ces motions sont alors remontées en Caisse centrale, qui s'en empare»*. Connaisseurs des besoins du terrain, ils peuvent aussi proposer et participer à des projets locaux dans de nombreux domaines : prévention-santé, dépendance, handicap, développement économique du territoire, etc.
Entre 2015 et 2018, ils ont ainsi permis de lancer *«plus de 9 000 actions concrètes»*, selon le site internet de la MSA consacré aux élections. Le rôle des délégués consiste aussi à faire redescendre les informations et à fournir un *«appui»* aux adhérents.

Redécoupage des cantons

Il s'agit là d'informer les adhérents des actions proposées par la MSA et de les orienter vers les bons services. En 2015, les précédentes élections avaient enregistré un taux de participation de 31% (-7,8 points par rapport au scrutin de 2010). 24 080 délégués avaient alors été élus : 9681 pour les exploitants, 10 767 pour les salariés, 7 264 pour les employeurs. 45% des délégués étaient des nouveaux élus et 29% étaient des femmes. En 2020, environ 15 000 délégués seront élus, soit 9 000 de moins qu'il y a cinq ans. Une diminution due à *«un redécoupage des cantons issu de la réforme territoriale d'État, réduisant leur nombre»*, avance le site internet dédié de la MSA .

AGRAPRESSE

Le vote, en pratique

Vous pouvez voter si vous appartenez à l'un des trois collèges électoraux (exploitants, salariés de l'agriculture ou employeurs de main-d'oeuvre), que vous avez au moins 16 ans et que vous habitez en France métropolitaine. Il faut également être à jour du paiement de vos cotisations sociales et jouir de vos droits civiques. Du 20 au 31 janvier, vous pouvez voter par internet en vous rendant sur le site jevoteenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier. Vous pouvez également voter par courrier en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

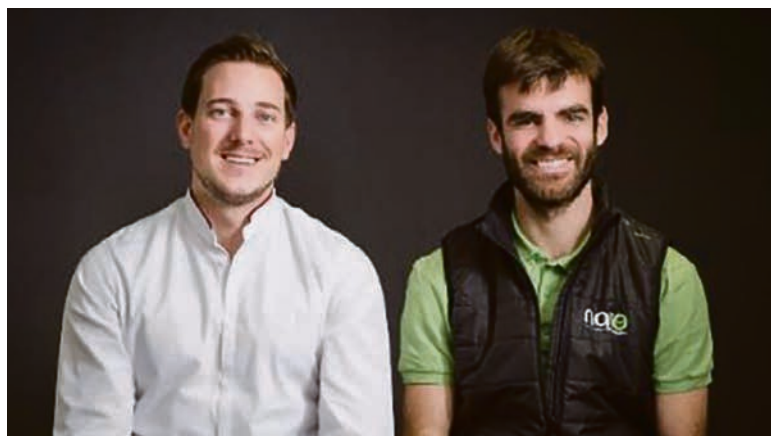
Technologie

Robots électriques agricoles

Créée en 2011 par Gaëtan Séverac et Aymeric Barthes, deux ingénieurs en robotique, la start-up toulousaine Naïo Technologies conçoit et commercialise des robots électriques agricoles capables de désherber mécaniquement les cultures (légumes et vignes) de façon autonome. Tous les robots sont conçus pour assister les agriculteurs dans leurs tâches quotidiennes afin d'alléger la charge de travail et d'optimiser la rentabilité des exploitations tout en limitant l'impact environnemental. Avec 3 robots (Oz, Dino et Ted) développés depuis sa création, l'entreprise a déjà commercialisé plus de 150 machines dans des exploitations agricoles et viticoles, en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord et au Japon. Après un premier tour de table de 3 millions d'euros réalisé en 2015, Naïo Technologies vient de boucler une nouvelle levée de fonds de 14 millions d'euros, menée par Bpifrance. Pymwymic s'est joint aux actionnaires historiques, Demeter et Capagro, pour soutenir la stratégie de développement de la jeune pousse au profit d'une agriculture durable. *«La confiance des investisseurs a été la clé du succès de cette nouvelle levée de fonds. Elle nous conforte dans nos choix stratégiques de développement»* déclare Aymeric Barthes, CEO et co-fondateur de Naïo Technologies *«nous sommes convaincus que d'ici 10 ans il y aura des robots dans tous les champs d'Europe et d'Amérique du nord. Notre défi peut sembler ambitieux, mais grâce au soutien de nos partenaires et des acteurs de l'écosystème agricole, notre objectif d'assurer la transition écologique et sociale vers une agriculture durable est plus que jamais palpable»*.

Poursuite de l'industrialisation

«Nous avons développé», explique pour sa part Gaëtan Séverac, CTO et co-fondateur de l'entreprise, *«un système de navigation standard pour robots agricoles, pouvant être implanté sur n'importe quel robot roulant*



Aymeric Barthes (à gauche) et Gaëtan Séverac, deux ingénieurs à l'origine de cette start-up prometteuse dédiée au monde agricole.

hors route. Cela nous permet d'aller sur de nouveaux marchés rapidement, tout en capitalisant sur notre expérience et nos technologies existantes. Nos équipes ont beaucoup travaillé sur les aspects de navigation, d'expériences utilisateurs et de sécurité, ce qui assure aujourd'hui à nos robots une autonomie fiable». Grâce à cette levée de fonds, Naïo Technologies souhaite poursuivre ses efforts d'industrialisation, en travaillant sur l'autonomie des robots et le développement international de l'entreprise. Elle viendra soutenir la structuration et la maturation de Naïo Technologies, ainsi que l'essor du marché des Etats-Unis où s'ouvrira en 2020, le premier atelier de stockage et d'assemblage sur le sol américain.
Forte de ses 70 salariés, l'entreprise prévoit la création de 10 à 20 postes par an pendant 3 ans pour soutenir le fort développement de son activité.

Brèves

La Convention citoyenne sur le climat précise son projet agricole et agroalimentaire

Les 30 membres de la Convention citoyenne sur le climat se penchant sur les enjeux agricoles et agroalimentaires ont resserré leurs propositions à l'issue du quatrième week-end de travail, achevé le 12 janvier. La Convention demande de *«sauvegarder les écosystèmes en légiférant sur le crime d'écocide»*, un mois après que les députés ont retoqué une proposition de loi socialiste allant dans ce sens. Ils souhaiteraient *«rendre obligatoire d'informer et de former»* les consommateurs sur les émissions (gaz à effet de serre) liées à l'alimentation. Les autres propositions demeurent moins précises, la diminution des émissions *«en rendant efficiente la loi Egalim»*, et notamment en réduisant l'alimentation carnée. Un développement de l'agroécologie est aussi attendu, en *«misant sur l'enseignement agricole»* et en *«utilisant les aides de la Pac comme levier»*. Côté européen, les citoyens demandent de revoir la politique commerciale pour réduire les émissions importées.

Les stocks de blé européens en baisse, statu quo aux Etats-Unis

Les stocks de blé européens ont été revus à la baisse, à 10,8 Mt (-1,7 Mt) pour la fin de la campagne de commercialisation en cours, selon un rapport mensuel du ministère américain de l'Agriculture du 10 janvier. Cette révision de l'USDA, qui table sur de meilleures exportations européennes, entraîne une légère baisse des stocks mondiaux à 288 Mt (-1,5 Mt), alors que les Etats-Unis contiennent leurs stocks par une légère amélioration de la consommation intérieure. Côté export, rien ne bouge, alors que les marchés comptaient sur la conclusion de l'accord sino-américain pour dégager le ciel US. Mais ce rapport ne touche pas aux projections d'importations chinoises, à 3,2 Mt. Concernant les surfaces de blé aux Etats-Unis pour la prochaine récolte, elles sont revues à la baisse de 1% par rapport à l'an dernier. A propos du maïs, les stocks mondiaux baissent légèrement (297,8 Mt, -2,7 Mt), mais le rapport affiche surtout une nette hausse de la consommation intérieure américaine, notamment en aliment du bétail (140,3 Mt, +6,3 Mt), qui permet de compenser des exportations en berne (45 Mt, -2 Mt).

En bref

ZNT : la FNSEA va «bloquer les stations d'épuration» pour obtenir un moratoire

La FNSEA va «*bloquer les stations d'épuration dans les prochains jours*» afin d'obtenir une réponse du gouvernement à sa demande de moratoire sur les Zones de non-traitement (ZNT), a annoncé Jérôme Despey, secrétaire général du syndicat, lors d'une conférence de presse le 14 janvier. Une action menée en concertation avec les JA, qui devaient se prononcer à ce sujet en bureau national le 15 janvier. Les syndicats appelleront les agriculteurs à refuser de prendre en charge les boues de station d'épuration. «*L'épandage des boues est un service rendu par les agriculteurs à la société*», rappelle Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA. «*Les municipalités et les gestionnaires de stations devront trouver une alternative à l'épandage agricole, ce qui leur coûtera dix à vingt fois plus cher*», avance Jérôme Despey. La FNSEA demande un moratoire afin de finaliser les deux chantiers qui permettraient aux agriculteurs de réduire les ZNT réglementaires (5 m pour les cultures basses, 10 m pour les cultures hautes). Premier d'entre eux : les chartes d'engagement. «*Avec la procédure pour les valider, elles ne seront pas appliquées avant six mois*», précise Eric Thirouin, secrétaire général adjoint. Deuxième élément : les travaux en cours à l'Anses sur l'efficacité des moyens de réduction de la dérive, qui permettront de traduire les pratiques agricoles (haies, filets, etc.) en équivalent-ZNT.

Pascal Cormery sera candidat à sa succession à la tête de la MSA

«*Je serai candidat à ma succession*», annonce Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) dans un entretien à Agra Presse le 14 janvier. Les élections des délégués cantonaux de la MSA se dérouleront du 20 au 31 janvier. Les résultats seront annoncés le 6 février. Ces délégués éliront ensuite parmi eux les administrateurs des 35 caisses locales (au plus tard le 6 avril). L'élection du conseil central d'administration est ensuite programmée pour le 28 mai. Polyculteur-éleveur en Indre-et-Loire, Pascal Cormery a été élu à la tête de la CCMSA en 2015. Par ailleurs, son objectif pour les élections 2020 est «*au moins de maintenir le taux de participation, voire d'atteindre 40 ou 50%*». En 2015, les précédentes élections avaient enregistré un taux de participation de 31% (-7,8 points par rapport au scrutin de 2010). L'enjeu de ces élections MSA est de «*garder un régime professionnel atypique dans le monde de la protection sociale, adapté aux spécificités du monde rural et agricole*», indique-t-il.

Prospective

Des pistes à dix ans pour l'agriculture européenne

Au sein de l'Union européenne (UE), la production de céréales devrait progresser d'ici 2030 ainsi que celle de protéagineux. Pour les productions animales, l'épizootie de peste porcine va dynamiser le commerce de toutes les viandes confondues.



Au sein de l'UE, les productions de céréales et de protéagineux devraient encore progresser d'ici 2030.

Selon la Commission européenne qui vient de présenter son rapport sur les perspectives agricoles 2030, la production de céréales devrait croître légèrement dans les années qui viennent pour atteindre 320 millions de tonnes en 2030 (contre 312 millions de tonnes en 2019) pour satisfaire la demande interne (l'alimentation humaine et animale) et les marchés d'exportation. Malgré la concurrence de la Mer Noire, la Commission considère que l'Europe devrait améliorer ses positions sur le marché mondial. En ce qui concerne les protéagineux, Bruxelles s'attend à une forte croissance de la production à 6,3 millions de tonnes contre 3,9 Mt en 2019. Elle serait tirée par l'accroissement de la demande en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale.

Changement de nature

Pour les oléagineux en revanche, la production devrait rester stable à 32 millions de tonnes, mais avec un changement dans la nature des cultures : un déclin des superficies de colza compensées par une augmentation de celles de soja. Globalement, les surfaces consacrées aux oléagineux devraient légèrement diminuer. Quant à la production de betteraves, les surfaces emblavées devraient rester stables, en lien avec une légère érosion de la consommation de sucre (-0,8 %). Cependant, la production de sucre devrait progresser à 18,5 millions de tonnes, comparée à une année 2019 médiocre. En ce qui concerne les productions animales, le rapport pronostique une croissance modérée de la production laitière à l'horizon 2030 à 179 millions de tonnes contre 168 millions de tonnes aujourd'hui. Ce niveau de production sera atteint par la poursuite de l'augmentation des rendements individuels malgré une réduction du cheptel, ce qui diminuera les émissions de gaz à effet de serre.

Marché d'écoulement des excédent

L'Europe restera un acteur important sur le marché mondial pour écouler les excédents de production croissants, consécutifs au recul de la consommation de lait et de fromages (mais pas le beurre dont la demande va continuer à progresser).Pour les viandes, l'épizootie de peste porcine en Chine et en Asie continuera d'avoir un impact important sur le commerce international de l'ensemble des viandes. Le porc mais aussi la viande bovine comme la volaille devraient en tirer profit, notamment vers l'Asie. Sur le porc par exemple, l'augmentation de la demande mondiale et la hausse des prix (même si la production progresse) devrait peser sur la consommation intérieure déjà en repli. D'une façon générale, les préoccupations sociétales, sanitaires et environnementales vont pénaliser la consommation de protéines d'origine animale. Globalement la consommation individuelle, toutes viandes confondues, devrait diminuer de 1kg par habitant à 68,6 kg en 2030. Notamment celle de viande bovine qui s'accompagnera d'un recul de près de 10 % de la production européenne. Seule la volaille verrait sa production et sa consommation progresser régulièrement jusqu'en 2030. En matière de fruits et légumes, la Commission européenne s'attend à une légère régression de la production de pommes, une stabilisation de celle des fruits d'été et de celle de tomates. Comme celle de vin qui devrait être de 155 millions d'hl (156 millions d'hl en 2019) ; la hausse des exportations attendue des indications géographiques et vins mousseux compenserait la baisse de consommation.

Contradictions sociétales

Pour la Commission européenne, les attentes des consommateurs et des citoyens en matière de santé, de bien-être animal et d'environnement vont orienter de plus en plus le marché des produits agricoles. Ainsi les consommateurs, du moins dans les pays développés seront encore plus attentifs aux produits alternatifs, comme les produits locaux, biologiques, sans OGM par exemple. Mais cette demande comme aujourd'hui d'ailleurs restera contradictoire : nos modes de vie privilégient les plats cuisinés et les aliments à emporter, bref une alimentation à base de produits très transformés. Parallèlement la ration alimentaire par habitant va progresser dans le monde. Ce qui ne sera pas sans conséquence sur le commerce mondial des matières premières agricoles, comme celui des céréales. Celle de blé en particulier qui pourrait offrir de nouvelles opportunités aux céréaliculteurs européens. La Commission dresse trois scénarios pour l'horizon 2030. Le premier renvoie au développement des régimes alternatifs plus végétariens qui devraient favoriser le développement de plantes riches en protéines, comme de soja pour la consommation humaine. Dans une telle hypothèse, Bruxelles table sur une croissance de 5 % de sa production en Europe. Cette évolution pourrait avoir un effet favorable sur le climat et l'environnement, en diminuant l'empreinte carbone. Dans un autre scénario le refus des OGM par l'opinion publique pourrait jouer sur la production laitière. Dans ce cas, l'Union européenne réduirait ses importations de soja et de ses tourteaux au profit d'une production fourragère européenne, mais avec à la clef une moindre disponibilité en aliments du bétail. Conséquence, la production laitière européenne devrait se replier légèrement (-0,5 %), ainsi que celle de viande bovine (-1,3%) à l'horizon 2030. Le troisième scénario tente de mesurer l'impact de la peste porcine africaine en Chine sur les marchés mondiaux et européens de la viande. Quelles que soient les options envisagées sur un retour à la normale (lent ou rapide), les importations chinoises de viande porcine vont continuer à progresser et donc les ventes des principaux pays exportateurs, l'Europe en particulier. Ce qui va soutenir le développement de la production dans les grands pays exportateurs, avec cependant un bémol en Europe en raison des contraintes environnementales.

AGRAFIL

Étude

La surmécanisation agricole, pas si évidente

Si les derniers chiffres issus des centres de gestion confirment le poids de la mécanisation en grandes cultures, la France, globalement, n'est pas dans l'excès à ce niveau.

Les derniers chiffres issus des centres de gestion confirment le poids de la mécanisation en grandes cultures. Des solutions de partage de matériel existent pour limiter les coûts de mécanisation, mais elles plafonnent. *«La surmécanisation, j'en entends parler depuis trente ans. Mais sans rien voir de tangible»* affirme Jean-Louis Chandelier, directeur à la FNSEA du département entreprise et territoires. Les causes de cette forte mécanisation sont multiples, liées au coût de la main d'oeuvre, à la structure d'exploitation, à la fiscalité, au calendrier des travaux également. Une récente étude Arvalis-Unigrains explore la question au travers des données des centres de gestion. En comparant les comptes de plusieurs milliers d'exploitations en céréales et oléoprotéagineux sur la période 2013-15, l'étude indique que les 20 % ayant les meilleurs coûts de production se distinguent par une productivité du travail au moins égale à 1 100 tonnes de blé par actif (contre une moyenne autour de 700 t/actif), et des charges de main d'oeuvre et mécanisation entre 60 et 70€/t (contre 100 €/t).

Mécanisation et économie peuvent rimer

Autrement dit, les agriculteurs les plus économes le sont souvent grâce au complexe *«main d'oeuvre/mécanisation»*. Le niveau d'équipement peut aussi s'expliquer par de l'optimisation fiscale. *«Il faut arrêter de dire que les centres de gestion poussent à investir,* répond agacé Marc Varchavsky, responsable du conseil économique chez Cerfrance. *L'agriculteur est maître de ses décisions. Par contre, certains disent à leur conseiller ne pas vouloir payer d'impôt, même quand l'exploitation dégage du revenu. La solution consistait, en pareil cas, à profiter de dispositions fiscales. Instauré par la loi Macron de 2015, le suramortissement permettait de bénéficier d'une déduction de 40 % de la valeur du bien. Il est aujourd'hui réservé aux PME industrielles. La réforme en 2018 de la fiscalité agricole a substitué aux Déductions pour investissement (DPI) et Déduction pour aléas (DPA) un dispositif d'épargne de précaution, jugé plus vertueux». «En France, l'évolution des investissements en matériel reste très liée au résultat annuel,* estime Marc Varchavsky. *C'est une tradition : les agriculteurs ont l'habitude de réinvestir plutôt que se rémunérer davantage. Parfois, ça amène du suréquipement». «On ne peut pas dire que le raisonnement à l'achat est basé sur du rationnel, le retour sur investissement»*, confie Alain Savary, directeur général du syndicat Axema. Des gammes économiques ont même dû être abandonnées par divers constructeurs, au profit de matériels équipés d'options, selon lui.

AGRAPRESSE

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Jeu DAFP

Et le gagnant de la Fiat est...

La DAFP, basée à Toucy et Venoy, organisait du 1er septembre au 18 décembre dernier, un jeu récompensant les acheteurs d'un tracteur Case Ih durant cette période, avec à la clé, une voiture Fiat 500 à gagner tous les dix tracteurs vendus par la concession. Stéphane Bonfillou est un habitué de ces challenges de fin d'année, généralement bien suivis et appréciés des clients de la concession Case Ih de l'Yonne (voir encadré).

Ce cru 2019 n'a pas démérité puisque 10 tracteurs ont été vendus. Le tirage au sort a été réalisé le 19 décembre dernier lors d'une sympathique soirée dans les locaux de Venoy, à laquelle avaient répondu présent la majorité des agriculteurs ayant participé à l'opération. Joel Bocquet, inspecteur commercial Case Ih du secteur et Tony Scherma, responsables des ventes aux Ets JP Froment, concession Fiat d'Auxerre, étaient également présents.

Le tirage au sort a désigné Loïc-Emmanuel Madelenat gagnant de la voiture, une Fiat 500 série 7, Lounge 1,2l de 69ch, d'une valeur de 15 680 €, et évidemment de couleur rouge. Mr Madelenat est en Gaec avec son frère Jean-Christophe à Ouanne. Ils exploitent 250 ha et sont à la tête d'un troupeau laitier de 100 vaches.

Depuis quelques années, ils se sont engagés dans la transformation d'une partie de leur lait (la bien connue Vache à roulettes) et la vente en circuit court de lait frais. Petit à petit, d'autres produits ont fait leur apparition : fromages fermiers, aromatisés, glaces, bûches glacées, yaourts, crème fraiche...

Clients de la DAFP, les deux frères renouvellent leurs deux tracteurs de tête tous les 4 ans. Quelques jours avant le tirage du jeu, ils ont investi dans deux Puma 220 CVX, garantis 3 ans. Le tirage au sort a fait le reste. La Fiat 500 a trouvé son point de chute. Les deux familles se sont entendues et c'est l'épouse de Loïc-Emmanuel qui hérite de la voiture. L'année débute sous les meilleurs auspices.



Stéphane Bonfillou : déjà plusieurs opérations commerciales originales

Le PDG de la DAFP n'en est pas à son premier coup d'essai en matière d'opération commerciales originales. A l'automne 2015, il avait lancé une opération avec à la clé un célèbre robot multifonctions pour tout achat d'un tracteur, une opération qui avait dépassé ses espérances. L'année suivante, c'est une plancha qui était proposée. En 2017 et 2018, il avait relancé l'opération Leader, initiée par Case Ih dans les années 80, opération basée sur des prix nets sur certaines gammes de tracteurs. Fin 2018, un aspirateur Dyson était offert pour toute commande de tracteur et en 2019, la Fait 500. Que réserve Stéphane Bonfillou en 2020, encore quelques mois à attendre !

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 8/01/2020	Laissac 14/01/2020	Bourg-en-Bresse 14/01/2020	St-Christophe-en B. 8/01/2020	National 8 au 14/01/20
Vaches viande (V)	U	3,62 €	3,85 € →		3,85 € ↗	3,83 € ↗
	R		3,30 € →	3,50 € ↗	3,65 € ↗	3,47 € ↘
	O		3,10 € ↗	2,95 € ↗	-	3,09 € ↘
Vaches mixte (M)	R		2,80 € →		-	3,00 € ↗
	O		2,85 € ↗	2,80 € ↗	-	2,91 € ↘
Vaches lait (L)	O		2,50 € ↗	-	-	2,49 € ↗
	P		2,35 € ↗	2,30 € ↗	-	2,29 € ↗
Génisses VML	U		-	4,30 € →	4,40 € →	4,09 € ↗
	R	3,75 € ↘	3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,53 € ↗
	O		3,15 € ↗	3,00 € →		3,10 € ↘
Taureaux VML	URO		2,65€ →	2,40 € →	3,05 € ↗	2,75 € →

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 6/01 au 12/01/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,06 €	3,80 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,52 €	3,52 €	3,46 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,79 €	3,70 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,75 €	3,69 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,08 €	3,87 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,12 €	3,05 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	2,73 €	2,63 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,48 €	4,16 €	3,94 €	-	-	-	-

Tendance : Marché calme d'entre fêtes.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **14/01/2020**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 93%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	2,84 €	2,92 €	2,86 €	-
		U	200-250	2,98 €	3,25 €	3,11 €	-
			250 -300	2,78 €	2,86 €	2,80 €	-0,21
			300-350	2,53 €	2,92 €	2,71 €	-0,06
			350-400	2,48 €	2,70 €	2,59 €	-0,05
			400-450	2,45 €	2,67 €	2,57 €	-0,01
			450-500	2,39 €	2,53 €	2,49 €	=
		R	<200 kg	3,13 €	3,38 €	3,24 €	-
			200-250	2,48 €	3,04 €	2,91 €	-0,06
			250-300	2,45 €	2,63 €	2,55 €	-0,05
			300-350	2,45 €	2,78 €	2,60 €	-0,05
			350-400	2,47 €	2,55 €	2,51 €	+0,02
			400-450	2,40 €	2,59€	2,45 €	-0,03
			450-500	2,34 €	2,46€	2,41 €	+0,03
	F	U	250-300	2,57 €	2,64€	2,64 €	-0,05
			300-350	2,50 €	2,68€	2,58 €	-0,09
			350-300	2,36 €	2,57€	2,48 €	-0,06
		R	250-300	2,33 €	2,66€	2,54 €	+0,13
			300-350	2,29 €	2,57€	2,49 €	=

BROUTARDS : L'activité commerciale est assez régulière dans les bons mâles charolais. Les cours cèdent quelques centimes dans les lots de moindre conformation.

LAITONNES : Demande suivie

Effectif total: - Taux de vente:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	
CHAROLAIS	F U	400-450 / 450+	**AUCUNE COTATION**

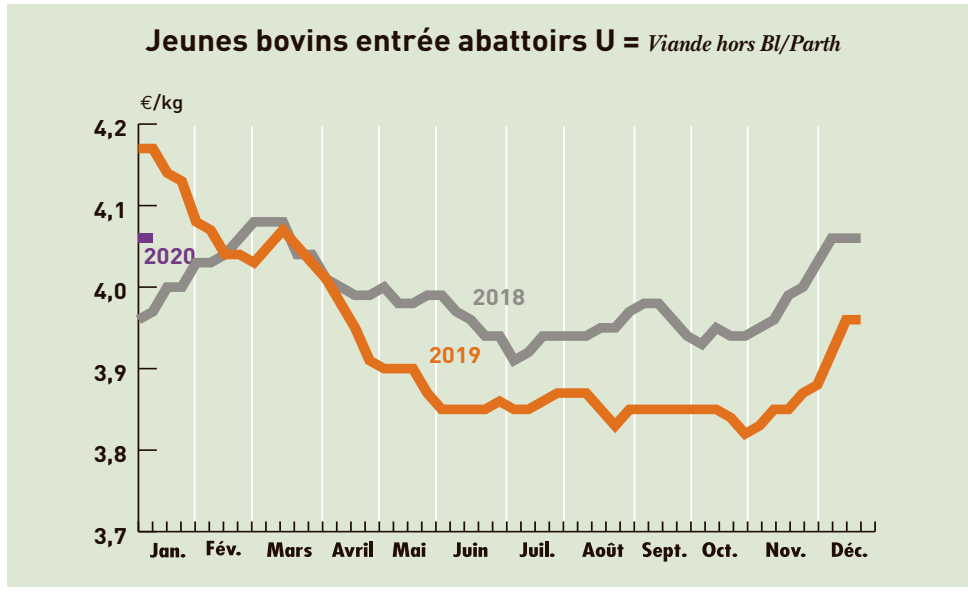
Effectif total: 351 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,70 €	1,84€	1,878 €	-0,10
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,24 €	2,61 €	2,40 €	-
			5 à 10 ans	2,21 €	2,63€	2,39 €	-
	F	U	- 5 ans	1,75 €	2,15 €	1,94 €	=
			5 à 10 ans	1,74 €	2,02 €	1,83 €	-0,04
			+ 10 ans	1,71 €	1,86 €	1,76 €	-0,04
		R	- 5 ans	1,66 €	1,75 €	1,71 €	-0,04
			5 à 10 ans	1,65 €	1,77 €	1,72 €	+0,01
			+ 10 ans	1,52€	1,71 €	1,64 €	+0,03
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	0,73 €	1,59€	1,43 €	-0,02
		E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	2,07 €	2,28€	2,15 €	+0,09
		R	24 à 36 mois	1,60 €	1,96 €	1,76 €	-0,11

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre et demande reconduites par rapport au dernier marché. Les acheteurs habituels sont présents, les cours sont fermes et varient plus ou moins de quelques centimes en fonction de la qualité des sujets. Bonne ambiance commerciale et vente rapide.

TAUREAUX : Vente active dans les bons sujets préparés.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 6/01 au 12/01/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,07 €	4,07 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,17 €	3,85 €	3,57 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,76 €	3,71 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,15 €	3,12 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,63 €	2,59 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,63 €	4,53 €	4,17 €	4,05 €	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 13/01/2020

Bovins (303)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
210 à 335 kg	590 - 910	2,35 - 2,91
355 à 410 kg	960 - 1040	2,43 - 2,69
430 à 510 kg	1080 - 1250	2,44 - 2,52
Laitonnes		
305 à 350 kg	800 - 910	2,57 - 2,67
355 à 395 kg	880 - 960	2,32 - 2,57
Taureaux		
650 - 1100 kg	950 - 1770	1,44 - 1,60
Vaches légères	780 - 1030	
Vaches entre deux	1050 - 1220	
Vaches lourdes	1240 - 1590	

Les sorties en broutards sont moins importantes mais toujours de bonne qualité. Légère baisse en légers, cours maintenus en plus de 400 kg. Peu d' invendus. Commerce plus actif en femelles à des tarifs plus soutenus en légères, reconduits en lourdes. un seul lot invendu. Présentation de meilleure qualité en vaches permettant une vente rapide à des cours plus fermes.

Bovins gras : 11
Vaches de viande : 3,48 à 3,68 E kg de viande.

Vente plus active.

Prochain marché le lundi 20 janvier aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/12/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 163 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards :	M	U	250 - 300	2,78 €	3,02 €	2,92 €	-0,07
		R	250 - 300	2,58 €	2,84 €	2,67 €	-0,02
			300 - 350	2,47 €	2,72 €	2,61 €	-0,03
			350 - 400	2,28 €	2,54 €	2,50 €	-0,01
			400 - 450	2,39 €	2,49 €	2,42 €	-0,02
Laitonnes :	F	U	250 - 300	2,48 €	2,72 €	2,55 €	-
			300 - 350	2,44 €	2,62 €	2,48 €	-
		R	250 - 300	2,41 €	2,65 €	2,46 €	+0,02
			300 - 350	2,28 €	2,55 €	2,42 €	+0,02

BOVINS VIANDE / Le manque de rentabilité accentue les décapitalisations

Depuis trois ans, la décapitalisation du cheptel allaitant s'accélère, principalement sous l'effet d'une faible rentabilité. C'est ce qui ressort d'une étude de l'Idele (Institut de l'élevage), présentée lors de la conférence Grand angle viande. Entre décembre 2016 et décembre 2018, la France a perdu 151 000 têtes, soit une baisse de 4 %. Une « *décapitalisation très rapide » qui s'est « poursuivie en 2019* », alerte Hélène Fuchey, économiste à l'Idele. Ce constat alarmant s'aggrave quand on analyse le nombre de détenteurs de plus de 20 vaches allaitantes. Régulière entre 2007 et 2016 (- 800 éleveurs par an), l'érosion a vu son rythme doubler depuis 2017, à -1 500 éleveurs par an. « *Le manque de rentabilité est ressorti comme le principal facteur des arrêts dans toutes les régions* », explique Hélène Fuchey, suivi par la charge de travail et le manque de main-d'œuvre. Un phénomène persistant en bovins viande, et aggravé par les sécheresses de 2018 et 2019. Ces difficultés économiques viennent alourdir la baisse démographique « naturelle » du nombre d'éleveurs. D'après les chiffres d'Agreste, la classe des 50-60 ans concentre 55 % des chefs d'exploitation et 49 % du cheptel de vaches allaitantes.

L'Idele, qui a étudié les dynamiques d'élevages dans quatre bassins de production, observe aussi des « *contextes locaux contrastés* ». L'Ouest (Vendée, Mayenne, Maine-et-Loire) semble le plus marqué, suivi par les zones historiques du Limousin et du Charolais, qui se situent dans la moyenne nationale. Comme partout ailleurs, la Lozère et le Cantal font face à des pertes d'éleveurs, mais leur cheptel progresse toujours. Des différences qui peuvent s'expliquer par « *le contexte d'emploi local et la possibilité ou non de changer de production* », avance Hélène Fuchey. Combinée à l'incertitude sur les aides de la future Pac, cette évolution soulève des interrogations sur l'avenir de la filière. Une question qui concerne tout le secteur de l'élevage : pour Emmanuel Bernard, président du comité de filière bovin viande de l'Idele, « *les chiffres ne montrent pas un transfert évident de la viande vers le lait et le cheptel laitier est aussi en érosion structurelle.* » ■

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **16/12/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 78 - Taux de vente : 96%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		M	0,99 €	1,93 €	1,35€	
	F	U	> 60 kg (F)	1,01 €	1,33 €	1,20€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,84 €	1,00 €	0,96€	
		0	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 6739 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux : présentation de bonne qualité dans l'ensemble. Nouvelle hausse sensible des tarifs à l'approche de cette fin d'année ; et ce, aussi bien en agneaux légers qu'en agneaux lourds. Aucun invendu. Brebis : bonne vente même si on note un certain tassement. Béliers Caprins : forte demande. **Prochains marches : Lundi 06 Janvier 2020 - 6 H Et Vente 9 H. Toute L'équipe de Sicafome vous souhaite de passer de JOYEUSES FETES de fin d'année**	M	U	32 - 38 kg	3,12 €	3,44 €	3,36 €	
			38 - 44 kg	3,07 €	3,64 €	3,36 €	-
			44 - 50 kg	2,94 €	3,47 €	3,20 €	-
			> 50 kg	2,29 €	2,94 €	2,77€-	
	F	R	32 - 38 kg	2,69 €	3,09 €	2,98 €	
			38 - 44 kg	2,70 €	3,18 €	2,97 €	-
			44 - 50 kg	2,71 €	2,89 €	2,77€	-
Effectif total: 41 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	R	R	25-35kg	60 €	97 €	86 €	
Effectif total: 6 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	0	-	62 €	64 €	63 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 13/01/2020**

Ovins : 54	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	108 - 130	2,55 - 3,03
Brebis	80 - 110	1,00 - 1,41

Peu d'apports en ce début d'année. Reconduction des cours.

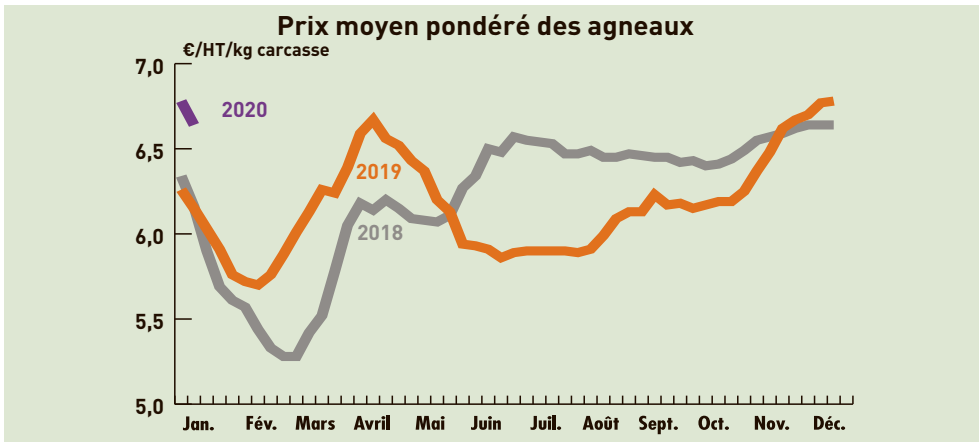
Prochains marchés :
Ovins les lundis 20 et 27 janvier 2020 aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 6/01 au 12/01/2020*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,95 €	6,39 €
Couvert	16 -19 kg	6,90 €	6,86 €	6,03 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,17 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 6/01 au 12/01/2020*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
6,64 €	7,34 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 06/01/2020 au 12/01/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,69 -0,09	7,59 -0,03	-	-	-	-	-
	R Var.	7,10 -0,11	7,11 -0,03	7,04 -0,05	-	6,79 -0,23	6,75 -0,03	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,28 -0,01	6,21 -0,10	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,55 -0,04	7,36 -0,06	6,19 0,28	-	6,90 -0,06	6,84 -0,03	-
	R Var.	6,99 -0,05	6,97 -0,05	6,80 -0,12	6,02 -0,04	6,95 -0,09	6,86 -0,09	6,60 -0,11	6,09 -
	O Var.	6,27 0,06	6,36 0,01	6,39 -0,12	-	6,39 -0,14	6,03 -0,24	5,76 -0,30	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	6,17 -0,06	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : LE MARCHÉ DE DÉBUT D'ANNÉE SE DÉGRADE ET L'OFFRE LIMITÉE MODÈRE LA BAISSE DES COURS.
Zone sud : Application du réseau.

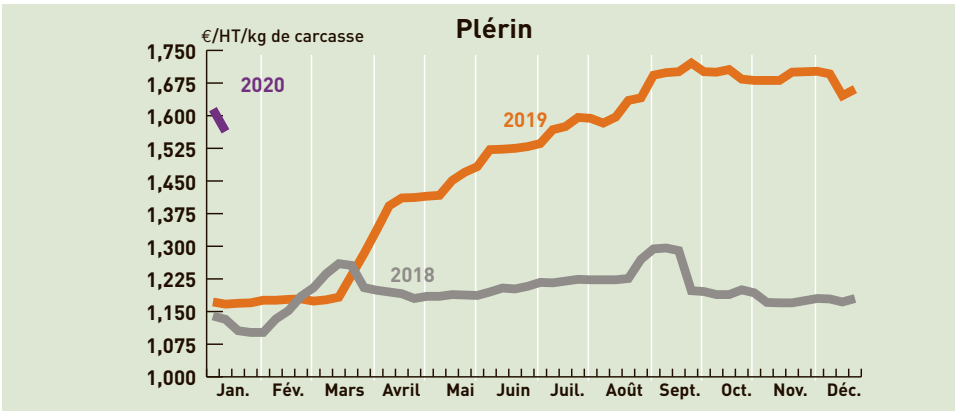
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 13 janvier 2020) : « Statu quo sur les prix malgré une bonne demande. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 105 porcs présentés) *Cotations du lundi 13 janvier 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,564 €**



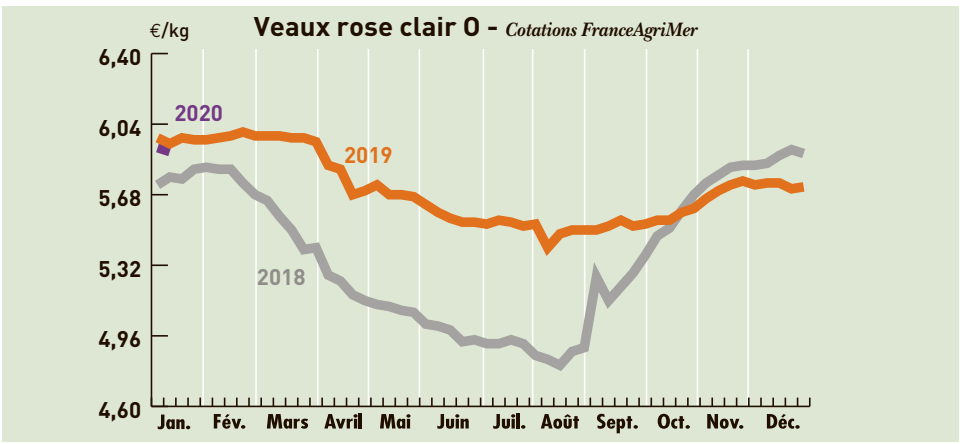
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 3/01 au 9/01/2020*

1,77 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 6/01 au 12/01/2020*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	10,00 €	-	-
U	-	8,46 €	6,35 €	-
R	-	6,83 €	5,45 €	-
O	-	6,14 €	4,80 €	3,84 €



Jeunes veaux *(prix min-maxi en euros) Marchés régionaux du 10/01/ au 14/01/2020*

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent de Chamousset. *(veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage)*	-	-	230-260 €	480-560 €
Saint Étienne *(veau 45-50 kg - Mixte)*	90-190 €	60-110 €	30-60 €	-
Saint Étienne *(veau 50-60 kg - Mixte)*	200-320 €	110-200 €	50-65 kg 85-140 €	70-140 €
Saint Étienne *(Supérieur élevage)*	380-490 €	250-350 €	170-240 €	50-100 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg - engrais)*	80-140 €	40-95 €	30-100 €	Max 10 €

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 6/01/20 au 12/01/20*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,20	- 0,27	- 8,44 %

Céréales

Marché du 12 DÉCEMBRE 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française.
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	janv.-mars	166	N	C
	BPMF	avr.-mai	165	N	C
	fourrager	janv.-mars	161	N	C
	fourrager	avr.-mai	160	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	janv.-mai	166	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	janv.-mai	164	V	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-juin	144	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	145	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	145	V	C

SEIGLE PLANIFIABLE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or		janv.-mai	180	N	C

MAIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Cote d'Or/Saone-et-Loire	-	janv.-mai	160	V	C
Aube	-	janv.-juin	160	N	C

GRAINS DE SOJA — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or	Alim. animale	janv.-avr.	340	N	C

POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	janv.-mars	210	A	C
Yonne	fourrager	janv.-mars	208	A	C
Côte d'Or	fourrager	janv.-mars	205	N	C

Matériel

Tracteur

01 - Vends ces retraite tracteur MF 3065 - faucheuse Kuhn - pirouette Pottinger 6 T. nombreux matériels prix à débattre
✆ **04 74 37 56 71**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

15 - Vends tracteur Valtra N92, 2013, 2 600 h, parfait état.
✆ **06 89 37 54 97**

36 - Vends Témis 550 X, de 2010, 3.990 h, facture entretien récente de 7.061 euros, vendu 17.000 euros.
✆ **06 60 35 11 81.**

21 - Vends tracteur JD 2130 dans l'état. Laisser message (réf. 030D)
✆ **03 80 64 72 86**

39 - Vends tracteur New Holland TL 100 4x4 avec chargeur Agram Q650, 6 800 h, de 2001, t.b.é révisé
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends Massey MF865DS moteur ok - refaire électrique - an 1962 - 1500 Ð
✆ **06 70 95 87 98**

Travail sol

01 - Vends lame niveleuse super 2500 Devoys 2 mètres 50 très bon état
✆ **06 14 68 95 91**

26 - Vends tracteur IH 523, chargeur Agram, charrue IH 2 soc HB1, scie à bois trois points. Prix 6500 euros
✆ **06 87 92 92 18**

38 - Vends divers matériels agricoles : serre, semoir engrais, herse plate, cuve à fioul
✆ **06 75 17 98 83**

38 - Combine-semi 3m herse-rotative Pottinger-Lion 301 porte à court packer planche niv. semoir amazone rotec 21 rangs herse flex doigt roue appuie amalog. TBE 13 000Ð/HT
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vibro-Quivogne 6m double rouleaux 4500/HT TBE, Vibro carré 6m double rouleaux 4500/HT TBE, semoir maïs Ribouleau PNU 4 rangs disque tournesol traceur hydro 1500 euros/HT
✆ **06 83 48 17 25**

58 - Vends Amazone Catros trainé 5 m., - rouleau crenelles disques 510 DW, année 2019, carte grise, prix : 28 000 (réf. 030E)
✆ **06 17 01 00 88 - 03 86 26 27 04**

Récolte

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 80.70, 80.60 ou 80.80, je me déplace hors département.
✆ **06 21 49 50 89.**

38 - Vends presse balles rondes 5950, 1997, très bon état, 8000 bottes : 5500 HT révisée Ets Parron.
✆ **06 72 54 89 28**

Traitement

38 - Pulve Hardy Master 1000L 15m, rampe hyd. correcteur devers incorporateur trijets rince main attelage auto 5 tronçons élec parfait état 4500 euros/HT
✆ **06 83 48 17 25**

Distribution

01 - Vends godet dessileur Emily GAV Omega 2,1 mètres cube an 2005 tué 3000 Ð
✆ **06 45 62 45 45**

69 - Vends dérouleuse Suire de 2017 distribution droite gauche attelage relevage ou chargeur TBE.
✆ **07 87 10 77 54**

71 - Cause retraite vend désileuse-pailleuse Jeulin, Sirius 71, 2016, b. état, disponible.
✆ **06 08 61 40 88**

Forestier

01 - Vends grume chêne frêne coupe 2-4 m - 50 cm chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

Station

26 - Vends dégrilleur noix tbe, marque Amb Rousset, année 2015
✆ **06 82 05 97 02 HR**

Agri. divers

01 - Vends remorque frigo Lambret plus 2 groupes froid
✆ **06 32 80 52 77**



07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 520A)
✆ **06 30 11 59 25**

39 - Achète tracteur Fiat série 80 et 90, Fendt, Zetor, Avto, Massey, JD, NH, Deutz, Moiss Batteuse New Holland, Claas, JD, Someca, Laverda en ts états
✆ **06 68 28 21 21**

39 - Vends 1 épandeur à fumier Rock 7 tonnes hérissons verticaux t.b.é. herse rotative Khun HR 300 3M semoir Nodet 3M 1 godet désileur Emily t.b.é. attelage télesco JCB
✆ **06 26 20 05 40**

69 - AV cause retraite 1 semoir Vicon 600 l. bon état, 1 planteuse Super Prefer 2 rangs, état neuf.
✆ **06 20 48 70 55**

69 - Vends distributeur d'engrais de 2006 marque Sola Quivogne type SP3/500 n° série 31873 avec agitateur. Capacité 600 kg - Prix 700 euros.
✆ **06 30 03 19 47**

71 - Vends quad Can-AM 450 Outlander, 2017, 4 roues mot., 3.800 km, TB état révisé, 4.900 E + tubul. écurie entravée, attaches, abreuvoirs, 1.800 E + presse BR 740 New Holl., 2003, 6.500 E + bétaillère Cargo VX 6900, 2013, 6,90 m, porte gde ouverture 7.500 E + tracteur John Deer 6520SE, 6 cyl. en l'état, 9.800 h, 120 ch, 2006, 18.000 E.
✆ **06 09 44 66 09 ou 06 20 71 54 47 le soir.**

Véhicule

Utilitaire

26 - Bétaillère Mascott DCI 110 jumelle 35T, CT ok, ovin bovin. 163000 km, 6500 euros HT
✆ **04 75 21 36 50**

Tourisme

38 - Vends C15 pour pièces.
✆ **06 73 13 88 80**

39 - Vends très belle Audi Q3 Quattro 4 roues motrices Volkswagen Tiguan 4 Motion 4 roues motrices révisées
✆ **06 26 20 05 40**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2019 prairies naturelles du Revermont - paille de blé et triticale - balles rondes stockées sous hangar.
✆ **06 73 43 54 50 ou 06 30 82 38 60 ou texto**

01 - Agri vend luzerne foin et enrubannée ttes coupes 180 Ð départ + livraison / conventionnel /C2
✆ **06 08 65 61 75**

01 - Vends foin et regain bottes carrées et rondes
✆ **07 78 11 12 73**

01 - Vends foin 2019 balles rondes 120x120 bonne qualité
✆ **06 10 95 87 94**

01 - Vends foin 2019 balles rondes diam 140 prix 120Ð/T. Secteur Dombes.
✆ **04 74 24 50 12**

01 - Vends foin 2019 bottes carrées + bottes rondes et regain
✆ **07 78 11 12 73**

01 - Vends foin luzerne 1ère coupe BR 120X120, 25 rouleaux 1er choix 120 euros tonne
✆ **06 71 10 29 70 hr**

26 - Vends foin PN, paille BR 120*120 bonne qualité.Tank à lait 800L, aplatisseur à céréales, machine à traire chèvre Delaval 16 postes TBE.
✆ **06 88 48 14 29**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vends foin 2019 90 balles rondes de 125
✆ **09 66 89 69 55**

39 - Vends foin récolté 2019 balles rondes secteur nord Jura
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vends très bon enrubannage de luzerne ou trèfle violet, récolte 2019 100 euros tonne départ
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Producteur vend maïs épis en bottes, analysé, foin G bottes carrées - livraison possible
✆ **06 14 96 23 01**

42 - Prod. vend maïs ensil. foin de luzerne et trèfle + enrubann. luzerne trèfle - poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Agriculteur recherche paille en andain secteur Rhône et l'Ain possibilité d'échange contre fumier. Etudie toute proposition.
✆ **06 50 51 61 13**

89 - Vends paille 70 x 120, sous abri, sud Yonne - limitrophe 21 - 15 kms autoroute A6 (réf. 030C)
✆ **06 82 49 19 15**

Fourrage

01 - Vends foin et regain récolte 2019 bottes carrées 120/90 possibilité de livraison
✆ **06 87 57 08 92**

01 - Vends bon foin BR 135Ð/T diam 145 ou 125
✆ **06 75 46 72 04**

01 - Vends foin et paille en balles rondes en 120 + piquets acacia en 2 m appointés
✆ **06 16 25 39 34**

01 - Vends foin regain paille bottes enrubannées récolte 2019
✆ **06 71 53 76 07**

18 - Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.
✆ **06 17 84 34 79.**

19 - AV 100 T de très bon foin.
✆ **06 33 86 35 42**

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 020D)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

26 - Vends FOIN et LUZERNE bottes rectangulaires et PAILLE bottes rondes
✆ **06 81 34 72 93**

32 - Vends foin et paille 2019, très bonne qualité, bottes rectangulaires 70x120x240 stockage à l'abri sur palette + tuile canal.
✆ **06 11 74 43 88**

36 - Agri. vend foin botte carrée ou ronde, récolte 19, bonne qualité, prix rendu.
✆ **06 22 75 35 81**

38 - Vends paille de qualité stocké à l'abrit, balle carré 75Ð/T possibilité livraison
✆ **06 83 48 17 25**

69 - Vends foin de prairie naturelle HD ou BR, ray-grass, enrubannage, paille HD. Livraison assurée par 10 ou 20 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

58 - Vends exploitation agricole avec longère plus bâtiments dont 1 en bois récent plus 23 ha 73 a 55 ca de terres, secteur Nord 58 Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 020C)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Terrain

38 - Agriculteur cherche terre nue ou noyeraie étudie propositions en Drôme et Sud Grésivaudan.
✆ **06 87 68 28 85**

Divers

38 - Mag producteurs vend mobilier bois : présentoire fruits + 1 légumes, vitrines froid LS groupes froids
✆ **06 07 57 45 70**

38 - Cse changement vend chauffage au bois qui chauffait 75 à 80 m2, se compose chaudière à bois avec circulateur, 5 radiateurs avec robinet thermostatique date 2009 TBE 1 500 Ð Tél : 06 64 78 47 82
✆ **06 63 96 40 51**

38 - Vends coupes bois acacia, tonneaux barres.
✆ **04 74 20 39 29**

38 - Part. vend une fendeuse à bois 14 tonnes sur prise de force B + une tonne à eau 800 l sur pneus chassis en fer BE + semoir à engrais BE + un portail en bois 2 battants de 2m50 chacun en BE + un petit van BE + Achète un tracteur Mac Cormick IH 219 en bon état ou à répoarer.
✆ **06 87 84 57 39**

39 - Vends Paille de Blé et Orge. Dim 90X120 - stockée à l'abri. Prix : 90 euros HT la tonne livrée
✆ **07 57 50 19 83**

42 - Vends calèche 2 r sur pneus + caravanne 4 P ss carte grise + 2 pneus neige jante C3 ou C1 - le tout bas prix
✆ **04 78 48 46 68 ou 06 84 87 44 70**

Location

Agricole

69 - A vendre ou à louer 4 Ha AOC Beaujolais St Romain de P. (69)
✆ **04 74 05 63 35**

Offre

Emploi

18 - Exploit agr (18) évolutive, structurée et diversifiée : polyculture él. laitier transf. fromagère, recherche un salarié polyvalent H/F. Mission : soins des animaux, traite, tx des champs, transf. fromag, livraisons, conduite et entretien du mat. Profil : bonnes connaissances du milieu - savoir travailler en équipe - permis B. Envoyer CV et lettre de motivation. earlgoyard@orange.fr.
✆ **06 16 57 30 18.**

Notre coopérative recherche **pour le site de POUILLY EN AUXOIS**
Bouvier / Agent de tri (H/F)
Vos missions :
Gérer les flux, le tri des bovins (manipulation, gestion de la traçabilité) organisation, nettoyage et maintenance du centre.
Votre profil :
Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins, maîtrise des outils informatique et documentaires, autonome et dynamique.
CDD / Temps partiel / Salaire selon expérience
Envoyer lettre + CV à CHAROLLAIS VIANDES
ZA Champ Bossu - 71600 Paray le Monial ou
sur lucie.acerbis@sicarev.com

Dans le cadre de son développement, une entreprise familiale de conception, de production et de commercialisation de matériel agricoles de désherbage mécanique, implantée dans l'Yonne

RECHERCHE
UNE (UN) TECHNICIEN, MONTEUR QUALIFIÉ

POSTE ET MISSIONS
Rattaché au responsable de production, vos missions sont les suivantes :
- Réaliser les travaux d'assemblage mécanique en respectant les process internes.
- Réaliser les installations hydrauliques sur les biens produits par B.C. Technique Agro-Organique, en respectant les fiches techniques et/ou les instructions du responsable de production.
- Réaliser les installations électroniques / électriques (12V / 24V) sur les biens produits par B.C. Technique Agro-Organique, en respectant les fiches techniques et/ou les instructions du responsable de production
- Participer aux formations internes et/ou externes mises en place par le responsable de production, afin d'acquérir de nouvelles compétences.

PROFIL
Vous disposez d'une expérience sur un poste similaire dans l'assemblage de solutions mécaniques (chez un constructeur de matériel agricole, en concession agricole / automobile ou vous êtes passionné par la mécanique).
Rigoureux, vous êtes reconnu pour votre capacité d'adaptation, votre forte flexibilité et votre disponibilité.
Pour ce poste, votre envie de travailler avec des pièces mécaniques neuves / propres, dans un environnement de travail organisé sera votre force.
Nous vous offrons un cadre de travail stimulant dont le challenge sera de participer pleinement à la réussite de l'entreprise, ceci par un travail collaboratif au sein d'une équipe accueillante, qui saura faciliter votre intégration.
Nous vous proposons un CDI, avec une rémunération basée sur un fixe déterminé par votre niveau de compétences.

@ : contact@bc-technique.com
Tel : 03 86 34 31 64
PHENIX AGROSYSTEM

Notre coopérative recherche **deux personnes** pour le secteur de la **NIÈVRE (58)** et pour celui de la **Côte d'Or (21)**
Technico-Commercial (H/F)
Vos missions :
Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et sur un secteur géographique défini, les achats de bovins chez les adhérents ; apporter aux adhérents un conseil global en élevage (technique, écononmique, règlementaire).
Votre profil :
Issu(e) de formation supérieure agricole BAC à BAC+3, maîtrise des outils informatiques et documentaires, autonome et dynamique
CDI à temps plein
Salaire selon expérience / Poste à pourvoir dès que possible
Envoyer lettre + CV à CHAROLLAIS VIANDES
ZA Champ Bossu - 71600 Paray le Monial ou
sur lucie.acerbis@sicarev.com

03 - Le journal L'Allier Agricole recrute un(e) technico-commercial(e)- Poste CDI - envoi de vos candidatures à allieragri@reussir.fr
✆ **Offre + détaillée sur www.allier-agricole.com**

18 - Vallée de Germigny, exploitation céréalière recherche salarié agricole, expérience souhaitée, autonome, pour travail du sol, engrais, semis, entretien + mécanique. Permis B. Mars 2020. CV + lettre de motivation. Contact : lourosse18350@gmail.com
✆ **06 62 06 22 77.**

18 - GE des Moulins, Etréchy, Nohant en Gout, cherche salarié agricole pour une exploitation polyculture et une autre polyculture élevage charolais. Niveau Bac pro mini ou expérience, polyvalent, autonome pour travail du sol, semis, épandage engrais, entretien, bricolage, soin aux animaux. Permis B. 6 janvier 2020. Lettre de motivation + CV.
✆ **06 88 12 72 11.**

39 - Entreprise de travaux agricoles secteur Dole Auxonne recherche chauffeur tracteur en CDI pour conduite épareuse, presse... Connaissance mécanique indispensable
✆ **06 85 40 05 69**

Mariage

Rencontre

04 - Homme 48 ans en formation au lycée agricole 04 cherche copine 40-45 ans, niveau bac pour une relation amicale et changement d'idées. Ecrire au journal qui transmettra
✆

71 - Dame 61 ans désire rencontrer homme agri. ou viti entre 58 et 62 ans,changement de vie, pour relation sincère et durable. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 02VB1)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Bovin

15 - Vends 12 velles salers 1 an, cheptel inscrit, vaccinées FCO.
✆ **06 79 16 38 67**

15 - Vends (ces cessation) vaches et génisses montbéliardes, IBR A, zone AOP.
✆ **04 71 73 34 40 ou 06 32 86 61 37**

15 - Vds vaches jeunes et génisses prêtes à vêler, salers, issues troup. trait, HBS, IBR A, vacci. BVD.
✆ **06 68 54 34 36**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HB Limousin vend jeunes taureaux, génisses 15 mois et 1 taureau adulte, TGS, livraison assurée (réf. 510C)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Vends taureaux charolais 2 ans et 1 an, - génisses 2 ans, HBC, TGS. Léchenault Yves - 21230 Foissy (réf. 030B)
✆ **06 68 67 74 41**

21 - Vends plusieurs taureaux Charolais 2 ans HBC, - veaux de l'année, TGS. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 03VB2)
✆ **06 73 95 62 82**

21 - Vends bons taureaux reproducteurs Charolais 2 ans, dociles, IND IBR, GS, type mixte et viande, - veaux reproducteurs 1 an. GAEC Guenot - Liernais (réf - 03VB1)
✆ **06 33 65 67 36 - 06 84 92 43 43**

21 - Vends reproducteurs HBC, vêlage facile, sans cornes, IBR A. EARL de Jully - Magnien (réf. 0302)
✆ **06 70 11 90 57**

-39 - Vends 6 belles vaches limousines garanties pleines (échographiées), 20 génisses limousines de 1 an, 4 génisses limousines 2 ans, taureaux limousins de 12-18-24 mois issus de cheptel limousin de plus de 100 mères origine souche limousine. Indemn IBR BVD paratube, cheptel calme. LIvraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends 14 belles génisses Salers de 1 an bio calme bonne origine provenance Cantal. Livr. pos
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux charolais HBC de 1 à 2 ans, hivernés au pré IBRA TGS - DENIS JF - Vougy.
✆ **06 82 46 99 41**

42 - Elevage Bio vds génisses P'Holstein 5 semaines troupeau sélectionné bouclés BVD TGS
✆ **06 74 69 05 18**

42 - Vends génisses Montbéliardes prêtes ou fraîches vélées - Elevage inscrit contrôle laitier
✆ **06 71 92 39 11**

42 - Vends vaches au lait et génisses prêtes Montbéliardes CL indem. IBR BVD
✆ **06 35 19 36 21**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans - 15 mois - HBC TBO vel. facile - JM CUISSET - ST GERMAIN LES-PINASSE
✆ **06 30 92 60 12**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 13 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distance (réf. 500D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends génisses charolaises HBC de 30 mois suitées, - 1 douzaine de vaches gestantes, - 5 taureaux 2 ans, - 8 veaux 1 an, IBR A, TGS. Dessauny François. (réf. 020E)
✆ **06 27 09 22 58**

58 - Vends reproducteurs CHAROLAIS 1 an, 2 ans, 3 ans, HBC ou non, TGS. GAEC Montcharmont R. et T. - Millay (réf. 020A)
✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**

58 - Vends taureau 30 mois, - taureaux 18 mois, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg (réf. 0301)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

58 - Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins-Bazolles.(réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Elevage charolais vend 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 03VB3)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

69 - Vends génisses limousines 18 mois et mâles reproducteurs et broutards limousins.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - AV cause cessation vaches charolaises avec veau génisses 2 ans à saillir.
✆ **06 66 74 42 86**

69 - Vends taureau charolais 3 ans fils de Bariton, vêlage facile pour troupeau allaitant ou laitier TGS.
✆ **06 99 44 65 13**

71 - Vends taureaux charolais 2 ans, hivernés au pré, TGS, livraison possible. Pallot, Oudry 71.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Choix repros mâles limousins inscrits 18 mois, 1 adulte, mixité, lait, docilité. EARL Limouzen.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vends vaches charolaises, vêlage janvier, février, mars, garantie sanitaire.
✆ **06 82 40 88 85**

71 - Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaec.bonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 3 génisses normandes une fraiche de lait et les 2 autres vêlages janvier, IBR A indemne de BVD, livraison possible.
✆ **06 08 95 93 72**

71 - Élevage Limousin vend pour la reproduction taureaux de 15-16 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends bons taureaux charolais, 18 mois à 4 ans, issus IA ou non, type viande.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends taureaux 18 mois et 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 8716 54 66**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réformés agneaux toutes catégories.
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Vends brebis charollaises, nées en 2018, mises en lutte le 02/10/19, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**

42 - Vends poules pondeuses label rouge plein air 3 euros/ poule - Chalaim le Comtal - vente le 25/01 et 01/02 + maïs épis BR bonne qualité.
✆ **06 08 55 79 03**

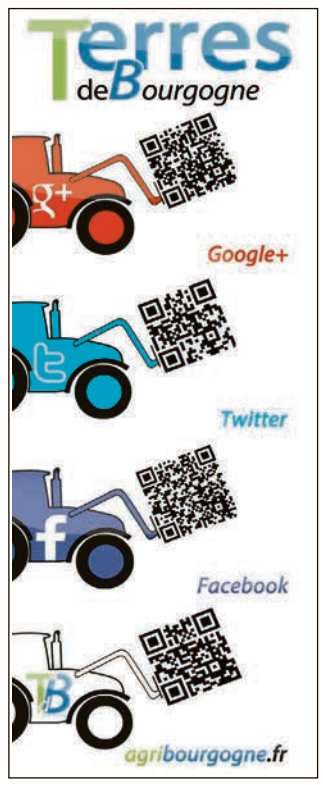
Chien

42 - Vends 5 chiots Border Collie nés le 21/10/2019 1m 4 f parents sur bovins mère 250269801562767 siret 40951067400016
✆ **06 18 83 42 48**

42 - Vends 1 chiot Beauceron portée de 2 - identifié vacciné pucé - non lof - né le 01/11/2019 - n°250268731380792 - siren 09274677
✆ **06 79 68 47 80**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

PUNCH-DIJON

**Société par actions simplifiée
au capital de 108 500 euros
Siège social : 11, rue de Beauregard,
21000 DIJON
315 638 130 RCS DIJON**

Par décision du 01/11/2019, la Présidente a désigné Pauline BERTRAND demeurant 1 rue Malus 75005 Paris, en qualité de Directeur Général à compter du 01/11/2019 pour la durée du mandat de la Présidente.

Pour avis.

AL210326364

**Me Jean-Michel URBANI
9 ave Henri Matisse
06200 Nice**

SAS MS DEVELOPPEMENT

**SAS au capital de 230.000 €
Siège : 16 RUE DES PERRIÈRES
21000 DIJON
522552553 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 03/12/2019, Mme ROUCHERAY Estelle, demeurant 48 avenue de Madrid 92200 NEUILLY SUR SEINE a été nommée présidente en remplacement de M. JAMET Stéphane, démissionnaire, et ce à compter du 03/12/2019.

Formalités au RCS de Dijon.

AL210326411

PAVILLON DE L'AUDITION

SAS au capital de 10 000 euros-Siège social: 5 bis rue Marceau - 21000 DIJON-492 153 812 RCS DIJON- Suite à la décision de l'Associé unique en date du 30/12/2019, Mr Michel BOSTVIRONNOIS, demeurant 24 rue du Barry d'en Haut, 11500 NEBIAS, a été nommé Président, à compter du 30/12/2019 pour une durée indéterminée en remplacement de Mr Cyril CORNU, démissionnaire, et Mr Tom DIDIER, demeurant 113 Chemin de Chibrut 69480 LUCENAY a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 30/12/2019. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL210326413

AUDITION BEAUNE

SAS au capital de 10 000 euros-Siège social : 28 Rue Faubourg Perpreuil 21200 BEAUNE-813 655 156 RCS DIJON- Suite à la décision de l'Associé unique en date du 30/12/2019, Mr Michel BOSTVIRONNOIS, demeurant 24 rue du Barry d'en Haut, 11500 NEBIAS, a été nommé Président, à compter du 30/12/2019 pour une durée indéterminée en remplacement de Mr Cyril CORNU, démissionnaire, et Mr Tom DIDIER, demeurant 113 Chemin de Chibrut 69480 LUCENAY a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 30/12/2019. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL210326414

SAS DELIVER UP

Par décisions unanimes des associés du 31/12/2019 de la société DELIVER UP, SAS au capital de 1.500 € sise 13, rue Marguerite Yourcenar 21000 Dijon, 815 294 707 RCS Dijon, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Thierry VILLE demeurant à Saint-Chef (38890) – 8, Montée des Oulles en remplacement de la société JIHI HOLDING. Mention au RCS de Dijon.

AL210326420

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE MODIFICATION

**Dénomination sociale : VOLUBOIS
Forme : SARL
Siège social : 9 RUE DE L'ILLIOTTE
21130 AUXONNE
Capital social : 7 622 EUROS
Numéro SIREN 415 112 903 RCS DIJON**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2019, les associés ont décidé de transférer à compter du 23 décembre 2019 le siège social qui était à 9 rue de l'Illiotte 21130 AUXONNE à l'adresse suivante 4 ROUTE DE MAGNY 21130 PONCEY LES ATHEE

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis et mention.

AL210326320

SAINT VINCENT LES COMBES AU SUD

**Groupement Foncier Agricole
au capital de 2 311 300 euros
Siège social
1 Place du Jet d'Eau, 21590 Santenay
824 032 494 RCS de Dijon**

L'AGE du 18/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société à 21190 Saint-Aubin - Château de Saint Aubin, à compter du 18/10/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention au RCS de Dijon

AL210326400

SAINT VINCENT LA GARENNE SOUS LE BOIS

**Groupement Foncier Agricole
au capital de 2 880 000 euros
Siège social
1 Place du Jet d'Eau, 21590 Santenay
814 409 942 RCS de Dijon**

L'AGE du 18/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société à 21190 Saint-Aubin - Château de Saint Aubin, à compter du 18/10/2019 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Mention au RCS de Dijon

AL210326401

SAINT VINCENT LE BOIS DE BLAGNY

**Groupement Foncier Agricole
au capital de 1 138 500 euros
Siège social
1 Place du Jet d'Eau, 21590 Santenay
814 441 200 RCS de Dijon**

L'AGE du 18/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société à 21190 Saint-Aubin - Château de Saint Aubin, à compter du 18/10/2019 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Mention au RCS de Dijon

AL210326406

OLIVIER DELCAMBRE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 54 Rue de la Citadelle - 21190 CORCELLES-LES-ARTS
812 909 737 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 23 décembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 54 Rue de la Citadelle - 21190 CORCELLES LES ARTS au 6 Petite Rue de Jossigny - 21820 LABERGEMENT LES SEURRE à compter du 23 décembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL210326428

MODIFICATION DE CAPITAL

CAPISOLAIR

L'AGE de la société CAPISOLAIR, SCI au capital de 1 200€, 72 avenue Victore Hugo, 21000 Dijon, 849 509 682 RCS Dijon, a décidé, le 20/11/2019, d'augmenter le capital de la société par apport en numéraire. Le capital est désormais de 2 400€. Mention au RCS de Dijon

AL210326403

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXONNE: Terre - Zone A du PLU

51 a 00 ca - Au grand poirier: ZC-15

94 a 90 ca - Sur le chemin de la prairi: ZX-27

TILLENAY: Terre - Zone A du PLU

97 a 80 ca- Au dessus du bief: ZB-144 - Au grand treillard: ZB-134 - Les grands pres: ZC-28

ARC-SUR-TILLE: Terre et landes, zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 45 a 50 ca - Ez terres de la borde: ZA-64-84 - Les terres de la borde: ZB-43

REMILLY-SUR-TILLE: Terre et landes, zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

16 ha 14 a 25 ca - Champ au charton: ZC-1-3 - Champ bourreau: ZB-42 - Charmots: ZB-27-28-29 - La corverotte: ZC-21

VIX: Pré, RNU.

85 a 85 ca - Le pre quatre livres: A-441

GEVREY-CHAMBERTIN: Terres - Zone N du PLU

29 a 88 ca - Champs des oeuillets: A-216-217-218

GILLY-LES-CITEAUX: Terres - Zone A du PLU

10 a 51 ca - Les bas de genevray: A-667

18 a 60 ca - Les chaffauds: ZD-137(A)-137(B)

14 a 00 ca - Les cerisiers: ZD-14

9 a 00 ca - Les cerisiers: ZD-11

SAINT-ANDEUX: Terre, pré, lande, bois - Zonage urbanisme : parcelles D 84, 85 et 106 : ZA - parcelles D 151, 154, 155, 156, 159, 161, 162, 165 : N - parcelles D 152 et D 167 : NZ - parcelle D 169 : A et NZ.

14 ha 83 a 81 ca - Carre rouge: D-159 - Champs de ferriere: D-84(A)-84(B)-85 - La coulee: D-169 - Les bords du crot: D-106 - Les hates: D-161-162-165 - Morboeuf: D-151-152-153-154-155-156 - Pre lamouille: D-167

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER

AUXONNE : Terre - Zone A du PLU

1 ha 79 a 80 ca - 'La rente molle': ZV-144(J)- 144(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/02/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210326430

APPORTS

SAS CAPEC

**Capital social : 200.000 euros
Siège social : 1 A Rue du Golf
21800 QUETIGNY
300 600 657 RCS DIJON**

Par acte sous seing privé du 28/12/19, CAPEC et CAPEC MACON sté en formation, ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel CAPEC fait apport, avec effet rétroactif au 01/10/19, à CAPEC MACON de sa branche complète d'activité d'expertise-comptable de son ets secondaire de CHARNAY LES MACON (71850) avec un actif transmis de 179479 euros, et un passif pris en charge à 52304 euros, soit un apport net de 127175euros. Cet apport partiel d'actif est devenu définitif par AGE des 2 stés le 28/12/19. En rémunération de cet apport, CAPEC MACON a créé 127175 actions, de 1euros de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à CAPEC. Il n'est créé aucune prime

d'apport. Mention sera faite au RCS DIJON.

AL210326424

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP « ROMAIN BRUCHON CLÉMENTINE COURLET DE VREGILLE MAXIMILIEN CHANUT » NOTAIRES À DIJON (21000) 16 AVENUE VICTOR HUGO

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON Notaire Associé de la S.C.P.« Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE, Maximilien CHANUT » titulaire d'un Office

Notarial à DIJON (21000), 16 Avenue Victor Hugo, le 20 Décembre 2019

Monsieur Didier Marie Joseph NOURISSAT, Notaire, né à DIJON (21000) le 16 juillet

1953 et Madame Magali Monique Françoise JACOB, son épouse, née à TOULON (83000) le

6 mars 1956, demeurant à DIJON (21000) 25 rue Buffon.

Mariés à la mairie de TOULON (83000) le 3 juin 1978 sous le régime de la séparation

de biens avec société d'acquêts suivant contrat de mariage reçu par Maître Michel CACHIA,, notaire à MARSEILLE,, le 2 juin 1978.

Ont aménagé leur régime matrimonial en augmentant le périmêtre de la société d'acquêts

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me BRUCHON, notaire à DIJON.

Pour insertion

AL210326390

Maître Gérard LEGUY Notaire à Avallon (Yonne), 4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY Notaire à AVALLON (Yonne), office notarial n° 89031, le 05 décembre 2019 Monsieur Patrick Edouard François PICCIOLI et Madame Marie-Thérèse CHOLLOT son épouse demeurant ensemble à DIJON (Côte-d'Or) 8 Chemin de la Rente de Chatenay mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (Côte-d'Or) le 3 août 1971, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gérard LEGUY notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL210326402

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Aude COLOMBO , Notaire associée de la société par actions simplifiée à associé unique « AUTHENTICIS », titulaire d'un Office Notarial à FLOGNY-LA-CHAPELLE (Yonne), 4 avenue du Professeur Laubry , le 24 décembre 2019, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec apport à la communauté ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, par :

Monsieur Yves Olivier René MASSONNEAU, couvreur, et Madame Laurence CENTONZE, aide soignante, son épouse, demeurant ensemble à FLOGNY LA CHAPELLE (89360) 19 rue des Groseilliers.

Monsieur est né à MIGENNES (89400) le 23 septembre 1958,

Madame est née à AUXERRE (89000) le 24 mai 1970.

Mariés à la mairie de FLOGNY-LA-CHAPELLE (89360) le 20 septembre 2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL210326408

MODIFICATION DE STATUTS

ATELIER DU CADRE

Aux termes des décisions du 17/12/19, l'associé unique de la société ATELIER DU CADRE, SARL au capital de 70 000 €, ayant son siège social 20B rue Carnot 21500 MONTBARD, immatriculée au RCS de DIJON 542 880 620, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 30/12/19, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 70 000 €.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Etienne DELAUNAY, gérant.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Etienne DELAUNAY, Président, et M. Roger MALLEMONT, Directeur Général à compter du 30/12/19, demeurant ensemble 22 A rue Carnot 21500 MONTBARD.

AL210326369

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'UNION

Société civile immobilière au capital de 35 343 euros Siège social 2 rue du Moulin - 21400 CHAMESSON 439 780 982 RCS DIJON

Aux termes des délibérations en date du 2 décembre 2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du 2 rue du Moulin, 21400 CHAMESSON au 79 bis rue Jules Rein 78600 LE MESNIL LE ROI à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société fera donc l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de VERSAILLES.

Pour avis, la Gérance

AL210326395

AC.REP

EURL au capital de 1000 € Siège social : 2 Allée des Tilleuls, 21560 Couternon 500 156 443 RCS de Dijon L'AGE du 31/12/2019, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2020 et a nommé en qualité de Président M. AUROUSSEAU Christian, demeurant 2 Allée des Tilleuls, 21560 Couternon. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants, et soumise à agrément dans les autres cas. Modification du RCS de Dijon

AL210326426

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC VERDOT

GAEC VERDOT, au capital de 107 730 euros, siège social : 20 Grande Rue 21500 SAVOISY, 408 279 669 RCS DIJON, AGO du 26/12/2019 : démission de Monsieur Guy-Noël VERDOT et Mme Agnès VERDOT des fonctions de gérants à effet du 31/12/2019. Pour avis

AL210326385

SCI PAUMAR

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros Siège social : 11, rue de Beauregard 21000 DIJON 384 829 297 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 5/12/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Pierre VIEILLARD demeurant 11 rue de Beauregard 21000 Dijon pour une durée illimitée à compter du 5/12/2019.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon

Pour avis

AL210326362

SOCIETE IMMOBILIERE WEYL

Société civile au capital de 64 000 euros Siège social : 11, rue de Beauregard 21000 DIJON 315 564 575 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 5/12/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Pierre VIEILLARD demeurant 11 rue de Beauregard 21000 Dijon pour une durée illimitée à compter du 5/12/2019.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon

Pour avis.

AL210326363

SARL LA ROCHE

SARL LA ROCHE, au capital de 7 622,45 euros, siège social : 21330 LAIGNES, 418 120 077 RCS DIJON, AGO du 23/12/2019 : nomination aux fonctions de gérante Mme Martine FOSSEPREZ (26 Rue de la Roche 21330 LAIGNES) au 01/01/2020, en remplacement de M Michel FOSSEPREZ démissionnaire au 31/12/2019. Pour avis.

AL210326384

SARL PROFIL ORTHOPEDIE

L'AG du 20/12/2019 de la SARL PROFIL ORTHOPEDIE, capital 8060 €, 16 Place Bossuet 21000 DIJON, 494347727 RCS DIJON a nommé cogérant Guillaume JEANNIARD, demeurant 49, Rue des Marcs d'Or 21000 DIJON, pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2020.

AL210326391

DISSOLUTION LIQUIDATION

VISION SERVICES

SARL en liquidation au capital de 7.622,45 € Dont le liquidateur est Mme Catherine MATHIEU Siège de liquidation 8 rue des Roses 21800 NEUILLY-LES-DIJON 384 729 802 RCS DIJON

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant AGE du 20/12/19, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL210326404

NESOLI

L'AGE de la société NESOLI, EURL au capital de 2 000€, 14 rue de Mulhouse, 21000 Dijon, 818 646 135 RCS Dijon, a décidé, le 10/01/2020, la dissolution anticipée de la société, au 10/01/2020, désigné liquidateur Mme THION Joëlle, 16 le clos de loyse, 71570 La chapelle de guinchay et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Dijon

AL210326422

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCHORB INNOVATION SYSTEMS

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 100 euros.

SIEGE : 7 Quai Etienne Bernard – 21000 DIJON.

OBJET : La mise au point de nouveaux procédés techniques et innovants visant à améliorer les performances de mécaniques existantes, dépôt de brevets et l'exploitation des brevets, la fabrication et la vente des systèmes créés.

DUREE : 99 ans.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Théo SCHORB, demeurant 6 Rue des Crais – 21220 SAINT PHILIBERT.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL210322941

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/11/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI SOCNA Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Siège social : 178 avenue Eiffel, 21000 Dijon. Capital : 380 € Durée : 99 ans Gérance : M. LANIER Emilien, demeurant 5 rue Piron, 21000 Dijon, M. LEBANE Malik, demeurant 13 H rue de Chevignerot, 21200 Beaune Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas de figure. Immatriculation au RCS de Dijon

AL210326330

LESAINT

GF au capital de 60 000 euros Siège social 11 rue des Ormeaux 21220 FIXIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FIXIN du 18/12/2019, il a été formé un Groupement Forestier, société civile à statut légal particulier, régi par les dispositions des chapitres I et II du titre IX du livre III du Code civil et des dispositions des titres III des livres III du Code forestier (partie législative et partie réglementaire), présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : LESAINT ;

- Siège : FIXIN (21220), 11 rue des Ormeaux ;

- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de DIJON,

- Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables,

sur des terrains boisés ou à boiser

- Capital : 60 000,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

- Gérance : Dominique LESAINT a été nommé gérant de la société sans limitation de durée – demeurant 11 rue des Ormeaux – 21220 FIXIN.

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.

Pour avis

La gérance

AL210326346

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à PONTAILLER SUR SAONE du 16/12/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : **REMI FUTELIN TRANSPORT** - Siège : 6 rue de Bellevue, 21270 PONTAILLER SUR SAONE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 15 000 euros - Objet : transport routier de marchandises pour le compte de tiers au moyen de véhicules tous tonnage - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Rémi FUTELIN, demeurant 6 rue de Bellevue, 21270 PONTAILLER SUR SAONE - La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210326379

SCI M J J

Avis de constitution du 23/12/2019 forme : SCI, dénomination : M J J, siège social : 90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : Mme Nathalie AUBERT (90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON), cession : agrément en AGE pour toute cession, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL210326386

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2020, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination: MA PETITE BOITE Siège: 58 Rue du Bief du Moulin, 21600 LONGVIC Objet: Prestation de conseil, formation, création et édition dans le domaine du marketing et de la communication écrite et visuelle, conception et organisation de divers événements Durée de la Société : 99 ans Capital: 1 000 euros Gérance : Mélanie HUDELOT-RENARD, demeurant 58 Rue du Bief du Moulin 21600 LONGVIC, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL210326387

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2020, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination: LE BAR DE LA POSTE Nom commercial : BAR DE LA POSTE Siège: 24 Rue Marion, 21170 ST JEAN DE LOSNE Objet: Bar restaurant, brasserie, débit de boisson Durée: 99 ans Capital: 500 euros Gérance : David GUICHARD demeurant 4 Rue Carnot 21170 ST JEAN DE LOSNE et Virginie GIRARD demeurant 19 Rue de Noailles 71270 FRETTERANS Immatriculation au RCS de DIJON.

AL210326388

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 07/01/2020, forme : SCI, dénomination : MAX, siège social : 2 Impasse de la Cerisaie, 21490 BRETIGNY, objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition,

échange, apport ou autrement ; acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : M. Sylvain RICHARD et Mme Aline RICHARD (2 Rue de la Cerisaie 21490 BRETIGNY), cession : agrément en AGE pour toute cession, dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis

AL210326392

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 7 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : FINANCIERE DE VERGENNES Siège social : 2 bis rue Charles de Vergennes 21000 DIJON Objet social : Prestations de conseil, formation et prise de participations Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 3 000 euros Gérance : Monsieur Emmanuel BERTIN, demeurant 2 bis rue Charles de Vergennes 21000 DIJON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL210326393

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Chatillon Sur Seine en date du 09-01-2020 de: SCI ZEYNO. Forme: SCI . Capital: 1000 Euros. Siège: 2 Place Marmont, 21400 Chatillon Sur Seine. Durée: 99 ans. Gérance: Zeynel COSKUN, 7 B Rue Du General De Gaulle 21400 Chatillon Sur Seine. Objet: Acquisition, vente exceptionnelle, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers location appartement . Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: Dijon.

AL210326407

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01/01/2020, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : CHAMP SAINT DENIS

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Capital : 14 600 euros divisé en 730 parts de 20 euros.

Apports : en numéraire et en nature.

Siège social : 27 Grande Rue - 21130 TILLENAY

Objet : L'exploitation d'un restaurant, salon de thé et d'une licence Restauration

Durée : 99 ans

Capital variable de 6 000 €, il ne peut être ni inférieur à 1 500 € ni au quart du capital le plus élevé atteint.

Siège social : 29 rue de Chenove, 21000 Dijon

Gérante : Madame Lucie TARDIEU, demeurant 19 rue de Tivoli, 21 000 DIJON

Immatriculation au RCS de Dijon.

Pour avis.

La gérante

AL210326415

BOURGOGNE BATI' RENOV

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « SARL BOURGOGNE BATI' RENOV «, au capital de 2.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à MARMAGNE (21500) – 8, rue du moulin, ayant pour objet : la réalisation de travaux de plaquiste, plâtrerie, isolation, maçonnerie, menuiserie, revêtement de sols et de murs, enduit, peinture, papier peint, entretien extérieur, décoration, aménagement, agencement et finition intérieurs comme extérieurs de tous biens mobiliers ou immobiliers ; dont le premier gérant est M. Ludovic POIRAUDEAU, demeurant à MARMAGNE (21500) – 8, rue du moulin, désigné statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL210326416

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AHUY en date du 9 janvier 2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CONFOLENS INVEST, SIEGE SOCIAL : 8 rue de l'Aqueduc Darcy, AHUY (Côte d'Or) OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 3 000 euros GERANCE : Monsieur Waël JAGHLIT, demeurant 5 route de Marsannay, CORCELLES LES MONTS (Côte d'Or), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL210326418

NIÈVRE

DÉMISSION

CLINIQUE DU CHATEAU DU TREMBLAY

SAS au capital de 119.977,38 € Siège social : Le Tremblay 58400 CHAULGNES 631 880 192 R.C.S. Nevers

L'Associé unique, par décisions du 30/12/2019, a pris acte de la démission de M Augustin ROIRET de ses fonctions de Directeur Général.

Le Président

AL580326420

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 juillet 1992,

Madame Yvonne LOUVEAU, en son vivant retraitée, demeurant à PREMERY (58700) 16 avenue de la Gare, née à GIRY (58700), le 24 septembre 1929, veuve de

Monsieur Jacques Anicet FONTANET et non remariée.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 19 juin 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Georges-Henri MANSOUX, Notaire à SAINT HIPPOLYTE DU FORT, Les Travès, le 23 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre), référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580326426

AVIS

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI Notaires à Château-Chinon (Nièvre) 2 Place Dr Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune de MHERE (58140), cadastrées Section B numéro 89, Section C n°617, Section D n°530, 904, 935, 978, 1072, Section G n°326, 335, 341, d'une contenance totale 02ha 35a 45ca, moyennant le prix de 3.500,00 euros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.

Pour avis et mention.

Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL580326409

NOMINATION

BOIS EXPANSION

Société par Actions Simplifiée Au capital de 30 000 €uros Siège social : Le Bourg 58190 DIROL 398 200 451 RCS NEVERS

NOMINATION DIRECTEUR GENERAL

Suivant décisions en date du 10 décembre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de nommer en tant que Directeur Général, Monsieur Didier PETITRENAUD, demeurant Route de Marigny – 58190 DIROL pour une durée illimitée, et ce avec effet rétroactif au 1er décembre 2019.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, Le Président

AL580326398

TRANSFERT DE SIÈGE

CMG METRE

EURL au capital de 1000€. **Siège social :** 18 route de Charmois (58500) Billy sur Oisy 852 512 821 RCS Nevers. Le 26/11/2019, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 3 route de Corvol (58500) Billy sur Oisy ; Mention au RCS de Nevers.

AL580325658

SCI DE CHAMPFLEURY

SCI au capital de 500€ Siège social: 23 Rue Des Frères Gambon 58200 Cosne Cours Sur Loire 500517107 RCS NEVERS. L'AGE du 15/06/2019 a décidé de transférer le siège au 8 Rue Des Rivières Saint-Agnan 58200 Cosne Cours Sur Loire à compter du 01/11/2019. Dépôt RCS NEVERS.

AL580326360

Maître Laure PAILLARD Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre) 7 Place des Frères Mollet

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : MELIMEL

Forme : Société Civile Immobilière
Siège : CLAMECY (58500), 13 Square Millélot
Capital : CENT EUROS (100,00 EUR)
Immatriculée au RCS de NEVERS (58000) sous le numéro 791091317
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 novembre 2019, les associés ont décidé de transférer à compter du 16 décembre 2019 le siège social qui était situé à CLAMECY (58500), 13 Square Millélot, à l'adresse suivante : SUILLY LA TOUR (58150), 9 route de la Charité.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis

AL580326407

GESTANDCO

SARL au capital de 190000 € Siège social : 40, avenue Paul VAILLANT COUTURIER, 94400 Vitry sur Seine 535 274 914 RCS de Créteil L'AG Mixte du 25/11/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 65, Grande rue, 58310 Saint Amand en Puisaye, à compter du 25/11/2019Gérant : M. CAMAIN André, demeurant 65, Grande rue, 58310 Saint Amand en Puisaye Radiation au RCS de Créteil et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL580326416

MINES LOC.

SCI au capital de 200€. Siège social : 19 rue Bois de la Garenne, 58600 FOURCHAMBAULT. RCS 819 430 794 NEVERS. L'AGE du 30/12/2019 a décidé de transférer le siège social au 143 route de la Charité, 18000 BOURGES, à compter du 31/12/2019. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOURGES.

AL580326423

SCI RJ MAGNE

Société Civile au capital de 300 €
Ancien siège social :
7, rue de la Prairie – 58000 CHALLUY
Nouveau siège social : 1 Lotissement Echintre –
Rue des Grands Genets - 58130 URZY
522 503 648 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp en date du 12/02/2019, les associés ont décidé de transférer, à compter rétroactivement du 01/09/2018, le siège social de CHALLUY (58) – 7, rue de la Prairie à URZY (58) - 1 Lotissement Echintre – Rue des Grands Genets, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL580326424

→ MODIFICATION DE CAPITAL

CHR FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 900.000 euros
Siège social
rue du Caqueret - 58300 Decize
SIREN 497 817 742 RCS Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2019, le capital a été augmenté d'une somme de 229.920 euros par apport en numéraire pour le porter de 900.000 euros, à 1.129.920 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS Pour avis,

AL580326411

→ CONVOCATION

AVIS

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de : Les Amognes, Prémery, Pouilly sur Loire, La Charité sur Loire, Donziais et Cosne sur Loire sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 janvier 2020, à 10h00, site de gestion Groupama, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL580325721

CENTRE LOIRE

Sociétaires du Crédit Agricole Centre Loire, vous avez rendez-vous à partir du 05 février 2020 avec votre Caisse Locale pour participer à son Assemblée Générale. Comme tous les sociétaires, vous allez recevoir votre convocation

AVIS DE CONVOCATION

ARGENT S/ SAULDRE
mercredi 12 février 2020
19h00
Salle Jean Boinvilliers
18410 BRINON SUR SAULDRE

ARTENAY
jeudi 13 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
rue d'Orléans 45410 ARTENAY

AUBIGNY S/ NERE
mercredi 4 mars 2020
18h30
Centre Socio Culturel
Le Mail Guichard 18700 AUBIGNY SUR NERE

BAUGY
mardi 11 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
18800 BAUGY

BEAUGENCY
jeudi 27 février 2020
19h00
Salle des Hauts de Lutz
rue des Hauts de Lutz 45190 BEAUGENCY

BEAUNE LA ROLANDE
mercredi 4 mars 2020
18h30
Chapiteau du Cirque
Faubourg du Clos Thibaut 45340 BEAUNE LA ROLANDE

BELLEGARDE
vendredi 21 février 2020
19h00
Salle des Fêtes/Salle polyvalente
avenue Madame de Montespan 45270 BELLEGARDE

BOURGES LITTRÉ
mercredi 11 mars 2020
19h00
Palais d'Auron
7 bd Lamarck 18000 BOURGES

BOURGES MARRONNIERS
jeudi 12 mars 2020
19h00
Palais d'Auron
7 boulevard Lamarck 18000 BOURGES

BOURGES NORD
jeudi 5 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes de la Chancellerie
rue Louise Michel 18000 BOURGES

BRIARE - BONNY SUR LOIRE
vendredi 14 février 2020
18h30
Salle Polyvalente
rue St Roch 45250 OUZOUER SUR TREZEE

BRINON SUR BEUVRON
vendredi 21 février 2020
19h00
Ferme Auberge «La Bêlerie»
Courcelles 58420 BRINON SUR BEUVRON

CHÂTEAU CHINON
vendredi 20 mars 2020
19h00
Gymnase
2 rue de Cortona 58120 CHÂTEAU CHINON VILLE

CHATEAUMEILLANT
mercredi 11 mars 2020
19h00
Salle Mallet de Vandègre
rue de la République 18370 CHATEAUMEILLANT

CHATEAUNEUF SUR CHER
vendredi 14 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
rue des Promenades 18190 CHTEAUNEUF SUR CHER

CHATEAUNEUF SUR LOIRE - ST BENOIT
mercredi 4 mars 2020
19h30
Espace Florian
9 avenue Albert Viger 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

CHÂTEAU-RENARD
vendredi 13 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
Place «La Garenne» 45220 ST GERMAIN DES PRES

CHATILLON EN BAZOIS
jeudi 20 février 2020
19h00
Salle MJC
Place Pierre Saury 58110 CHATILLON EN BAZOIS

CHATILLON SUR LOIRE
vendredi 6 mars 2020
19h00
Centre Socio Culturel
Place du Champ de Foire 45360 CHATILLON SUR LOIRE

CHATILLON-COLIGNY
vendredi 20 mars 2020
18h30
Espace Colette
Chemin de Rivière Route de Rogny 45230 Ste GENEVIEVE DES BOIS

CLAMECY
jeudi 5 mars 2020
19h00
Salle polyvalente
58500 CLAMECY

CLERY SAINT ANDRÉ
mardi 3 mars 2020
19h00
Espace Loire
rue du Stade 45370 CLERY ST ANDRE

CORBIGNY
mardi 18 février 2020
19h00
Salle de l'Abbaye
58800 CORBIGNY

COSNE SUR LOIRE
mardi 10 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
rue de l'Eglise 58440 MYENNES

COURTENAY
jeudi 13 février 2020
19h00
Salle polyvalente de Chantecoq
322 route d'Ervauville 45320 CHANTECOQ

CULAN
vendredi 20 mars 2020
19h00
Salle polyvalente
18270 CULAN

DECIZE
vendredi 28 février 2020
19h00
Salle des Fêtes Théodore Gérard
Levée de Loire 58300 DECIZE

DONZY
vendredi 13 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
Place du marché 58220 DONZY

DUN SUR AURON
mardi 11 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
rue de la Noraie 18130 DUN SUR AURON

ENTRAINS
vendredi 21 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
Place du Marché 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN

ENTRE LOIRE & NIEVRE
mercredi 19 février 2020
19h00
Salle Polyvalente Marcel Paul
rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT

FAY AUX LOGES
vendredi 6 mars 2020
19h00
Collège de Trainou
593 rue du Stade 45470 TRAINOU

FERRIERES EN GATINAIS
mercredi 11 mars 2020
19h00
Salle René Larcheron
40 rue des Fossés 45210 FERRIERES EN GATINAIS

FLEURY - SARAN
mardi 10 mars 2020
19h00
Salle de la Paserelle
57 bd de Lamballe 45400 FLEURY LES AUBRAIS

FOURS
vendredi 20 mars 2020
19h00
Centre Culturel
58340 CERCY LA TOUR

GIEN
mercredi 4 mars 2020
19h00
Salle Cuiry
45500 GIEN

GRACAY
mercredi 11 mars 2020
18h30
Centre Socio Culturel
18310 GRACAY

HENRICHEMONT
mardi 11 février 2020
19h00
Salle polyvalente
route d'Ivoy Le Pré 18250 HENRICHEMONT

JARGEAU - TIGY
mardi 3 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
route d'Orléans 45150 DARVOY

LA CHARITE SUR LOIRE
vendredi 21 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
Rue Ste Anne 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

LA FERTE SAINT AUBIN
jeudi 5 mars 2020
19h00
Salle Madeleine Sologne
Place de la Gare 45240 LA FERTE ST AUBIN

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
vendredi 13 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
Rue de l'Eglise 18320 JOUET SUR L AUBOIS

LA SOURCE - SAINT CYR
vendredi 14 février 2020
19h00
Novotel Orléans La Source
2 rue Honoré de Balzac 45071 ORLEANS Cedex 2

LE CHATELET EN BERRY
vendredi 13 mars 2020
19h00
Foyer rural
18170 LE CHATELET EN BERRY

LÉRÉ
jeudi 12 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
14 rue de Beaumont 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

LES AIX D'ANGILLON
mardi 3 mars 2020
18h30
Salle des Fêtes
Espace Nelson Mandela 18390 ST GERMAIN DU PUY

LEVET
mercredi 12 février 2020
18h30
Salle des Fêtes du Crôt Blin
Impasse des Violettes 18340 LEVET

LIGNIERES
mardi 10 mars 2020
19h00
Salle des Bains Douches
Place Anne Sylvestre 18160 LIGNIERES

LORMES
mercredi 12 février 2020
19h00
Salle Culturelle
6 place des Roches 58140 LORMES

LORRIS
jeudi 5 mars 2020
18h30
Salle des Fêtes Blanche de Castille
rue de la Noue 45260 LORRIS

LUZY
vendredi 28 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
13 rue des Remparts 58170 LUZY

MEHUN - LURY
jeudi 12 mars 2020
19h00
Centre Socio Culturel
Place du 14 Juillet 18500 MEHUN SUR YEVRE

MEUNG SUR LOIRE
jeudi 20 février 2020
18h45
Salle des Fêtes Alain Corneau
rue du Pont 45130 MEUNG SUR LOIRE

MONTARGIS
jeudi 12 mars 2020
19h00
THEATRO
ZA de la Forêt 45210 FONTENAY SUR LOING

MONTSAUCHE
vendredi 6 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
Place du 25 juin 1944 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS

MOULINS ENGILBERT
jeudi 19 mars 2020
19h00
Salle polyvalente
58290 MOULINS ENGILBERT

NERONDES
vendredi 6 mars 2020
18h30
Salle des Fêtes
18350 NERONDES

NEUVILLE AUX BOIS
jeudi 5 mars 2020
18h30
Salle des Fêtes
rue de la Pichardière 45170 NEUVILLE AUX BOIS

NEVERS
mercredi 18 mars 2020
19h00
Maison de la Culture de Nevers Agglomération
2 bd Pierre de Coubertin 58000 NEVERS

OLIVET
mercredi 5 février 2020
18h30
Salle des Fêtes Salle polyvalente
19-23 rue de la fête 45750 ST PRYVE ST MESMIN

ORLEANS SAINT MARCEAU
mercredi 4 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
19-23 rue de la salle des Fêtes 45750 ST PRYVE ST MESMIN

OUROUX EN MORVAN
vendredi 6 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
Place du 25 juin 1944 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS

OUTARVILLE
vendredi 14 février 2020
18h00
Salle des Fêtes
45480 BAZOCHES LES GALLERANDES

PATAY CHARSONVILLE - EPIEDS
jeudi 13 février 2020
18h45
Salle polyvalente
rue des Mécontents 45130 EPIEDS EN BEAUCE

PITHIVIERS
vendredi 14 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
Place Chantoiseau 45300 PITHIVIERS

POUILLY SUR LOIRE
vendredi 6 mars 2020
18h30
Salle des Fêtes
Place de la République 58150 POUILLY SUR LOIRE

PREVERANGES
vendredi 28 février 2020
19h00
Salle polyvalente
Place de la République 18370 PREVERANGES

PUISEAUX-MALESHERBES
mercredi 11 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
rue Nieder Roden 45390 PUISEAUX

SAINT AMAND EN PUISAYE
vendredi 20 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
Le Bourg 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY

SAINT AMAND MONTROND
jeudi 5 mars 2020
19h00
Cité de l'Or
rue des Orpailleurs 18200 ST AMAND MONTROND

SAINT BENIN D'AZY
vendredi 20 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
Place du Champ de Foire 58270 ST BENIN D AZY

SAINT DOULCHARD
mercredi 12 février 2020
18h30
Centre Socio Culturel
48 rue de la Vallée 18230 ST DOULCHARD

SAINT FLORENT - CHAROST
jeudi 13 février 2020
19h00
Salle des Fêtes Aragon
70 av. Gabriel Dordain 18400 SAINT FLORENT SUR CHER

SAINT JEAN DE BRAYE - CHECY
vendredi 7 février 2020
19h00
Espace George Sand
1 place Vieux Pavé 45430 CHECY

SAINT JEAN DE LA RUELLE LA CHAPELLE
mercredi 12 février 2020
19h00
Espace Béraire
12 rue Nationale 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN

SAINT JEAN LE BLANC
mercredi 18 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes Espace Pierre LANSON
165 rue du Bourgneuf 45560 ST DENIS EN VAL

SAINT MARTIN D'AUXIGNY
jeudi 13 février 2020
18h30
Salle des Fêtes
2401 route de l'Etang 18110 ST MARTIN D'AUXIGNY

SAINT PIERRE LE MOUTIER
vendredi 28 février 2020
19h00
Salle des Fêtes
27 avenue du 08 mai 58240 ST PIERRE LE MOUTIER

SAINT SAULGE
vendredi 28 février 2020
19h00
Salle de la Mairie
Place de la Mairie 58330 SAINT SAULGE

SANCERGUES
vendredi 6 mars 2020
18h30
Salle des Fêtes
18140 SANCERGUES

SANCERRE
mercredi 12 février 2020
19h00
Caves de la Mignonne
18300 SANCERRE

SANCOINS
jeudi 20 février 2020
19h00
Centre Socio Culturel Oscar Méténier
Place Champ du Puits 18600 SANCOINS

SCEAUX DU GATINAIS
mardi 11 février 2020
18h30
Salle de la Tourelle
route de Préfontaines 45490 SCEAUX EN GATINAIS

SOLOGNE NIVERNAISE
vendredi 28 février 2020
18h45
Salle des Fêtes
58380 LUCENAY LES AIX

SULLY SUR LOIRE
vendredi 13 mars 2020
19h00
Salle Blareau
Chemin de la salle verte 45600 SULLY SUR LOIRE

TANNAY
mardi 10 mars 2020
19h00
Salle des Fêtes
58190 TANNAY

VAILLY SUR SAULDRE
mercredi 4 mars 2020
19h00
Centre Socio Culturel
rue du Vieux Château 18260 VAILLY SUR SAULDRE

VARZY
vendredi 21 février 2020
19h00
Château de Varzy
381 rue Jacques Amiot 58210 VARZY

VIERZON
mardi 3 mars 2020
18h30
Théâtre MAC-NAB
37 avenue de la République 18100 VIERZON

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :
- Compte rendu financier et d'activité de la Caisse locale
- Approbation des comptes de l'exercice 2019
- Quitus au Conseil d'administration
- Approbation des remboursements de parts
- Fixation du taux d'intérêt à verser aux parts
- Fixation du montant de l'intérêt aux parts sociales – option pour le paiement des intérêts en numéraire ou en parts sociales – option retenue à défaut d'accord exprès du sociétaire
- Affectation du résultat
- Renouvellement des membres du Conseil d'administration
- Pouvoirs pour formalités

ORLEANS CENTRE
mercredi 11 mars 2020
19h00
Centre de Conférences
45000 ORLEANS

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :
- Compte rendu financier et d'activité de la Caisse locale
- Approbation des comptes de l'exercice 2019
- Quitus au Conseil d'administration
- Approbation des remboursements de parts
- Fixation du taux d'intérêt à verser aux parts
- Fixation du montant de l'intérêt aux parts sociales –option pour le paiement des intérêts en numéraire ou en parts sociales – option retenue à défaut d'accord exprès du sociétaire
- Affectation du résultat
- Nomination d'un commissaire vérificateur
- Renouvellement des membres du Conseil d'administration
- Pouvoirs pour formalités

PREMERY
mercredi 18 mars 2020
18h30
Salle des Fêtes
58700 PREMERY

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :
- Changement d'adresse du Siège Social
- Compte rendu financier et d'activité de la Caisse locale
- Approbation des comptes de l'exercice 2019
- Quitus au Conseil d'administration
- Approbation des remboursements de parts
- Fixation du taux d'intérêt à verser aux parts
- Fixation du montant de l'intérêt aux parts sociales –option pour le paiement des intérêts en numéraire ou en parts sociales – option retenue à défaut d'accord exprès du sociétaire
- Affectation du résultat
- Renouvellement des membres du Conseil d'administration
- Pouvoirs pour formalités

AL580326425

→ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 20/12/2019, relative à l'EARL DES RIOTS, il fallait lire : **«Nouveau gérant : M. THOMAS Nicolas».**

AL580326403

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint Just
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER Notaire associé de l'office notarial n° 58003, le TRENTE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF Monsieur Gérard, Jean, Michel COLLANGE et Madame Evelyne, Andrée, Suzanne POINT son épouse demeurant ensemble à NEVERS (58000) 12 rue Raoul Follereau mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de VANDENESSE (58290) le 26 août 1972, ont apporté à leur régime une clause de préciput en faveur du conjoint survivant sur leur résidence principale et ses meubles meublants.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Francis LHERITIER notaire associé à NEVERS (58000), 6 Avenue Saint-Just où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

Me Francis LHERITIER

AL580326410

→ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DES FOURMIS

Société civile au capital de 1 047 600 euros
Siège social : Domaine de Méas
58110 TINTURY
RCS NEVERS - 801 175 787

Suivant acte SSP du 31/12/2019, il résulte que le siège social a été transféré à Servandet 58110 ROUY et que M. Herbemont Pierre, gérant sortant a été remplacé par Mme Jacquot Aurélie, demeurant Servandet 58110 Rouy. Le capital a été réduit de 243 300 euros pour être ramené à 804 300 euros et augmenté de 7 300 euros pour être porté à 811 600 euros, par voie d'apport en nature Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis

AL580326394

EDARD - TP TRANSPORT

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 48 000 euros
Siège social
IMPASSE DE LA SABLIERE 58000 SAINT ELOI
434 618 773 RCS NEVERS

Avis de transformation

L'AGE du 23.12.2019, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 48 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il pos-

sède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Bruno EDARD, gérant, a cessé ses fonctions. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Bruno EDARD, demeurant 22 Chemin de la Molette 58640 VARENNES VAUZELLES.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Laurence MICHOT, demeurant 16 rue des Mourez 58180 MARZY.

Pour avis Le Président

AL580326408

KEOLIS NEVERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 323 700 €
Siège social : 120 route de Marzy
58000 NEVERS
498 381 581 RCS NEVERS

Par décisions du 31/12/2019, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais : KO NEVERS, à compter du 1er janvier 2020.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au RCS de NEVERS

AL580326422

→ VENTE

BAO STRATEGIE

Suivant acte sous seing privé à NANDY (77) du 30 septembre 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1 (58), le 17 décembre 2020, dossier 2019/00029906, référence n°5804P01 2019 A 01276, La société MV CONSEILS, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est 10, avenue des Champs Elysées 91080 COURCOURONNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 822 438 701 R.C.S. EVRY, a vendu à la société BAO STRATEGIE, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé 76, rue Jean Gautherin 58000 NEVERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 853 832 723 R.C.S. NEVERS, le droit exclusif de franchise BNI, et la clientèle qui y est rattachée, pour la Côte d'Or et la Nièvre pour lequel elle est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de 822 438 701 R.C.S. EVRY, et à l'INSEE sous le numéro SIREN 822 438 701 00010, moyennant le prix de 135 525 €.

La prise de possession a été fixée au 1er octobre 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège de la société BAO STRATEGIE, 76, rue Jean Gautherin 58000 NEVERS pour le renvoi des pièces et la correspondance.

AL580326415

→ CESSION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION D'UNE BRANCHE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 03 janvier 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers le 06 janvier 2020, Dossier 2020 00000117, Référence 5804P01 2020 A 00001, Monsieur et Madame Jean-Philippe FERRARI demeurant la ferme des loges – 58290 VANDENESSE ont cédé, à la société dénommée VOYAGES GONIN ayant son siège social 52, route de LA MACHINE – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES, immatriculée 340 991 926 RCS NEVERS, la branche transport public routier de personnes dépendant d'un fonds d'entreprise individuelle plus importante comprenant également l'activité taxi qui est conservée par Monsieur FERRARI.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 117.200 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 03 janvier 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au cabinet de la société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS.

Pour unique insertion

AL580326400

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DES BRUYERES

Société Civile
au capital social de 246 945 Euros
Siège social
Les Bruyères – 58400 TRONSANGES
RCS Nevers - N°477 780 977

Suivant acte SSP, les associés ont agréé à effet du 31/12/2019, la démission de gérance de M. Christian Léchevin. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis

AL580326396

EARL DU BOUCHET

Le Bouchet
58470 CHANTENAY SAINT IMBERT
Au capital social de 673 600 €
RCS NEVERS - N° 520 805 011

Par acte SSP du 17/12/2019, il a été procédé à la démission de la gérance de M. Aupetit Christian. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis. La gérance

AL580326401

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL COLIBRI EN LIQUIDATION

Le Gros Cray – 58270 ANLEZY
Siège de la liquidation
M et Mme GARD
8b Cité résidentielle
78850 THIVERVAL GRIGNON
Au capital de 45 880 €
R.C.S. NEVERS – 538 018 870

L'assemblée générale réunie le 27/12/2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/07/2019, déchargé M et Mme GARD Rémi et Anne-Lise de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs.

AL580326351

EARL CHAMPEAU THOMAS

Société civile en liquidation
3 rue des Marpoines 58700 CHAZEUIL
Au capital de 213 000 €
R.C.S. NEVERS – N°431 794 163

Aux termes d'une délibération du 30 novembre 2019, l'associé unique de l'EARL CHAMPEAU THOMAS a décidé la dissolution de la société à compter du 30 novembre 2019. Date à laquelle M. Gérard Champeau est nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL CHAMPEAU THOMAS, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL580326397

VER-VERT STUDIO

SASU au capital de 1.000€
Siège social
5 bis rue de Vauzelles 58000 NEVERS
RCS 892 202 936 NEVERS

L'associé unique, en date du 31/12/2019, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, nommé liquidateur Mme GIRAUD sandrine, 5 bis rue de vauzelles 58000 NEVERS et fixé le siège de la liquidation au siège social. La correspondance sera adressée au 5 bis rue de vauzelles 58000 NEVERS.

L'associé unique, en date du 31/12/2019, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de NEVERS.

AL580326405

Maître Aurélie POUVIAUD
Notaire à Fours (Nièvre)
13 Route de Decize

DISSOLUTION DE SOCIETE

Le 28/12/2019, suivant assemblée générale extraordinaire, les associés de la société dénommée SCI DES NIVERNAIS, au capital de 4.250 euros, ayant son siège social à LUZY (58170), 4 Rue des Remparts, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 510514516, ont décidé de la dissolution anticipée de ladite société à compter du 28/12/2019. M. Michel ROBINEAU-BOURGNEUF, demeurant à THAIX (58250), Couëron, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à THAIX (58250), Couëron.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580326406

ELISSA FRANCE

Distribution Création CGA
SARL en liquidation
au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 47, rue de Nièvre
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 524 008 117

Le 18.12.2019, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 18.12.2019.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580326412

M. LECROT ERIC

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES A PAR JUGEMENT EN DATE DU 17/12/2019, PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE :

M. LECROT ERIC

37, RUE MAURICE LUCAS

18600 SANCOINS

RCS BOURGES 534 230 024

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : 17 RUE DU DOCTEUR DURET 58100 CHATILLON EN BAZOIS BOUCHERIE, CHARCUTERIE

LE GREFFIER

AL580326413

ATHENESBIOS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social :
1 Place Maubert,
58000 NEVERS
845 193 929 R.C.S. Nevers

Suivant décisions en date du 29/11/19 à NEVERS, le collectivité des associés a arrêté le compte définitif de liquidation établi par Mr Simon KADOCHE, en sa qualité de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL580326419

→ AVIS DE CONSTITUTION

COSNE ESCAPE

Par acte SSP du 01/01/2020 il a été constitué une SARL dénommée:

COSNE ESCAPE

Siège social : 33 rue du Commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Capital : 300€. Objet : La conception, l'organisation, la mise en uvre et la commercialisation de séances d'activités de loisirs et de divertissements ludiques et créatifs; notamment des «Escape Game». Activité dédiée aux particuliers, professionnels et collectivités. Gérance : M SIGURET Cyril, 96 route de Villeberne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et M CLAYE Jérémy, 5 rue des Oeillets 58150 ST MARTIN SUR NOHAIN. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580326393

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2020 il a été constitué une SARL dénommée:

NAT&ECO

Siège social : 45 Bis Route de Bourges 58000 CHALLUY. Capital : 5.000€. Objet : Commerce de détail éthique non alimentaire de prêt-à-porter, accessoires de mode, chaussures, objets de décoration, tissus, textiles. la vente de tous produits de beauté et accessoires. Fabrication artisanale et la vente de produits de mode et décoration. Fabrication de bougies artisanales. Gérant : Mme CURMI EMILIE, 45 Bis Route de Bourges 58000 CHALLUY. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580326395

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts du 26/12/19 est constituée la Sté suivante : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : BILCATE CAPITAL : 1.000 € SIEGE : 56, rue Jean Gautherin à NEVERS (58000) OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans a/c de son immatriculation GERANCE : M Franck BILLARDON né 29/07/68 à NEVERS dt 56, rue Jean Gautherin à NEVERS (58) ASSOCIES : M Franck BILLARDON et Mme Catherine CHAUVE née 3/2/70 à PARIS 15ème (75015) dt ensble 56, rue Jean Gautherin à NEVERS (58). AGRÉMENT CESSION DE PARTS : Libres entre associés et conjoints - Agrément pr tout autre personne.

AL580326402

NEVERS ENSEIGNES

Suivant acte SSP du 07 janvier 2020 constitution de la SAS :

NEVERS ENSEIGNES

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 102 route de Lyon 58000 SERMOISE

Objet : tous services, activités et prestations concernant la création, conception, fabrication, réalisation, représentation, adaptation, impression, production, reproduction, publication, édition, diffusion, vente ou négoce d'images, textes et sons, par tout procédé et sur tout support existant ou à venir ; vente de tous supports, enseignes et toutes signalétiques, espaces publicitaires ; négoce, vente et location de tous matériels, objets et articles publicitaires ; conseil et assistance en communication, marketing et publicité.

Président : Mme Emilie OVISE demeurant 4, rue du Port 18150 CUFFY

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions

au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des

associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580326404

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2020, il a été constitué la SAS suivante :

Objet : Toutes opérations, affaires ou entreprises commerciales, industrielles ou autres se rapportant à l'industrie métallurgique et à la construction mécanique en général

Dénomination : COMMAND-SMFI

Siège : 5 rue des Guérins 58200 Cosne cours sur Loire

Capital : 30 000€

Durée : 99 ans

Président : M. Charles GARVEY demeurant 406-22 avenue Nisku, Albert, Canada T9E 7 W8

Directeur général : M. Philippe MACHECOURT demeurant 1771 rue Jean-Jacques Rousseau 58600 Garchizy

Immatriculation sera faite au RCS de Nevers

AL580326414

YONNE

→ AVIS

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - APPROBATION

Par délibération (n° 2019-44) en date du 12 décembre 2019, le Conseil Municipal de Girolles a décidé d'approuver le zonage de l'assainissement, tel qu'il est annexé au dossier correspondant.

Cette délibération est affichée en Mairie, pendant un mois et peut être consultable.

Le dossier s'y rapportant est tenu à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux), en Mairie de Girolles et à la Préfecture de l'Yonne (à Auxerre).

Ces documents seront également consultables (en partie) sur le site internet communal : girolles.fr.

AL890326502

→ NOMINATION

ABS CONCEPT

L'Associé unique de la société ABS CONCEPT, SASU au capital de 1 000€, 10 P Rue de la Fraternité, 89400 Migennes, 832 480 826 RCS Sens, a décidé, le 24/12/2019, de nommer nouveau président, Mr BAGCECI Alpaslan, 10 P Rue de la Fraternité, 89400 Migennes, pour une durée indéterminée en remplacement de Mr BIYIK Serkan démissionnaire. Mention au RCS de Sens

AL890326516

S.J.B.
Société d'Avocats

CEPRE TRANSPORT

Société par actions simplifiée au capital de 14 000 euros - Siège social : 1 Rue Paul-Arrighy - Rue Petits Champs, 89130 MOULINS SUR OUANNE 822 176 053 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 29 novembre 2019, Monsieur Vivien CEPRE, demeurant 2 Route de Fontaines - 89000 AUXERRE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Eric MARTIN, démissionnaire, à compter du 1er décembre 2019.

AL890326521

→ TRANSFERT DE SIÈGE

AUTOSECUR

SASU au capital de 5000€ Siège social: 46b Rue De Sougeres 89000 Auxerre 798923926 RCS AUXERRE. Par décision en date du 01/01/2020 l'associé unique a décidé : de transférer le siège au 2 Impasse Des Ruelles 89380 Appoigny à compter du 01/01/2020. Dépôt RCS AUXERRE.

AL890326426

ALCOS

SAS au capital DE 40 000 euros
Siège social
Zone d'Activités
des Champs de Coulanges
Route de Clamecy
89480 Coulanges sur Yonne
RCS Nevers 808 668 842
EN COURS DE TRANSERT A AUXERRE

Transfert de siège social

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2019, la collectivité des associés de la Société ALCOS, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros constituée pour 99 années à compter du 31 décembre 2014, a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2020, le siège social qui était 5 Chemin du Douée à DORNECY (58530) est désormais Zone d'activités des Champs de Coulanges - route de Clamecy - 89480 COULANGES SUR YONNE.

Personnes habilitées à engager la société envers les tiers :

- Monsieur COLAS Alexandre, Président, demeurant 5 Chemin du Douée - 58530 DORNECY

- Madame VERSCHOORE Elodie, Directrice Générale, demeurant 3 Allée de la Vannerie - 85100 LE CHATEAU D'OLONNE

- Monsieur LAGOUCHE Jean-Michel, Directeur Général délégué, demeurant 7 avenue Odette - 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le n°808 668 842 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE désormais compétent à son égard.

Pour avis

AL890326468

EACR

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 131 000 euros
Siège social
1 rue Charles Laubry
89600 SAINT-FLORENTIN
817 467 897 RCS AUXERRE

Personne habilitée à engager la société : M. Raphaël CANTIELLO, gérant, domicilié 7 rue de Malgouvernes, 89320 ARCES-DILO.

Aux termes d'une décision en date du 6 décembre 2019, l'associé unique et seul gérant de la société EACR susvisée a décidé de transférer le siège social au 74 avenue de la République, 77340 PONTAULT-COMBAULT à compter du 6 décembre 2019. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de MELUN et sera radiée du RCS d'AUXERRE.

Pour avis, la gérance.

AL890326508

CAUFLA

S.A.R.L au capital de 8 000 Euros
Siège social
3 rue Paul Cézanne
Lotissement le Chailleux
89240 VILLEFARGEAU
R.C.S : AUXERRE 418 425 153

Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 3 rue Paul Cézanne – Lotissement le Chailleux 89240 VILLEFARGEAU au 4 rue Paul Cézanne – Lotissement le Chailleux 89240 VILLEFARGEAU et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur FLAMENT Stéphane de ses fonctions de gérant et celui-ci n'est pas remplacé et ce à compter de cette date.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Le Gérant

AL890326509

ABS CONCEPT

L'Associé unique de la société ABS CONCEPT, SASU au capital de 1 000€, 10 Rue des Beauribeaux, 89400 Migennes, 832 480 826 RCS Sens, a décidé, le 24/12/2019, de transférer le siège social de la société, au 24/12/2019 au 10 P Rue de la Fraternité, 89400, Migennes. Mention au RCS de Sens

AL890326513

FIDUCIAL
SOFIRAL

PASSION GOM'

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 Allée des coquelicots
89100 ROSOY
Transféré : Chemin Tortu
89100 SAINT-CLEMENT
RCS SENS 851 065 623

Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2019, l'associé unique a décidé :

d'étendre l'objet social aux activités d'entretien et de réparation de tous véhicules automobiles, l'achat et la revente de véhicule neuf et d'occasion, le commerce de détail de pneumatiques, accessoires, pièces détachées et d'équipement divers pour tous types de véhicules, le service de remorquage et d'assistance routière et de modifier en conséquence l'article « objet social « des statuts, de transférer le siège social du 9 Allée des coquelicots 89100 ROSOY au Chemin Tortu 89100 SAINT-CLEMENT à compter du 19 décembre 2019, et de modifier en conséquence l'article « siège social « des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL890326517

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI DE L'AVENIR.

Sigle : SCI DE L'AVENIR.

Forme : SCI.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 22 GRANDE RUE, 89230 ROUVRAY.

811380419 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2020, les associés ont décidé, à compter du 10 janvier 2020, de transférer le siège social à 16 ruelle du Carron, 21160 MARSANNAY LA COTE.

Objet : Acquisition,gestion, administration,location de biens immobiliers, durée : 99 ans.

Radiation du RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE et immatriculation au RCS de DIJON.

AL890326540

DELTA TAXI

Aux termes d'une AG du 13/01/20 l'associé unique de la SASU DELTA TAXI a décidé, à compter du 13/01/20:

-de transférer le siège social situé au 41 rue mocquesouris 89100 Sens au 5 rue des forets 89100 Villeroy

AL890326545

→ MODIFICATION DE CAPITAL

L'EAU DOUCE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 1 000,00 €
Siège social
Voie communale 9
Quai du Port 89270 VERMENTON
833 272 636 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 299 000 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 300 000 euros, par création de 299 000 nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées intégralement. Elle a ensuite constaté la réalisation définitive de l'augmentation préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.

Pour avis La Gérance

AL890326497

LEBOUCQ

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
porté à 51 000 euros
Siège social
2 bis Grande Rue
Hameau de Chaumasson
89140 VILLETHIERRY
788478717 RCS SENS

Par décision du 07 janvier 2020, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 48 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 3 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 51 000 euros

Pour avis

La Gérance

AL890326499

AVA
CONSEIL - CONTENTIEUX
YONNE & AUBE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES

Société civile professionnelle au capital de 2 140 € Augmenté à 2 220 € Siège social : 1, Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE 383 608 353 RCS AUXERRE _ L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 janvier 2020 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 80 euros par apport en nature. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : le capital social est fixé à 2 140 euros. Nouvelle mention : le capital social est fixé à 2 220 euros. Pour avis, la gérance.

AL890326531

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D'HEURTEBISE

Groupement Foncier Agricole

au capital de 730 070,00 euros

Siège social : 4, rue de la Baderie 89140 LIXY

RCS SENS SIREN 481 395 721

Aux termes d'une délibération en date du 14 décembre 2007, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 248 290,00 euros pour le porter de 730 070,00 euros à 978 360,00 euros par apport d'immeubles.

En conséquence, l'article des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 730 070,00 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 978 360,00 euros.

Pour avis.

AL890326533

→ CONVOCATION

C.E.C.N.A.
Société coopérative agricole
à capital variable
5 rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Agrément n° N223
RCS SENS : 775 718 356

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Mercredi 29 janvier 2020

Gien - Montargis - Cher

Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon - Nièvre

Salle des fêtes : rue de la Poste à Beaulieu sur Loire (45) à 10 heures

Vendredi 31 janvier 2020

Troyes - Brienne - Bar sur Seine

Lycée Agricole à St Pouange (10) à 10 heures

Vendredi 21 février 2020

Seine et Marne

Ferme auberge de la Recette à Échouboulains (77) à 10 heures

L'ordre du jour :

- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'assemblée générale plénière ordinaire du mardi 24 mars 2020 dont la convocation est ci-dessous,

- Élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire du mardi 24 mars 2020.

Convocation a l'assemblée generale plénière ordinaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :

Mardi 24 mars 2020 à 10 heures

Restaurant « Le Mercure» 89. APPOIGNY

Ordre du jour :

Assemblée Générale Plénière Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018/2019,

- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,

- Affectation du résultat de l'exercice 2018/2019,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,

- Indemnités allouées aux administrateurs,

- Pouvoirs au Président pour formalités,

- Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connais-

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Lionel FLUCKIGER 37 rue Lucile Cormier 89130 Toucy. RCS Auxerre 427310909. CIP 3709.

AL890326492

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl DECAP'ECOLO 9 rue de l Ardilly 89270 Saint-Moré. RCS Auxerre 525053427. CIP 4220.

AL890326493

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Polat SUNA BP 28 89200 AVALLON CEDEX. RCS Auxerre 794317289. CIP 4208.

AL890326494

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl ATELIER BRANCO MOTEUR 68 route de Paris 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 814496089. CIP 4175.

AL890326495

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl FORESTA 89 7 rue de l'Ancien Collège 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 824393052. CIP 4221.

AL890326496

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SAS BEYL'INTERIM 13 Rue de la Fraternité 89000 Auxerre (placement de salariés). RCS Auxerre 845270321. CIP 4310. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL890326469

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS MLCI GROUPE 105 rue des Mignottes Cs 20259 89005 Auxerre Cedex (vente a distance). RCS Auxerre 802817767. CIP 4311. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326471

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl VITA SAFE 5B rue de la Croix St Jean 89220 Champcevrais (vente de produits pour la protection, le bien-être). RCS Auxerre 449772839. CIP 4312. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326472

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Société coopérative à forme anonyme à capital variable L'UNION - Ste Coopérative d'Alimentation 89520 Treigny (Boulangerie). RCS Auxerre 425720950. CIP 4313. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326473

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl SARL LAPIERRE IMPORT 7 rue du Stade Les Deschamps 89240 Diges (achat vente de vêtements). RCS Auxerre 383114592. CIP 4314. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326474

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl CARCASSON 89160 Jully (élevage achat vente). RCS Auxerre 320627177. CIP 4315. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326475

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SA AGV FRANCE 89290 Quenne (fabrication d'appareils générateurs de mouvements). RCS Auxerre 302220959. CIP 4316. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326476

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl ECOFIP 12 rue du Pont 89380 Appoigny (conseils financiers). RCS Auxerre 391683539. CIP 4317. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326478

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl SERBERT PECHE 106 rue Bourneil 89000 Auxerre (production et commercialisation d'appâts). RCS Auxerre 394775779. CIP 4318. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326479

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique CIRE ET SOIE 4 place Clermont Tonnerre 89160 Ancy-le-Franc (tapisserie d'ameublement). RCS Auxerre 429789183. CIP 4319. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326480

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl BOURGOGNE CRANE PRESTATIONS - B.C.P. 35 grande-rue 89530 Chitry (grutage). RCS Auxerre 478147689. CIP 4320. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326481

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl AUPETIT & ASSOCIES - AUXERRE 25 boulevard Vauban 89000 Auxerre (expertise comptable). RCS Auxerre 453040354. CIP 4321. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326482

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl ALLOU-CHAVIALLE & ASSOCIES 11 rue Porte Auxerroise 89200 Avallon (conseil en gestion d'entreprise). RCS Auxerre 449196468. CIP 4322. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326483

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl TELECONT'ACT 10 Bis route de Vallan 89000 Auxerre (production de films). RCS Auxerre 402716203. CIP 4323. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326484

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de SAS à associé unique JME SERVICES 18 ld les Rivets 89520 Moutiers en Puisaye (transport de personnes). RCS Auxerre 818857427. CIP 4324. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326485

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl LATITUDE PLOMBERIE 6 ruelle de Croulebois 89200 Island (plomberie). RCS Auxerre 794287011. CIP 4325. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326486

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la SAS ELB 26, Avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (vente de vêtements). RCS Auxerre 794144857. CIP 4326. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326487

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl LES SAVEURS DE FRANCE 9 rue Max Pautrat 89170 Saint-Fargeau (vente de fruits et légumes). RCS Auxerre 537550014. CIP 4327. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890326488

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique CENTRE ESTHETIQUE MARIGNY 30, Grande Rue 89270 SACY (esthétique). RCS Auxerre 794164632. CIP 4291. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL890326489

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la SAS L'ÉTANG DES NOUES 48 Route de Chemilly 89250 Gurgy (exploitation de terres et étangs). RCS Auxerre 841127814. CIP 4285. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL890326490

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/01/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Madame Dorota Beata WABERSKA épouse CIMASZEWSKA 24 rue de Rouvray 89630 SAINT LEGER VAUBAN (exploitation forestière). RCS Auxerre 751508441. CIP 4210. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL890326491

sance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.

Le Président du Conseil d'Administration

Pascal BEETS

AL890326417

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, CRPCEN 89096, le 20 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Gilles Georges Fernand BRAY, retraité, et Madame Jacqueline Marie-France DUPRE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à JOUY (89150) 8 lieu-dit Les Duments .

Monsieur est né à SENS (89100) le 12 juillet 1949,

Madame est née à JOUY (89150) le 21 juin 1950.

Mariés à la mairie de JOUY (89150) le 24 avril 1971 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques PIOT, notaire à CHEROY (89690), le 2 avril 1971.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890326546

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCP LELIEVRE
NOTAIRE A AVALLON (89)

DOMAINE DU PETIT BERU

Avis d'augmentation de capital et démission de gérance

Relatif à la société immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 853 402 360, ayant son siège à TONNERRE(89), 10 Les Montants de Béru.

1) Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, le 26/12/2019, il a été procédé à l'augmentation de capital social par apport en numéraire,

- Capital originairement fixé à 1 600 €
- Augmentation d'une valeur de 228 400 €
- Nouveau capital de 230 000€

2) Suivant AGE du 26/12/2019 il a été constaté la démission de ses fonctions de gérant par M. Michel ROUYER. Mme Emeline ROUYER reste gérante.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL890326407

POLI TAXIS 89

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 décembre 2019, l'associé unique de la société par actions simplifiées unipersonnelle « POLI TAXIS 89 » au capital de 25 000€ immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro SIREN 802 145 243 dont le siège social est à Ligny le Chatel (89144) 8 rue de la Vicomté, a décidé à compter du 1 janvier 2020 :

De transférer le siège social à Chablis (89800), 27 rue Auxerroise.

Autres modifications : A compter de cette date, la dénomination sociale sera désormais la suivante « BURGUNDY TRAVEL » et les activités : Transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, ou un véhicule Taxi, Autres transports routiers de voyageurs, Transport de Véhicules, Location de véhicules avec chauffeur, Activité des voyagistes, Autres services de réservation et activités connexes, Créateur et opérateur de séjour et de voyages, Créateur et opérateur d'activités récréatives et de loisirs, Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, Autre commerce de détail en magasin non spécialisé et Vente à distance sur catalogue spécialisé seront ajoutées à l'objet. Pour avis et mention.

AL890326427

SAS LE VINGT HEURES VINS

SASU au capital de 1 000 €
15 Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 853 361 210

Suite AGE du 05/01/2020 et à compter de ce jour, nomination Directeur Général : M. Alain ESPEJO, 14 bis rue des Prés, 89200 AVALLON et nouvelle forme juridique : SAS.

Mention au RCS d'AUXERRE.

AL890326464

SENONAIS MOBILITES

SAS au capital de 100 000€
Siège social
Rue Saint Sauveur des Vignes
ZI des Vauguillettes, 89100 SENS
789 923 018 RCS SENS

L'associée unique en date du 30/12/2019 a décidé de modifier la dénomination sociale comme suit à compter du 01/01/2020 : TRANSDEV SENONAIS.

Mention au RCS de SENS

AL890326498

LPR ALBA

SCI au capital de 100€ Siège social : 35 Rue Nationale, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT 519 784 334 RCS de Nanterre Le 14/12/2019, l'AGE a décidé de : - transférer le siège social au 4-6 place Edmond Jacob, 89700 TONNERRE - nommer Gérant : M. ALBA SANCHEZ Didier, 13 allée des Angelard, 78430 LOUVECIENNES en remplacement de M. ALBA SANCHEZ Luis Alexandre. Radiation au RCS de VILLE NANTERRE et réimmatriculation au RCS de VILLE AUXERRE

AL890326514

ZODIAC ACTUATION SYSTEMS

SAS au capital de 8.224.808,40 €
Siège social : 41-47 rue Guynemer
89000 Auxerre
542 103 031 R.C.S. AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 8 janvier 2020, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais « SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE ACTUATION ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL890326515

S.J.B. Société d'Avocats

SCP DE METZ

SCP DE METZ et Associés Société civile professionnelle d'avocats au capital de 35 802 euros Siège social : 15 Rue Pasteur 89100 SENS 410 048 201 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Maître Patricia CROCI, domiciliée Résidence La Croix Blanche – 7 Rue Victor Guichard – 89100 SENS, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2020, en remplacement de Maître André DE METZ et de Maître Lucienne RIZZO-DE METZ. Lors de cette même Assemblée, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 64 107 € par apport en nature. Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de TRENTE CINQ MILLE HUIT CENT DEUX EUROS (35 802 €), divisé en 234 parts de 153 euros chacune. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT NEUF EUROS (99 909 €), divisé en 653 parts de 153 euros chacune.

AL890326518

LES PLANCHERS DE BOURGOGNE

SAS au capital de 300.000 euros - Zone Industrielle - 89160 ANCY LE FRANC - 433 847 894 RCS AUXERRE

Le 30/09/2019, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler et de ne pas remplacer la société CEC, Commissaire aux comptes titulaire, sise 3 Allée des Corvées – 21240 TALANT et FCN – SOCIETE FRANCAISE DE REVISION, commissaire aux comptes suppléant sise 10 rue Etienne Oehmichen – 51100 REIMS dont les mandats sont arrivés à leur terme. Pour avis.

AL890326519

S.J.B. Société d'Avocats

EARL DE LA GUINAND

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 25 200 euros - Siège social : 2 Chemin de Berulle - La Guinand - 89570 SORMERY 318 310 117 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, les associés : - ont nommé Monsieur Silvère HENDRICKX, demeurant 3 Rue de Berluviers - BOIS LE ROI 10160 BERULLE, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Madame Marie-Françoise CARON, démissionnaire, - ont décidé de transférer le siège social du 2 Chemin de Berulle - La Guinand - 89570 SORMERY au 11 Chemin de Berulle – La Guinand – 89570 SORMERY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890326525

WODFIT APPAREL CORPORATION

Dénomination : WODFIT APPAREL CORPORATION.

Sigle : WAC.

Forme : SARL.

Capital social : 5400 euros.

Siège social : 13 LA PETITE RUE, 89310 Etivey.

828417436 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à 11 VILLA BEAUSEJOUR, 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

CHANGEMENT DE GÉRANT :

Nouveau gérant : Mr LOUIS BRUNET, demeurant 11 VILLA BEAUSEJOUR, 94120 FONTENAY SOUS BOIS, anciennement gérant Mr Huguenot Quentin, 8 la petite rue, 89310 Etivey

Radiation du RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE et immatriculation au RCS de TC de Créteil.

AL890326530

SCI ST VAL LE VILLAGE

SCI AU CAPIAL DE 150 €
5 RUE D'ENFER
89150 ST VALERIEN
RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 01/01/2020 il a été décidé les mentions suivantes :

- de modifier l'objet social comme suit à compter du 01/01/2020 :

La Société a pour objet :

L'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction,d'échange, d'apport ou autrement.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- transfert du siège social aux Pinsonnières 89220 BLENEAU à compter du 01/01/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Radiation du RCS de Sens

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL890326536

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LEZINNES - terre et bois-taillis

3 ha 50 a 70 ca - Le gros chene: ZI-27-28(A)-28(B)

zonage : carte communale - zone non constructible

PACY-SUR-ARMANCON - terre, lande et bois-taillis

48 ha 91 a 19 ca - Au dessus des plantes: AM-219 - La viotte: AB-34-35-140[26]-141[37] - Le vau blouze: AM-70-73-77(A)-79-82-85-86-88-89-92-98-102 - Les chanteaux: YA-78[54] - Les momains: AM-1-6-7-10-12-13-14-15-17-21-22-24-25-27- 28- 266 [5] AN-1- 4 - 5 - 6 -8 - 9 -10-11-12 -13-14-15-16(A)-17-18 - 20 - 21- 22 - 23 -24 - 27 - 29-31-33 - 34 - 35(A)-36-37(A)-38-39-40-43-44-45 -46-47(A)-48-49-51-53-55-56-57-58-59-60-61-64-65-66-67 - Les moujeaux: AN-399 - Les quarreaux: YA-146-147[104]-149[104]-150[105] - Les varennes: AB-143[57]-145[64]-148[65]-149[67]-152[69]-153[77]-156[78]-157 [84]-160[85]-162[63]-163[62]-166[70]-167 [66]-171[58]-173 ZB-54[46]-55 [47] - 72 [44] -75 [45]-76 [43] -78[42] - Les vaux vignes : AN-111 - Saint-quantin: AB -1-3-4-5-6-7-8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -14 - 15 - 16 - 17 - 133 [20] - 136 [21] - 137 [25] - 169 [18] - 170 [18] - Sous le mont: AD -11-14 - Sur la foret: AM- 33 - 38 (A) - 38 (B)-39 (A)- 39(B) - 40 - 41 -43 - 44 - 45 - 47 - 50 - 53 - 54 - 59 -268 [54] - 269[53] - Sur les vaux-vignes: AN-205-214- 218 -223 -236 - 245 -246 - 257 -264-265-267 - Sur roche: AN-69

zonage : RNU

VIREAUX - terre, lande et bois-taillis

88 ha 65 a 97 ca - Dessus le val au finot: D-341-342-343-345-346-347-348-350-351-353-354-356 - La foret: D-511[472] - La grande raye: D-237-238-239-240-242-243-244-245 - La grande vallee: D-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-223-224-225-227-229-230-231-232-233-235-480[176](J)-480[176](K) - 481 [234](J)-481[234](K)-482[234](J)-482[234](K) - La recompense: D-110-112-114-115-116-117-118-119-120-121 - 122 -123-124-126-127-128 - La vigne: D-182 -192-193 -194 - Le champ ferme: D-424 - 425-427-429 - 430-431(B) - 433 - 434-437- 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - Le val au finot est : D - 410 - 412 - 413-415 - 419 - 420 - 421- 422 - 423 - Les ardilliers: C- 603 (A)- 603 (B) - 659 Les courgeilliers: D-171-172-173-174-175- 176 - 177 - 178 -179 -180-181 - Les forets: D -156-159 -161-163 -164 -165-166 -167-168 - 169 - 483(J) - 483(K)- 484 [156] (J)- 484[156](K) - Les montants de la foret: D - 444 - 445 - 446-447- 448 - 449- 450 - 451(A)-451(B)-451(C)-452-453-454 - Roches: C-689-690

zonage : RNU

ASQUINS - bois

1 ha 76 a 75 ca - Brule goue: C-461-467 - Les champs de mattelins: C-368-384-385-400

zonage : zone ND du POS

DIGES - bois

7 a 40 ca - Pature ragon: J-196

zonage : zone N du PLUi

GIVRY - bois

75 a 25 ca - La comme meunier: D-506-507-510-511 - La maison saria: D-451-469

zonage : RNU

ETAULE: terre et bois

73 a 82 ca - Serdolle: ZD-11

zonage : RNU

MAILLY-LA-VILLE - bois

1 ha 13 a 20 ca - Champs du clercq: G-396-406-429 - Les basses varennes: F-499 - Vallee de vaux peurjon sud: C-1081 (sans bâtiment)

zonage : zone N du PLU

MAILLY-LE-CHATEAU – terre, lande et bois

8 ha 07 a 30 ca - Beauvais: D-523 - Champ garnier: ZM-5-76 - Champs garnier: ZM-77 - Chemin blanc: ZM-90 - Cotas de gabois: A-1104-1105 - Cotas marechaux: C-150-155 - Haut de charmoy: ZK-61-62 - La claie: D-1616 - La voie neuve: AE-343 - Les guerlurettes: ZM-96-97 - Les rochats: C-498 - Renvers de bel air: ZK-106-109-111-112-115-121-122-131-135 - Renvers des forets: ZI-157 - Sur la triere: B-807-809- Val de puiseau est: A-173-177-216-218-262-273-274-275 - Val de puiseau ouest: A-131 - Vau bertin: ZM-81 - Vignes de malvoisine: ZR-27

zonage : zone N du PLU

MERRY-SUR-YONNE - bois

63 a 71 ca - La garenne a recollet: E-242 - Proche la grosse pierre: E-431 - Vallee des pieces du bois: E-636

zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 3 février 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890326550

➜ VENTE

Me Jean-Michel URBANI
9 ave Henri Matisse
06200 Nice

BERTHELON-LEVAL-TIER-NAULIN

Suivant acte SSP à PARIS du 3 décembre 2019 enregistré au Service de la Publicité Foncière, et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1 en date du 26/12/2019, Dossier 2019 00040835, référence 8904P01 2019 A 03011, la Société BERTHELON-LEVAL-TIER-NAULIN, SARL au capital de 109 760 €, ayant son siège social au 76 rue René Binet, 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 480 212 505, a vendu à la Société GEP SANTE, SAS au capital de 106 930 €, dont le siège est sis 12 avenue du Québec, 91140 VILLETON SUR YVETTE, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 477 956 262, une branche de fonds de commerce de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical, assistance respiratoire, apnée du sommeil, sise et exploitée à AUXERRE (89000), avenue de Worms, moyennant le prix total de 700 000 € (sept cent mille Euros). La propriété et la jouissance ont été fixées au 3 décembre 2019. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière des pubications légales, au siège de la branche de fonds vendue, à AUXERRE (89000), avenue de Worms, et pour la correspondance, au Cabinet de Maître Philippe GUEGAN, Avocat, demeurant à AUXERRE (89000), 7 rue Alexandre Marie.

AL890326465

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

SCP «Stéphane DROUET, Notaire», dont le siège est à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, le 6 janvier 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 9 janvier 2020, dossier 2020 00000689, référence 8904P01 2020 N 00030, a été cédé par :

Monsieur Cédric Rémi Léon DUPRE, et Madame Sandrine Suzanne NORBERTO, son épouse, demeurant ensemble à MIGENNES (89400), 19 rue Ferdinand Buisson .

A Mademoiselle Mégane Dominique Marie DULIEU, demeurant à CHENY (89400), 1 rue du Village Mérovingien, Célibataire.

Un fonds de commerce de COIFFURE exploité à MIGENNES (894000), 44 rue Pierre et Marie Curie, connu sous le nom commercial SBKOIF'F CARL'S, et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 537.578.155,

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-NEUF EUROS (35.169,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN EUROS (4.831,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890326544

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EURO INVEST CONSULTING

Société à responsabilité limité
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, rue Marcelin BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 832 760 342

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 16/12/2019, il a été décidé de nommer Mr SAMBA Antoine, Félix demeurant 8, rue Marcelin BERTHELOT 89000 AUXERRE, cogérant, et ce à compter du 16/12/2019.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis.

AL890326231

EARL DOMAINE JEAN JACQUIN & FILS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 257 045 euros
Siège social : 32 Rue de Chichée
89800 CHABLIS
499 586 477 RCS AUXERRE

La collectivité des associés de la Société d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DOMAINE JEAN JACQUIN & Fils» réunis en Assemblée Générale Mixte le 20 décembre 2019, a pris acte de la démission de Madame Maryse JACQUIN de ses fonctions de co-gérante, à effet du 31 décembre 2019. Monsieur Jean-Michel JACQUIN reste seul Gérant.

AL890326463

IDEL SANTE

Société civile de moyens
au capital de 150 euros
Siège social
27 Rue des Francs Bourgeois
89100 SENS
818 097 818 RCS SENS

Par décision du 26/08/2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Fanny MOUREAUX, demeurant 1 Rue du Noyer Fendu 89340 CHAMPIGNY, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Mélanie PEREIRA. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Mélanie PEREIRA a été remplacé par celui de Fanny MOUREAUX. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL890326501

LA MAISON DU MOULIN DES ROCHES

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Moulin des Roches
89800 CHABLIS
750 851 347 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 9 janvier 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Thierry GRANDET de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé Madame Anne GRANDET, demeurant MOULIN DES ROCHES 89800 CHABLIS, en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 1er janvier 2020.

AL890326523

EARL RIOTTE BERNARD

EARL au capital de 373 600,00 euros, Siège social : 17 route de Chatel - Les Souillats - 89420 BIERRY LES BELLES FONTAINES, 792 482 507 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Bernard RIOTTE de ses fonctions de gérant et ont nommé M. Mathieu RIOTTE, demeurant à BIERRY LES BELLES FONTAINES (89420), Les Souillats, 17 route de Chatel, auxdites fonctions. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).

AL890326524

PB2C

Dénomination : PB2C.

Forme : SARL.

Capital social : 8000 euros.

Siège social : Route DE MEZILLES, 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE.

453171696 RCS AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, à compter du 31 décembre 2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Madame Magali SCHNEBELEN, demeurant PARC DES JOUMIERS ROUTE DE MÉZILLES, 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (nomination).

Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL890326527

EARL MAIRRY

EARL au capital de 302 000 euros Siège social : 15 rue Claude - Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY 423 801 042 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Alain MAIRRY de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890326528

SCI WILLIAM

Société civile immobilière
au capital de 490.000,00 EUR
Siège social sis à SENS (89100),
26 boulevard du 14 Juillet
Immatriculée au RCS de SENS,
sous le n° 524 800 455

Aux termes d'une délibération en date du 24 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société a décidé que suite au décès de Monsieur Jean-Claude MEDIONI, survenu à SENS (89100), le 4 avril 2015, Madame Claudie Jeanne Marie-Louise BRIOL, veuve de Monsieur Jean-Claude MEDIONI, demeurant à SENS, 26 boulevard du 14 Juillet, reste seule et unique gérante de la société.

Pour insertion, le notaire.

AL890326529

NON DISSOLUTION

JUCHORS SERVICES

SAS au capital de 2 000€
3 Les Petites Vignes,
89330 ST MARTIN D ORDON
829 266 394 RCS SENS

Par décision du 30/05/19, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL890326520

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI UN PATIO À AUXERRE

En liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 42 av Hoche
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE 439 496 423

L'assemble générale du 07/01/2020 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Le liquidateur.

AL890326466

SCI HOPE 2000

S.C.I. au capital de 762,25 Euros
4 CHEMIN DE LA MALADIERE
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 429 926 751 (2000 D 00047)

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2019, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Bernard LUCAS demeurant à AVALLON (89200) 4 chemin de la Maladière, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890326467

SCI BLAGC

SCI au capital de 762.25€
29 Rue de Paris 89200 Avallon
410 202 303 RCS Auxerre

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie le 02-01-2020 à 17h30 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame BORSATO liquidateur, et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur

AL890326470

EARL DORST

EARL en liquidation
au capital de 114 489,21 euros
Siège social
51 Grande rue - 89190 FLACY
401 682 992 RCS SENS

Liquidateur : Mme Dominique DORST, demeurant 51 Grande rue, 89190 FLACY Avis de clôture de liquidation Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2019, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890326503

EARL HEDOT JOEL

EARL au capital de 164 400 €
Siège social
1 rue du Cormier Rosier, Mormont
89110 SAINT MAURICE LE VIEIL
494 806 359 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2019, l'associé unique de l'EARL HÉDOT JOËL a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 décembre 2019, et sa mise en liquidation amiable. M. Joël HÉDOT demeurant à SAINT MAURICE LE VIEIL (Yonne), Mormont, 1 rue du Cormier Rosier, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 1 rue du Cormier Rosier, Mormont, 89110 SAINT MAURICE LE VIEIL. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890326504

GAEC DE LA VIGNATTE

GAEC agréé au capital de 34 650 euros. Siège social : 26 Grande rue - 89190 COURGENAY. 410 180 673 RCS SENS. Dissolution et nomination des liquidateurs : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions des gérants et M. Régis CHARPENTIER demeurant à COURGENAY (Yonne), 26 Grande rue, et Mme Patricia CHARPENTIER demeurant à COURGENAY (Yonne), 59 rue du Chemin de ronde, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, 26 Grande rue, 89190 COURGENAY. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, la gérance.

AL890326532

EARL MARTIN

Société civile en liquidation au capital de 82 000 € Siège social : 3 place de la Liberté - 89400 MIGENNES 437 961 139 RCS SENS Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mme Françoise LÉON veuve MARTIN, demeurant 3 place de la Liberté, 89400 MIGENNES, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 3 place de la Liberté, 89400 MIGENNES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890326541

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/12/2019 à COURTOIS SUR YONNE (89100), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SASU

DENOMINATION : NEED ROBOTICS

CAPITAL : 10.000 €

SIEGE SOCIAL : 2, rue des Pietrois à COURTOIS SUR YONNE (89100)

OBJET : l'étude, la conception, la réalisation, la location, la vente, l'installation, la maintenance de tous appareils robotisés neufs ou d'occasion ; l'achat, la vente, la location de toutes pièces, équipements, accessoires relatifs à l'objet ci-dessus ; les prestations de services, conseils et assistance dans tous les domaines relatifs à l'objet ci-dessus.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Mr Nedzad CEKIC, 2, rue des Pietrois à COURTOIS SUR YONNE (89100).

IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL890326477

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 JANVIER 2020 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : SCI DES SIX CORDES SIEGE SOCIAL : 26 Rue de la Gare – 89110 CHASSY OBJET : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. DUREE : 99 années CAPITAL : CINQ MILLE EUROS (5.000 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : CINQ MILLE EUROS (5.000 €) GERANCE : Monsieur Emmanuel COEUGNIET, et Madame Soraya COEUGNIET née ZITOUNI, demeurant à CHASSY (89110) – 26 Rue de la Gare IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL890326500

AVA CONSEIL - CONTENTIEUX

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS
4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : SCI BAYARD 31 - Forme : Société civile immobilière - Capital : 1 000 € - Siège social : 1 Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE (France) - Objet : l'acquisition d'un immeuble sis à AUXERRE (89) 31 rue du Temple, la rénovation, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et l'obtention de tout emprunt pour son acquisition. - Durée : 99 ans - Apports en numéraire : 1 000 € - Gérance : Monsieur Christian VIGNET demeurant 4, Rue des Remparts 89000 AUXERRE - Cession de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable du ou des gérants de la société, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant. - Immatriculation : au RCS d'AUXERRE

AL890326505

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne) du 8 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LUXO 89

Siège social : 1 Rue de la Fontaine de Grisy, 89530 SAINT BRIS LE VINEUX

Objet social : Luxopuncture ; Toute activité liée au bien-être de la personne, telle

que mésothérapie de bien-être à visée non médicale, cryolyse, pressiothérapie ; Achat

et vente de produits liés à ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Adeline AYMOS-KUBIAK, demeurant 1 Rue de la Fontaine de Grisy 89530 SAINT BRIS LE VINEUX.

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

AL890326506

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 01/01/2020, il a été constitué la SARL Coral : - capital de 10 000 euros, - siège social : RN 6 - Les Chesnez 89000 Auxerre, - objet est l'achat, vente, location, construction, réhabilitation d'immeubles et investissements, - gérance : Angélique Mercier 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, - durée : 99 ans.

Immatriculation au cours en TC d'Auxerre.

Pour avis

AL890326510

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/01/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JT IMMO

Objet social : Acquisition et gestion de biens et droits immobilier

Siège social : 7 rue Suzanne Guichard, 89100 MALAY-LE-GRAND

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Co-gérance : Madame TRIGO Jessica, demeurant 7 rue Suzanne Guichard, 89100 MALAY-LE-GRAND et Monsieur TOURY Jérémy, demeurant 7 rue Suzanne Guichard, 89100 MALAY-LE-GRAND

Clause d'agrément : Toutes cessions,échanges,apport,donations ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales sont soumises à l'agrément.

Toury Jeremy

AL890326511

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2019 à LES SIEGES, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : MCTP Forme : Société en nom collectif. Objet : Prestations de travaux agricoles, Et accessoirement prestations de travaux publics comprenant notamment du terrassement. Capital social : 1 000,00 euros. Siège social : 31 bis route de Vaudeurs, 89190 LES SIEGES Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant associé tenu indéfiniment et solidairement responsable : M. Mickaël CROSIER demeurant LES SIEGES, 89190, 31 bis route de Vaudeurs. Associé tenu indéfiniment et solidairement responsable : M. Christian CROSIER, demeurant COULOURS, 89320, 4 Beauchêne. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL890326512

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 9 JANVIER 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : MONTEILLET et FILLES

Siège social : 23 Rue Louis Blériot - 89000 AUXERRE

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Yvon MONTEILLET, demeurant 23 Rue Louis Blériot - 89000 AUXERRE

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL890326522

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 23/12/2019, il a été constitué une SAS

Dénomination : ELIF

Enseigne : RESTAURANT LE CHEROY

Siège social : 2 Rue De L'hôtel De Ville 89690 CHEROY

Capital : 1000 €

Activités principales : restauration sur place et a emporter

Durée : 99 ans

Président : Mme HAYBER MUKKADES 3 Bis Place De La Republique 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Immatriculation au RCS de SENS

AL890326534

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés, en date du 10/01/2020 à SAINT CLEMENT (89100), il a été créé une Société, avec les caractéristiques suivantes :

Nom : PAFC.

Forme : SCI.

Siège social : 1 Rue PAUL BERT 89100 Saint Clement

Objet social : Achat Vente Exploitation Immobilière.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Capital Social : 100 € divisé en 10 parts de 10 €.

Gérante : Madame Anne Frédérique AUCLAIR domiciliée 120 Chemin des Eglantines 30 130 PONT SAINT ESPRIT

Cessions de Parts : Libre

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS

AL890326535

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/11/2019, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : TRAVELLING EUROPE, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros. GERANCE : Marian O'NEILL, demeurant 403 The Reef, 2 Wharf Street, 2428 FORSTER, NOUVELLE-GALLES DU SUD (AUSTRALIE) et Edward O'NEILL, demeurant 403 The Reef, 2 Wharf Street, 2428 FORSTER, NOUVELLE-GALLES DU SUD (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL890326423

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2019, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : AUSSIE NOMADS, SIEGE SOCIAL : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON . OBJET : Détention et utilisations de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros. GERANCE : Michael HAVILL, demeurant 8 Free Street, 3013 YARRAVILLE VICTORIA (AUSTRALIE), Christine HAVILL, demeurant 8 Free Street, 3013 YARRAVILLE VICTORIA (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL890326542

